

N° 9

CONSEIL MUNICIPAL DE LILLE

RÉUNION LÉGALE

Séance du 7 Novembre 1941

Conseil Municipal :

Séance.

Président. M. Paul Dehove 503

Secrétaire. M Léon Treels 503

Délégations.

Allocations familiales dans l'agriculture. Comité Communal 504

Subventions.

Organisations syndicales. Subventions 506

Baux :

Locations diverses.

Occupation temporaire de terrains communaux. Homologation 575

Contentieux :

Assurances.

Assurance des membres du Conseil Municipal. Avenant.. 503

Assurance des automobiles de la Ville. Ristourne sur prime.
Admission en recette 568

Honoraires d'Avocats.

Instance en dommages-intérêts par la C^{ie} Lilloise des moteurs 529

Pourvoi en Cassation. Honoraire de M^e Defert

Honoraires de M ^e Kah. Règlement	558
Honoraires de M ^e Payen. Règlement	559

Transactions.

Accident Glaestermann. Règlement	528
Accident Nugues, cantonnier. Admission en recette	558
Accident de travail. Règlement de rentes	569
Dégats au bureau d'octroi. Quai de l'Ouest. Admission en recette	558

Dons et Legs :

Legs.

Legs Achille Liévin. Ecole Monge Ecole maternelle Broca. Remploi	509
Legs Boivin Amicale de Secours Mutuels Sapeurs-Pompiers. Avis	509

Administrations diverses :

Guerre.

Baraquements érigés par l'Etat pour les sinistrés. Exécution par la Ville de travaux de mise en état de viabi- lité sommaire des abords.	582
Défense Passive. Abri de l'Hôtel de Ville. Installation élec- trique. Réception définitive. Décompte définitif	584
Bombardements des 5 et 6 Juillet 1941. Funérailles des vic- times	592
Bombardement du 21 Juillet 1941. Funérailles des victimes	592
Bombardement du 18 Août 1941. Funérailles des victimes	592

Bâtiments Communaux :

Généralités.

Vidange des fosses d'aisances des bâtiments communaux. Marché Marc Cantraine	584
---	-----

Transport de charbons. Marché Leplat	538
Travaux à frais communs dans les Eglises. Participation du culte. Eglises Saint-Michel, Sainte-Catherine Saint-André, Sainte-Marie-Madeleine, Notre- Dame de Fives, Saint-Louis	535
<i>Ecole des Beaux-Arts.</i>	
Bâtiment sinistré. Travaux de couverture. Marché Degryse et C ^{ie}	590
Immeubles :	
<i>Achat d'immeubles.</i>	
Acquisition de terrain 76 bis rue des Stations. M. Sarazin	531
Achat d'un immeuble. 70 rue Brûle-Maison pour servir d'an- nexe au Lycée Fénelon	562
Achat d'immeuble 70 rue Brûle-Maison pour l'Internat du Lycée Fénelon. Demande de subvention	564
<i>Divers.</i>	
Démolition d'immeubles. Avenue Champon 9. Admission en recette	537
Démolition d'un baraquement. 108 rue Jeanne-Hachette. Admission en recette	536
Aliénation de terrain. rue Armand Carrel. Ets Bienvenu frères et sœurs	531
Dégats à un immeuble 49 rue de Paris. Règlement	507
<i>Echange de propriété.</i>	
Rue du Buisson 24 contre un terrain au Faubourg des Postes	588
<i>Eviction de locataires.</i>	
Jules Hardeman. 8 rue de la Renaissance	508
Paul Facqueur. 6 rue A. Carrel	508
Lucien Camus. 9 Avenue Champon	508
<i>Occupation temporaire.</i>	
Occupation temporaire d'immeubles communaux. Homologa- tion	559

Promenades. — Jardins. — Squares :

Généralités.

Abatage d'arbres. Marché Jules Corbisier	510
Vente d'arbres. Admission en recette	518

Bois de Boulogne :

Vente d'arbres. Admission en recette	517
--	-----

Jardin Vauban :

Entretien des chèvres. Marché Bruyneel-Meurisse	510
---	-----

Réservoir de l'Arbrisseau :

Entretien des plantations. Marché Van den Heede	555
---	-----

Transports :

Généralités :

Achat de futailles. Marché Etablissements Harduin	522
Transport de charbons. Marché Coisne-Pottier	523
Transport de charbons. Marché Poncelet-Laloy et fils	523
Transport de charbons. Marché Leplat	538

Voirie :

Généralités :

Vente de vieux métaux. Admission en recette	518
---	-----

Ouverture d'une voie nouvelle :

Ouverture d'une voie nouvelle entre les rues Van den Heede et du Chevalier Français	511
--	-----

Travaux de voirie :

Fourniture de 1000 tonnes de sable. Marché François Bernard	534
---	-----

Usine d'incinération :

Raccordement au chemin de fer. Travaux de modification. Redevance	589
--	-----

Redevance d'ue par la Société « Manche-Atlantique » pour utilisation de l'embranchement particulier de l'Usine. Admission en recettes 591

Pavage :

Dépôt de la voirie municipale rue de l'Arbrisseau. Pavage du sol de la cour. Marché Bonvin 561

Grands Travaux :

Lutte contre le chômage :

Dérasement de la fortification. 3^{me} lot. Décompte définitif .. 511

Grands travaux d'édilité. Transports hippomobiles. Marchés 571

Chantier de la Citadelle :

Construction d'un baraquement. Décompte définitif. Réception définitive 533

Aménagements des abords de la Citadelle. Fourniture de macadam 571

Dérasement de la fortification :

Fournitures de ciment. Marché Société des Ciments et Chaux hydrauliques du Nord 533

Location de matériel de voie de 0,60 537

Dérasement de la fortification. 5^{me} lot. Fourniture de gravier 570

5^{me} et 9^{me} lots. Fourniture de sable de rivière 570

Egoûts :

Assainissement. Egoût. Rue Ratisbonne. Décompte définitif 534

Emprises :

Divers :

Suppression de redevances 532

Pompes mesureuses d'essence :

Recouvrement de redevances. Exercice 1941 519

Filature Le Blan :

Rue Froissard. Installation d'un caniveau pour tuyauterie d'eau	575
--	-----

Enseignement des Beaux-Arts :

Fondation Doutreton de Try :

Conversion des obligations. Prime de remboursement. Admis- sion en recette. Crédit de emploi	530
---	-----

Enseignement Technique :

Ecole Valentine Labbé :

Agrandissement de l'Ecole. Location 7 rue de Thionville	527
--	-----

Enseignement Primaire :

Education Physique :

Aménagement de terrains scolaires provisoires	566
---	-----

Assistance :

Assistance à la famille :

Application du Décret-loi du 29.7.1939 (art. 75 à 81) modifié par le décret du 16.12.39	601
--	-----

Assistance médicale gratuite :

Admissions	608
------------------	-----

Femmes en couches :

Admissions	605
------------------	-----

Vieillards, Infirmes, Incurables :

Assistance à domicile	612
Hospitalisation	621
Allocations complémentaires	622

Bureau de Bienfaisance :

Finances :

Budget additionnel de 1941: Subvention complémentaire au titre de 1941	593
---	-----

Hospices :

Location :

Location à Cappelle-en-Pévèle. Avis 516

Legs :

Legs Liévin. Avis 539

Œuvres diverses :

Cantines scolaires :

Fabrication de bière. Marché Grande Brasserie 512

Fourniture de tables sur tréteaux et de bancs. Marché Etablissements Wiart et C^{ie} 512

Caisses des Ecoles :

Modification des statuts 555

Colonie scolaire de Wormhoudt :

Compte de gestion en matières 1940. Approbation 585

Soupes populaires :

Achat de carottes. Marché Léon Delattre 506

Acquisition de matériel. Marché Devauze 538

Restaurants populaires :

Achat de plats de service. Marché 550

Tarif des repas 579

Œuvres de solidarité sociale :

Restaurants populaires et Refuges chauffés. Crédit 585

Comité d'entr'aide sociale :

Fourniture de caleçons et gilets de coton. Marché Etablissements Wallaert frères 515

Transformation de tissus. Marché Alphonse Pollet 515

Fourniture de mouliné. Marché Etablissements Paul Bonte et C^{ie} 516

Jardins ouvriers :

Concours de jardins ouvriers. Règlement de frais 505

Régie municipale d'approvisionnement :

Achat de navets. Marché Lierdeman	581
Abatage et transformation des pores. Marché « Les fils d'Oscar Seys »	596
Fourniture de moutures et issues propres à l'alimentation des pores. Marché Courouble	596
Fourniture d'aliments pour porcs. Marché H. Duhem et fils	597
Transformation de moutures. Marché H. Duhem et fils	598
Achat de rutabagas. Marché Jules Comboux	598
Fabrication d'aliments spéciaux. Marché « l'Indépendante »	600

Recettes :

Généralités :

Emprunt obligatoire 5 % 1935. Obligations rachetées en Bourse. Admission en recette	547
Carrières de la Manche. Vente de matériaux. Admission en recette	566
Vente de ferraille. Admission en recette	568
Vente de vieux carreaux céramiques. Admission en recette ..	572
Stockage de dalles. Admission en recette	572

Cotes irrécouvrables :

Divers produits communaux. Admission en non valeur	573
--	-----

Budgets et Comptes :

Compte administratif :

Exercice 1940	551
---------------------	-----

Compte de gestion :

Exercice 1940	553
---------------------	-----

Alimentation :

Ravitaillement civil :

Fourniture d'aliments spéciaux. Marché Société « l'Indépendante »	599
---	-----

Distribution d'eau :

Généralités :

Fourniture de pièces de canalisations. Marché Société Hauts Fourneaux, Pont-à-Mousson	521
Entretien des canalisations. Fourniture de fonte. Marché Jean Devette	535
Réparation de pompes. Marché Société Anonyme des Forges de Jeumont	535
Tarif	586

Usine élévatoire d'Emmerin :

Modification de l'installation électrique. Marché Société Forclum	520
Installation d'un groupe électrogène. Marché Marcel Montulet	521

Hygiène :

Service des désinfections :

Réparation d'une camionnette automobile. Marché Jammes André	548
--	-----

Quartiers :

Lotissement. Rue du Faubourg des Postes et chemin de l'Arbrisseau	520
---	-----

Cimetières :

Est :

Dégâts à la tombe Salomon. Règlement d'indemnité	508
--	-----

Sud :

Agrandissement du cimetière du Sud. Expropriation	587
Dégâts à la tombe Dehoorne. Règlement	508

Police :

Généralités :

Contrôle sanitaire et hospitalisation des filles soumises. Relèvement des taxes	593
---	-----

Sapeurs-Pompiers :

Matériel :

Secours contre l'incendie. Achat de matériel	548
--	-----

Services municipaux :

Généralités :

Personnel municipal. Allocation supplémentaire 581

Véhicules municipaux :

Cession de véhicules par l'Administration des Domaines 600

Adjudications. — Marchés :

Divers :

Fournitures de balais divers. Marché Gardin-Roussel et C^{ie} 561

Achat d'une machine à écrire. Marché L. Liétard 524

Fournitures de cercueils destinés à des militaires français
tombés en Mai-Juin 1940, sur le territoire de
Lille. Marché Tytgat 565

Grands travaux :

Fourniture de ciment. Marché 533

Fourniture de 1000 tonnes de sable. Marché François Ber-
nard 534

Grands travaux d'édilité. Transports hippomobiles. Marchés 571

Pavage du sol de la cour, rue de l'Arbrisseau. Marché Bonvin 561

Caisse des Retraites :

Pensions :

Révision des pensions. Fixation des nouveaux taux 539

Liquidation de pension :

Services Municipaux.

Liquidation de pension V^o Leroy Fernand 525

Liquidation de pension V^o Dumoulin Edmond 543

Liquidation de pension V^o Meneboe Charles 544

Octroi. Liquidation de pension V^o Ioos 545

Police. Liquidation de pension V^o Durot et Odette Durot 524

Liquidation de pension V^o Valin Joseph 526

Liquidation de pension V^o Forrières Jean-Baptiste 546

Liquidation de pension Merchier Adolphe 546

L'an mil neuf cent quarante et un, le 7 Novembre, à 11 heures, le Conseil Municipal de Lille, dûment convoqué s'est réuni en séance légale, en l'Hôtel de Ville.

Présidence de M. P. DEHOVE, Maire.

Secrétaire : M. TREELS.

Présents : MM. BATAILLE, BAUCHE, BERTRAND, CLAES, COOLEN, CORBU, DEHOVE, DEVERNAY, DHOOSSCHE, DOMPSIN, GISSELAIRE, GODINOT, HERMEZ, LEROY, MARTIN, MASSON, NOTERMAN, PEETERS, TREELS, VANDENBERGHE, WILLEMS.

Excusés : MM. BROUX, JANSSENS.

Absents : MM. BRACKE-DESROUSSEAUX, CORDONNIER, DOYENNETTE, FAVIÈRES, LECOMTE, ROUSSEAU, SAINT-VENANT, WARINGHIEN.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Aux termes de la police N° 1.211.192 en date du 28 Mars 1931, la Compagnie d'Assurances Générales représentée par M. Dubois-Prouvost, 50 boulevard de la Liberté, à Lille, assure les membres du Conseil Municipal contre les conséquences des accidents corporels pouvant les atteindre dans l'exercice de leur mandat.

La prime annuelle est de 100 francs par personne.

Le 5 Avril 1940, alors qu'il se rendait en bicyclette à l'Hôtel de Ville sur convocation de M. le Maire, un conseiller municipal a été victime d'un accident mortel.

La Compagnie d'Assurances Générales a réglé aux ayants-droit l'indemnité prévue, soit 100.000 francs.

Le précédent l'engageant pour l'avenir à couvrir les accidents de circulation alors qu'ils ne sont pas expressément garantis par la police, elle nous a fait connaître qu'elle ne pouvait continuer de nous assurer aux anciennes conditions. Elle demandait que la prime fut portée de 100 à 200 francs par personne et par an.

N° 3545

—
Assurance
des membres
du Conseil
Municipal

—
Avenant
—

Après discussion, elle a consenti à ramener ses prétentions à 50 francs d'augmentation.

Cette majoration étant raisonnable eu égard au supplément de garantie accordé, nous vous demandons de vouloir bien ratifier la passation de l'avenant souscrit à cette occasion et qui a pris effet le 1^{er} Septembre 1941.

La dépense sera prélevée sur l'article 27 du Budget Primitif.

Adopté.

N° 3546
—
Allocations
Familiales
dans
l'Agriculture
—
Comité
Communal
—
Propositions
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Aux termes du décret du 13 Mars 1940, le Comité Communal chargé de dresser les états adressés trimestriellement au Comité Départemental des Allocations familiales par les Caisses de Compensation d'allocations familiales agricoles comprend, indépendamment du Maire, président et d'un représentant de chacune des Caisses de Compensation d'allocations familiales intéressées, deux exploitants agricoles désignés par le Préfet, sur une liste de cinq noms présentés par le Conseil Municipal.

M. le Préfet nous prie de lui faire connaître nos propositions.

Nous vous proposons de désigner comme susceptibles de faire partie de ladite Commission, les exploitants agricoles dont les noms suivent :

N° de préférence	Noms et prénoms	Adresse complète de l'exploitant	L'exploitant est-il bénéficiaire des allocations familiales	Nombre d'enfants donnant droit au bénéfice des A. F.	Superficie des terres déclarées pour les cotisations	Observations
4	Barbez Louis	rue Lottin, 5	ne touche pas réclamation faite à ce sujet	2	4 ha. 40	
3	Courouble Paul	rue du Buisson, 91	oui	3	7 ha. 50 en labour 3 ha. pâtures	
5	Desquiens Emile	rue Porret, 4	non	néant	néant	
2	Gombert Michel	rue Delezenne, 1	oui	3	7 ha. 50	
1	Thieffry Lucien	r. du Long Pot, 117	oui	4	11 ha.	

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 3547

—
Concours
de jardins
ouvriers

—
Règlement
de frais
—

En vue de la remise des récompenses aux lauréats des concours de jardins ouvriers organisés par la Ville du 23 Juin au 12 Juillet 1941, en collaboration avec l'Association Lilloise des Jardins Ouvriers, nous avons fait imprimer les diplômes d'Honneur et diplômes de Médaille offerts par la Ville ainsi que la brochure « Notre Jardin », illustrée par M. Jacques Marquis, Ingénieur Horticole, contenant les conférences données par M. Bouket, Surveillant Général des Promenades et Jardins, au cours de la saison 1940-1941.

M. Léon Nuez, imprimeur, 23 rue d'Esquermes, à Lille, a consenti à nous livrer cent exemplaires de Diplôme d'Honneur et cent exemplaires de Diplôme de Médaille, moyennant un prix de 1.818 frs. 20.

D'autre part, la Société L. Danel, 93 rue Nationale, a été chargée de l'impression des brochures pour lesquelles elle nous a fait les conditions suivantes :

Mille exemplaires à 12 frs	12.000 frs
8.076 exemplaires à 2 frs 50	21.765 frs

Par ailleurs, afin de donner à la cérémonie de remise des récompenses tout l'éclat qu'exigeait un concours organisé sous le haut patronage de M. le Maréchal Pétain, nous avons demandé à M. Leclercq, 20 rue de l'Hôtel de Ville, à Tourcoing, de nous confier en location et d'installer pour la journée du 20 Juillet, un amplificateur avec micro.

M. Leclercq nous a transmis sa facture, qui s'élève à 700 francs.

Nous vous demandons de nous autoriser *a)* à régler les sommes de 1.818 frs 20 et 700 francs qui seront prélevées sur le crédit reporté au Budget Supplémentaire de 1941, sous l'article 270 « Aménagement de groupes de jardins ouvriers » *b)* à passer le marché nécessaire pour la livraison des brochures « Notre Jardin ».

La dépense de 33.765 francs sera l'objet d'un crédit de même somme à inscrire au Budget additionnel du présent exercice.

Adopté.

N° 3548

—
*Organisations
Syndicales*

—
Subventions
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Un crédit destiné à subventionner les organisations syndicales de notre ville est inscrit au Budget Primitif de l'exercice 1941.

Compte tenu des éléments d'information recueillis sur ces organisations en ce qui concerne leur activité pendant l'année en cours, nous vous proposons les attributions ci-après :

35.000 francs à la Bourse du Travail, 45 rue Léon Gambetta, Lille.

10.000 francs à l'Union des Syndicats libres, 1 rue Saint-Genois, Lille ;

5.000 francs à l'Union des Syndicats Professionnels Français, 3 rue Macquart, Lille.

Il est bien entendu que le paiement de ces sommes n'aura lieu que sur la production des pièces justificatives de dépenses effectuées pour le fonctionnement de chacun des organismes ci-dessus désignés.

Le Conseil ratifie les propositions qui lui sont faites, après avoir enregistré a) les informations complémentaires de M. le Maire ; b) les observations formulées par M. l'adjoint Devernay et M. le Conseiller Godinot.

Adopté.

N° 3549

—
Régie Municipale

—
*Achat de carottes
Marché*
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Aux fins d'assurer l'approvisionnement en carottes du service des soupes populaires pendant l'hiver 1941-42, nous avons demandé à M. Léon Delattre, cultivateur Ferme du Bietz, Lorgies (Pas-de-Calais), de nous faire connaître les conditions de vente de sa production évaluée entre 60 et 80 tonnes, étant entendu que celle-ci serait livrée, d'Octobre à Mai inclus à raison d'environ 4.000 kilogs par quinzaine.

Le prix, variable selon l'époque de la livraison, serait de 2 frs 70 à 5 frs 20 le-kilog, rendu domicile.

De la consultation d'une maison spécialisée, il apparaît que l'offre est avantageuse.

Dès lors, nous vous proposons, conformément à l'avis émis par le Conseil d'Administration de la Régie Municipale d'approvisionnement, de nous autoriser à passer un marché avec M. Delattre.

En raison des difficultés d'approvisionnement et des conditions avantageuses faites par M. Delattre, nous vous proposons de décider que les droits de timbre et d'enregistrement seront supportés par la Ville.

La dépense, évaluée approximativement à 248.000 francs sera imputée sur le crédit ouvert sous rubrique « Régie Municipale d'approvisionnement des services d'Entr'aide et de solidarité et de sauvegarde de la population ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 19 Janvier 1940, par suite d'une rupture de canalisation, une inondation s'est produite dans les sous-sols de l'immeuble, 49 rue de Paris, occupé par M. Huret, armurier.

Suivant constat de M^e Toulouse, huissier, l'eau a détérioré les munitions et marchandises entreposées dans la cave.

M. Huret a sollicité le paiement d'une indemnité en réparation de ce préjudice.

Après nous être entouré de tous les éléments d'appréciation nécessaires, nous avons estimé ainsi qu'il suit l'importance des dommages :

1° — 40.000 cartouches 6 m/m	1.312 Frs
2° — 2.960 cartouches de chasse	5.594 Frs 40
3° — 500 douilles de chasse	226 Frs 50
4° — 2 valises personnelles	160 Frs
5° — Constat d'huissier	131 Frs

soit 7.423 Frs 90

Etant donné les circonstances de cet accident, nous vous demandons de décider le règlement à M. Huret d'une indemnité de pareille importance.

La dépense sera prélevée sur l'article 287 du Budget Primitif.

Adopté.

N° 3550

—
Dégâts
à un immeuble
49 rue de Paris

—
Règlement
—

N° 3551

Dégâts à la tombe
Dehoorne

Règlement

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Lors de la tempête qui a sévi le 13 Novembre 1940, le monument élevé sur la tombe Dehoorne, au Cimetière du Sud, a été brisé par la chute d'un arbre.

Etant donné les circonstances de cet accident, nous vous proposons de venir en aide à M. Adolphe Dehoorne, 67 rue de la Justice, Cité Morel 3, propriétaire de la tombe, en lui allouant une indemnité de 255 francs, montant des dégâts.

La dépense sera prélevée sur l'article 364 du Budget Primitif.

Adopté.

N° 3552

Dégâts à la tombe
Salomon.

Règlement
d'indemnité

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous sommes saisi d'une réclamation de M. Léon Tronquez, demeurant à Lille, 14 place Philippe le Bon, qui sollicite le paiement d'une indemnité en réparation des dégâts causés à la tombe Salomon-Démarez, par la chute d'un arbre au Cimetière de l'Est lors de la tempête qui a sévi le 13 Novembre 1940.

De l'avis de M. le Directeur du Cimetière, la remise en état du monument exige une dépense de 1.200 francs.

Etant donné les circonstances dans lesquelles s'est produit l'accident, nous vous proposons de décider le paiement à M. Tronquez d'une indemnité de pareille importance dont le montant sera prélevé sur l'article 110 du Budget Primitif de l'exercice 1941 « Cimetières — Dépenses diverses et d'entretien ».

Adopté.

N° 3553

Eviction
de locataires

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue de la réalisation de notre programme d'embellissement et d'aménagement, la Ville a acheté de nombreux immeubles dont nous poursuivons l'évacuation aux fins de démolition.

Ont rendu libres leurs logements :

MM. Jules Hardeman, 8 rue de la Renaissance ;

Paul Facqueur, 6 rue Armand Carrel ;

Lucien Camus, 9 avenue Champon.

D'accord avec votre Commission du Plan, nous vous proposons d'allouer à chacun de ces locataires une indemnité de Deux Cents francs dont le montant sera prélevé sur les crédits d'emprunt destinés à l'achat de terrains et d'immeubles pour la démolition.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Par délibération du 23 Juillet 1941, vous avez émis un avis favorable à l'acceptation des legs faits par M. Achille Liévin, de 5.000 francs à l'Ecole Monge pour les enfants nécessiteux n'ayant pas de fournitures classiques ; de 5.000 francs à l'Ecole maternelle Broca, à charge d'achats d'objets divers (vêtements) à distribuer aux enfants nécessiteux.

La réalisation de ces legs a été autorisée par arrêté préfectoral du 1^{er} Septembre.

M^e Fontaine, Notaire, chargé de la liquidation de la succession du donateur a versé les sommes léguées à la Caisse municipale.

Nous vous prions de vouloir bien *a)* admettre aux recettes budgétaires les réalisations en cause ; *b)* décider l'ouverture de deux crédits spéciaux de emploi.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Aux termes de son testament en date du 29 Juillet 1930, Madame Dujardin, veuve de M. Gustave-Léon Boivin, a légué à la Société de Secours Mutuels du Bataillon des Sapeurs-Pompiers de Lille, une somme de 1.000 francs.

N° 3554

—
Legs
Achille Liévin

—
Admission
en recette

—
Emploi
—

N° 3555

—
Legs Boivin
à la Société
Amicale de
Secours Mutuels
du Bataillon des
Sapeurs-Pompiers

—
Avis
—

Ce legs est fait net de tous frais et droits.

Par délibération du 31 Août 1941, le Conseil d'Administration de cet organisme a décidé d'accepter cette libéralité.

Nous vous proposons d'émettre un avis favorable à l'exécution de ce legs.

Adopté.

N° 3556

—
*Entretien
des chèvres
du Jardin Vauban*

—
Marché
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS.

En vue d'assurer l'entretien et l'alimentation des chèvres du Jardin Vauban, il est nécessaire de procéder à l'achat de paille, foin et aliments spéciaux.

Sollicité à cet effet, M. Bruyneel-Meurisse, négociant en grains et fourrages, 3 rue de Seclin, ancien adjudicataire de la Ville, s'engage à nous approvisionner suivant nos besoins et à des conditions de prix très acceptables.

Nous vous demandons de nous autoriser à passer avec M. Bruyneel-Meurisse le marché que nous vous soumettons.

La dépense, évaluée approximativement à 12.000 francs, sera imputée sur le crédit ouvert à l'article 126 du Budget Primitif de l'exercice 1941.

Adopté.

N° 3557

—
*Travaux
d'abatage
d'arbres*

—
Marché
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS.

En vue de faire procéder au cours du présent exercice à l'abatage des arbres morts ou dangereux implantés sur les promenades et dans les jardins de notre Ville, des propositions ont été demandées à M. Jules Corbisier, maître bûcheron, 14 bis rue Galliéni, à Mouvaux.

Ce dernier nous a fait tenir un devis s'élevant à 24.580 francs, et dont les conditions peuvent être considérées comme étant normales.

Nous vous demandons donc : 1° de confier ce travail qui s'impose, à M. Jules Corbisier, seul bûcheron spécialiste de la région capable de l'exécuter conformément à la technique ; 2° de nous autoriser à passer le marché que nous vous soumettons.

La dépense, soit 24.580 francs, sera imputée sur le crédit ouvert à l'article 125 du Budget Primitif de l'exercice 1941.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La rue du Chevalier Français se termine actuellement en impasse. Son prolongement jusqu'à la rue du Bois présenterait pourtant un grand intérêt parce que la nouvelle voie ainsi créée doublerait la rue de la Louvière, où la circulation est très intense, et assurerait ainsi une liaison supplémentaire entre deux des plus importantes artères du quartier Saint-Maurice, les rues du Faubourg de Roubaix et du Bois.

Par ailleurs, ce prolongement de la rue du Chevalier Français aboutirait à la rue Van den Heede qui, dans l'avenir, sera vraisemblablement prolongée elle-même jusqu'à la nouvelle voie à créer à travers la propriété de l'Office municipal d'habitations à bon marché, rue du Buisson.

C'est pourquoi, en accord avec votre Commission du Plan, nous vous soumettons le plan de cette nouvelle rue en vous proposant de solliciter l'homologation des alignements par l'autorité supérieure.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Les travaux de dérasement de la fortification entrepris par la Société « Le Bâtiment du Nord » suivant marché du 27 Novembre 1940 et figurant au programme de Grands Travaux sous la rubrique : 3^{me} lot — Redressement de la rue du Faubourg d'Arras, sont actuellement terminés et on fait l'objet d'un procès-verbal de réception provisoire en date du 1^{er} Septembre dernier.

N° 3558

*Ouverture
d'une voie
nouvelle
entre les rues
Van den Heede
et du Chevalier
Français*

N° 3559

*Lutte
contre le chômage*

*Grands travaux
d'édilité*

*Dérasement de la
fortification*

3^e Lot

*Décompte
définitif*

Le décompte général et définitif a été dressé et les travaux s'élevaient à 957.416 frs 49, en diminution de 4.516 frs 01 sur le montant prévu au marché.

Nous vous demandons d'approuver ce décompte définitif tel qu'il a été établi.

Adopté.

N° 3560

—
Cantines
scolaires

—
Fabrication
de bière

—
Marché

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue d'assurer la fabrication de la bière nécessaire aux cantines scolaires pendant l'année 1941, nous avons pressenti les principales brasseries de Lille.

Les propositions suivantes nous ont été faites :

Brasserie l'Avenir 77 centimes le litre

Grande Brasserie 75 centimes le litre

L'offre la plus avantageuse étant celle de la Grande Brasserie, nous vous demandons de nous autoriser à souscrire avec elle un marché d'une importance approximative de 112.500 francs.

Nous vous prions de décider, en outre, que les droits de timbre et d'enregistrement auxquels ledit marché donnera lieu seront pris en charge par la Ville.

La dépense sera imputée sur l'article 420 du Budget primitif de 1941 : « Cantines scolaires — Ecoles publiques et privées ».

Adopté.

N° 3561

—
Cantines
scolaires

—
Fourniture
de tables
sur tréteaux
et de bancs

—
Marché

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue de la fourniture de 100 tables sur tréteaux et de 200 bancs nécessaires aux cantines scolaires, il a été procédé à un appel d'offres.

Dix-huit maisons ont été consultées.

Les Etablissements Deloose et C^{ie}, 90 rue du Chevalier Français, à Lille, peuvent effectuer le travail moyennant le prix de 1.000 francs pour une table et deux bancs, sous réserve d'utiliser des bois de moins de 3 mètres, ce qui produirait des joints transversaux, et à la condition de disposer de délais suffisants.

MM. Wiart et C^{ie}, 143 rue Pierre Legrand, à Lille, demandent le même prix, ne font aucune réserve et livreraient dans un délai d'un mois.

Les autres maisons ne disposent pas des bois nécessaires.

L'offre la plus intéressante étant faite par les Etablissements Wiart et C^{ie}, nous vous demandons de vouloir bien nous autoriser à souscrire avec ceux-ci un marché aux conditions sus-énoncées.

La dépense s'élevant à 100.700 francs sera imputée sur l'art. 420 du Budget Primitif.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Par nos délibérations des 30 Décembre, 21 Février 1941 et 3 Avril 1941, nous avons pris différentes mesures relatives à la réouverture et au fonctionnement des Cantines Scolaires.

Beaucoup de parents dont les ressources étaient auparavant suffisantes ont vu leur situation modifiée par suite des circonstances actuelles et se sont trouvés dans l'obligation de solliciter pour leurs enfants l'admission à la cantine.

Nous pensons qu'il convient de faire droit à leur requête et c'est pourquoi, en accord avec le comité de la Caisse des Ecoles, nous vous proposons d'étendre le bénéfice de la participation payante à la cantine, suivant le barème ci-après aux enfants des écoles publiques et privées, appartenant à des familles dont les ressources globales sont au minimum de 180 francs par semaine ou 750 francs par mois.

Adopté.

N° 3562

—
Cantines
scolaires

—
Tarij
—

VILLE de LILLE

BARÈME des TARIFS d'ADMISSION aux CANTINES SCOLAIRES

CAISSE des ECOLES

1-10-1941

7 Novembre 1941

Catégorie	Taux de participation unitaire	Ressources		Nombre d'enfants à charge de moins de 14 ans et sommes à verser par journée									
		par mois	par semaine	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
A	2 frs 50	de 750,01 à 875,00	de 180,01 à 210	2 f. 50	5 f. 00	7 f. 50	10 f. 00	12 f. 50	15 f. 00	17 f. 50	20 f. 00	22 f. 50	25 f. 00
B	3 frs 00	de 875,01 à 1.042	de 210,01 à 250,00	3 f. 00	6 f. 00	9 f. 00	12 f. 00	15 f. 00	18 f. 00	21 f. 00	24 f. 00	27 f. 00	30 f. 00
C	3 frs 50	de 1.042,01 à 1.250	de 250,01 à 300,00	3 f. 50	7 f. 00	10 f. 50	14 f. 00	17 f. 50	21 f. 00	24 f. 50	28 f. 00	31 f. 50	35 f. 00
D	4 frs 00	de 1.250,01 à 1.458	de 300,01 à 350,00	4 f. 00	8 f. 00	12 f. 00	16 f. 00	20 f. 00	24 f. 00	28 f. 00	32 f. 00	36 f. 00	40 f. 00
E	4 frs 50	de 1.458,01 à 1.666	de 350,01 à 400,00	4 f. 50	9 f. 00	13 f. 50	18 f. 00	22 f. 50	27 f. 00	31 f. 50	36 f. 00	40 f. 50	45 f. 00
F	5 frs. 00	de 1.666,01 à 1.875	de 400,01 à 450,00	5 f. 00	10 f. 50	15 f. 00	20 f. 00	25 f. 00	30 f. 00	35 f. 00	40 f. 00	45 f. 00	50 f. 00
G	5 frs 50	de 1.875,01 à 2.083	de 450,01 à 500,00	5 f. 50	11 f.	16 f. 50	22 f. 00	27 f. 50	33 f. 00	38 f. 50	44 f. 00	49 f. 50	55 f. 00
H	6 frs 00	de 2.083,01 à 2.500	de 500,01 à 600,00	6 f. 00	12 f. 00	18 f. 00	24 f. 00	30 f. 00	36 f. 00	42 f. 00	48 f. 00	54 f. 00	60 f. 00
I	7 frs 00	au-dessus	au-dessus	7 f. 00	14 f. 00	21 f. 00	28 f. 00	35 f. 00	42 f. 00	49 f. 00	56 f. 00	63 f. 00	70 f. 00

- I. — La gratuité de participation est accordée pour tout salaire brut inférieur à 180 frs par semaine, ou 750 frs par mois.
 II — La perception des sommes correspondant au nombre des enfants à admettre aura lieu, par semaine, dans les centres désignés à cet effet.
 III — Toute fausse déclaration relative au salaire total rentrant dans la famille, entrainera l'exclusion de tous les enfants de cette famille au bénéfice de la Cantine.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue de la fourniture de caleçons et gilets en coton au Service du Vestiaire du Comité d'Entr'aide sociale de la Ville nous avons été conduit à pressentir les Etablissements Wallaert Frères, dont le siège social est à Lille, 75 rue de Fontenoy.

Cette firme s'est engagée à livrer les quantités demandées aux prix ci-après :

Caleçons 25 frs 50 la pièce

Gilets 18 frs la pièce.

Ces conditions sont des plus avantageuses.

Nous vous proposons en conséquence : a) de nous autoriser à souscrire avec les Etablissements Wallaert Frères un marché d'une importance approximative de 61.500 frs ; b) de décider que les droits de timbre et d'enregistrement auxquels le dit marché donne lieu seront pris en charge par la Ville.

La dépense sera imputée sur l'article 419.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La Société Alphonse Pollet dont le siège social est à Tourcoing, 2, rue de La Fayette, a transformé pour le compte de la Ville, Service du Vestiaire du Comité d'Entr'Aide Sociale, en vue de la confection de vêtements, 17 pièces de tissus pour le prix global de 39.488 frs. 55.

Elle s'engage à transformer 16 nouvelles pièces moyennant un prix de 39.648 frs.

Nous vous demandons, en conséquence, de vouloir bien nous autoriser à souscrire avec la Société Alphonse Pollet le marché de régularisation devenu nécessaire.

N° 3563

—
Comité
d'Entr'aide
Sociale

—
Fourniture
de caleçons
et gilets en coton

—
Marché
—

N° 3564

—
Comité
d'Entr'Aide
Sociale

—
Transformation
de tissus

—
Marché
—

Etant donné, d'autre part, que les prix consentis sont extrêmement réduits, nous vous prions de décider que les droits de timbre et d'enregistrement afférents au dit marché seront supportés par la Ville.

La dépense sera imputée sur l'article 419 du Budget.

Adopté.

N° 3565

—
*Comité
d'Entr'Aide
Sociale*

—
*Fourniture
de mouliné*

—
Marché

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Les Etablissements Paul Bonte et C^{ie}, à Roubaix, ont été pressentis pour fournir du mouliné à la Ville, Service du Vestiaire du Comité d'Entr'Aide Sociale.

Ils s'engagent à livrer :

100 kilogs de mouliné 2/28 de coloris divers au prix de 110 frs 50 par kilogramme ;

200 kilogs de mouliné pour mercerie et tricot à la main au prix de 200 francs par kilogramme.

Ces conditions étant très avantageuses, nous vous demandons de vouloir bien 1°) nous autoriser à souscrire un marché, aux conditions sus-énoncées, avec les Etablissements Paul Bonte ; 2°) décider qu'en raison des prix très réduits qui nous ont été consentis, les droits de timbre et d'enregistrement auxquels le dit marché donnera lieu seront supportés par la Ville.

La dépense, s'élevant à 51.560 frs 50, non compris les droits de timbre et d'enregistrement, sera imputée sur l'article 419 du Budget Primitif « Campagne d'hiver pour les malheureux ».

Adopté.

N° 3566

—
Hospices

—
*Location
à Cappelle-
en-Pévèle*

—
Avis

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Les Hospices sont propriétaires d'une parcelle de terrain sise à Cappelle-en-Pévèle, d'une superficie de 45 ares 99 centiares, reprise au cadastre sous les numéros 581 et 583 de la Section A, dont la location leur est sollicitée par la Commune de Cappelle-en-Pévèle en vue de la création d'un stade scolaire.

Ce terrain est loué avec d'autres terres à la Société Florimond Desprez Veuve et Fils, moyennant un fermage annuel de 4 quintaux 20 de blé à l'hectare, soit pour la parcelle dont il s'agit, un fermage annuel de 193 kgs de blé.

Cette société consent à résilier sa location en faveur de la Commune de Cappelle-en-Pévèle.

Aux termes de sa délibération du 30 Août 1941, la Commission Administrative des Hospices a décidé : 1°) d'accepter cette résiliation pour le 30 Septembre 1941 ; 2°) d'accorder le terrain en bail à la Commune de Cappelle-en-Pévèle pour une durée de trente années à compter du 1^{er} Octobre 1941, moyennant un fermage annuel de 258 kgs de blé plus contributions.

Ce fermage subira un abattement forfaitaire de 10 % à la base chaque fois que le prix du blé sera supérieur à 95 frs le quintal.

Nous vous demandons d'émettre un avis favorable à l'exécution de cette délibération.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous avons procédé à un appel d'offres en vue de la vente d'un lot de trente-cinq arbres abattus au Bois de Boulogne, section du Petit Paradis. Les travaux d'enlèvement ainsi que tous frais, droits et taxes étaient à la charge de l'acquéreur.

Vingt et une entreprises ont été consultées ; trois ont offert :

- | | |
|---|-----------|
| 1° — M. Fernand Delage, 18 impasse Sainte-Agnès | 7.000 frs |
| 2° — M. André Engelaere, 22 rue du Barbier Maës | 7.000 frs |
| 3° — M. Gustave Créteur, 64 rue Francisco Ferrer | 8.000 frs |

Cette dernière offre étant la plus avantageuse pour la Ville, nous vous prions de vouloir bien la ratifier et admettre en recette la somme de huit mille francs.

Adopté.

N° 3567

—
Vente d'arbres

—
Admission
en recette

N° 3568
—
Vente d'arbres
—
Admission
en recette
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous avons procédé à un appel d'offres, en vue de la vente d'un lot de neuf ormes, situés sur le glacis de la fortification, entre la rue du Faubourg de Valenciennes et les voies de sortie de la Gare Saint-Sauveur. Les travaux nécessaires, ainsi que tous frais, droits et taxes, étaient à la charge de l'acquéreur éventuel.

Vingt et une entreprises ont été consultées ; trois ont offert :

1° — Etablissements Jonquez Frères, 43-71 rue Bonte-Pollet	1.100 frs
2° — M. André Engelaere, 22 rue du Barbier Maes	3.200 frs
3° — M. Fernand Delage, 18 impasse Sainte-Agnès	3.500 frs

Cette dernière offre étant la plus avantageuse pour la Ville, nous vous prions de vouloir bien la ratifier et admettre en recette la somme de trois mille cinq cents francs.

Adopté.

N° 3569
—
Vente
de vieux métaux
—
Admission
en recette
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous avons procédé à un appel d'offres en vue de la cession au meilleur prix, d'un lot de 5.890 kilos de vieux fers, provenant des fortifications dérasées.

La proposition la plus avantageuse a été faite par M. Charles Fournie, 99 grand'Route de Douai, à Fâches-Thumesnil, qui a offert mille francs la tonne, soit pour 5.890 kilos, la somme de 5.890 francs.

D'accord avec votre Commission du Plan, nous vous prions de vouloir bien ratifier cette offre et admettre en recette la somme correspondante.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Pour l'exercice 1940, il avait été décidé que les pompes mesureuses d'essence, dont l'exploitation est arrêtée, bénéficieraient pendant la période des hostilités d'une réduction à 10 francs de la taxe municipale.

Cette décision avait été prise en raison de l'inutilisation forcée des appareils distributeurs d'essence par suite de la prohibition de certains carburants ou à cause de la mobilisation de leurs exploitants.

Les raisons invoquées étant toujours valables, nous proposons de maintenir l'application de ces dispositions pour la présente année.

En ce qui concerne les appareils réquisitionnés pour les besoins de l'autorité occupante, M. le Préfet du Nord, par circulaire en date du 29 Novembre 1940, transmettait aux fins d'affichage à MM. les Maires, un avis adressé aux exploitants d'appareils distributeurs d'essence inutilisés ou réquisitionnés les invitant à adresser à M. le Directeur de l'Enregistrement et des Domaines, une demande en réduction, pour les postes installés sur la voirie nationale.

Cette note comportait les dispositions suivantes :

« En ce qui concerne les appareils *réquisitionnés* pour les besoins de l'autorité occupante, la réduction de la redevance domaniale ne sera pas appliquée dès maintenant. Il sera seulement sursis au recouvrement des redevances afférentes à la période postérieure au 30 Juin 1940 et à la réquisition. Le régime applicable aux appareils réquisitionnés sera fixé ultérieurement ».

Il ne semble pas que ce régime nouveau ait été appliqué aux appareils rentrant dans la catégorie ci-dessus.

Dans ces conditions, nous vous proposons d'appliquer la même mesure en décidant de surseoir à l'application de la redevance due pour les appareils réquisitionnés installés sur la voirie urbaine.

Le taux de la redevance repris au tarif général restera applicable pour 1941, aux appareils en exploitation.

Adopté.

N° 3570

—
*Pompes
mesureuses
d'essence*

—
*Recouvrement
de redevances*

—
Exercice 1941
—

N° 3571

—
*Lotissement
 rue du Faubourg
 des Postes
 et Chemin
 de l'Arbrisseau*
 —

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Madame Flipo-Outters, demeurant à Tourcoing, 9 rue de la Mal-sence, sollicite de M. le Préfet l'autorisation de lotir un terrain situé en bordure de la rue du Faubourg des Postes et de la rue de l'Arbrisseau, d'une surface de 39 ares environ, et repris au cadastre sous partie du n° 737 de la Section E.

Les rues du Faubourg des Postes et de l'Arbrisseau sont des voies publiques en bon état d'assainissement et de viabilité.

En accord avec votre Commission du Plan et le Service Municipal d'Hygiène, nous vous proposons de donner un avis favorable au projet sous condition que le cahier des charges sera complété par les dispositions suivantes :

1° — Les acquéreurs éventuels seront dans l'obligation de construire, entretenir, réparer ou reconstruire, à leurs frais, avec des matériaux acceptés par la Ville, les trottoirs situés au droit de leur propriété ;

2° — Les dépendances formant marteau seront adossées par paire afin d'assurer le maximum d'éclairage et d'aération des pièces habitables donnant sur cour ;

3° — Les constructions en bois seront interdites dans les cours et cela pour éviter l'insalubrité dont elles peuvent être l'origine ou la cause.

Adopté.

N° 3572

—
*Usine élévatotre
 des eaux*
 —

*Modification
 de l'installation
 électrique*
 —

*Marché
 Société Forclum*
 —

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

L'usine élévatotre des Eaux d'Emmerin fonctionne électriquement. Deux pompes, travaillant alternativement, refoulent les eaux vers les réservoirs.

Pour satisfaire à des demandes exceptionnelles ou combler un retard dans la distribution d'eau, il est nécessaire que ces deux pompes puissent travailler simultanément.

Des modifications s'imposent, de ce fait, dans l'installation électrique de l'usine.

A cet effet, la Société Forclum, 67 rue de Dunkerque, à Paris (IX^e), est appelée à effectuer des travaux et fournitures de matériel électrique.

Nous vous demandons de nous autoriser à passer avec cette firme le marché que nous vous soumettons.

La dépense, évaluée approximativement à 20.000 francs, sera imputée sur l'article 287 du Budget Primitif de l'exercice 1941.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

L'usine élévatoire des eaux d'Emmerin fonctionnant jour et nuit, il est nécessaire de procéder à l'installation d'un groupe électrogène avec batterie d'accumulateurs capable de fournir un éclairage de secours en cas de panne du secteur.

M. Marcel Montulet, bobinier et fabricant d'accumulateurs, 113 rue Barthélémy Delespaul, est appelé à fournir et installer ce matériel.

Nous vous demandons de nous autoriser à passer avec M. Montulet le marché que nous vous soumettons.

La dépense, évaluée approximativement à 20.000 francs, sera imputée sur l'article 287 du Budget Primitif de l'exercice 1941.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue de réapprovisionner le magasin du Service des Eaux en pièces de canalisations nécessaires à l'Entretien courant, la Société Anonyme des Hauts Fourneaux et Fonderies de Pont-à-Mousson est appelée à effectuer la fourniture de ces pièces.

Le montant total de la dépense correspondante est évalué approximativement à 20.000 francs.

N° 3573

Usine élévatoire
des eaux

Installation
d'un groupe
électrogène

Marché

N° 3574

Services Publics

Distribution d'eau

Fournitures
de pièces
de canalisations

Marché

Nous vous demandons de nous autoriser à passer avec cette firme le marché que nous vous soumettons.

La dépense sera prélevée sur l'article 287 du Budget ordinaire « Eaux ».

Adopté.

N° 3575
—
Services
hippomobiles
—
Fourniture
de coupage
—
Marché
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le stock de coupage destiné à l'alimentation des chevaux de notre Service de la Propreté Publique, de la Collecte des ordures ménagères et des Transports Hippomobiles, s'amenuise, et il est nécessaire de le parfaire.

A cet effet, M. Bruyneed-Meurisse, 3 rue de Seclin, ancien adjudicataire de la Ville, s'engage à nous livrer 23.000 kilos de coupage, à des conditions intéressantes de délai et de prix.

Nous vous demandons de nous autoriser à passer avec M. Bruyneel-Meurisse le marché que nous vous soumettons.

La dépense, soit 28.750 francs, sera imputée sur le crédit ouvert à l'article 127 du Budget Primitif de l'exercice 1941.

Adopté.

N° 3576
—
Service
des Transports
—
Achat de futailles
—
Marché
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Notre approvisionnement mensuel en essence, huile, pétrole, graisse et ingrédients divers a nécessité et nécessite encore l'achat d'emballages et de fûts.

Nous avons fait appel à diverses entreprises susceptibles de nous fournir cette futaille.

Les Etablissements Maurice Harduin, 46, 48, 50 Grande Route d'Arras, à Lille, titulaire du compte Chèque postal Lille 23.639, ayant accepté de livrer 304 fûts, à raison de 220 francs l'un, nous vous demandons d'approuver le marché que nous vous soumettons à passer avec cette firme.

La dépense, évaluée à 66.880 francs, sera imputée sur le crédit des transports.

En raison du prix modique consenti par les Etablissements Har-
duin, nous vous demandons que les frais de timbre et d'enregistrement
du présent marché soient supportés par la Ville.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En raison des circonstances, nous avons dû faire appel à diffé-
rentes entreprises de camionnage pour effectuer le transport des char-
bons entreposés dans nos chantiers, à divers bâtiments municipaux.

M. Coisne-Pottier, 43 rue du Chevalier Français, ayant consenti
à faire ces transports au prix de 60 francs la tonne, nous vous deman-
dons de nous autoriser à passer avec M. Coisne-Pottier, un marché dont
l'importance peut être évaluée à 25.000 francs.

Les frais d'enregistrement, timbres et autres, seront à la charge
du soumissionnaire.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En raison des circonstances, nous avons dû faire appel à diffé-
rentes entreprises de camionnage pour effectuer le transport des char-
bons entreposés dans nos chantiers aux bâtiments municipaux.

La Société O. Poncelet-Laloy et Fils, 10 quai du Wault, ayant
consenti à faire ces transports au prix de 60 francs la tonne, nous vous
demandons de nous autoriser à passer avec cette société un marché dont
l'importance peut être évaluée à 25.000 francs.

Les frais d'enregistrement, timbres et autres seront à la charge
de la dite société.

Adopté.

N° 3577

—
*Transport
de charbons*

—
Marché

—
Coisne-Pottier
—

N° 3578

—
*Transport
de charbons*

—
Marché

—
*Société
O. Poncelet-Laloy
et fils*
—

N° 3579

—
*Services
Municipaux*—
*Achat
d'une machine
à écrire*—
Marché
—**RAPPORT DE M. LE MAIRE**

MESSIEURS,

La maison L. Liétard, 25 rue de l'Hôpital Militaire, à Lille, a fourni à la Ville, pour le Service de la Dactylographie, une machine à écrire, marque Kappel Standard, moyennant un prix de 8.585 francs, toutes taxes comprises.

Nous vous demandons de vouloir bien nous autoriser à souscrire un marché régularisant cet achat.

La dépense sera imputée sur l'article 17 du Budget Primitif de 1941 « Bureaux de l'Hôtel de Ville. Dépenses diverses ».

Adopté.

N° 3580

—
*Liquidation
de pension*—
Police—
*Veuve Durot
et Odette Durot*
—**RAPPORT DE M. LE MAIRE**

MESSIEURS,

M. André-Paul-Marcel Durot, Gardien de la paix de 2^me classe, né à Aniche (Nord), le 21 Juillet 1899, est décédé le 19 Juillet 1941, laissant veuve son épouse, née Eline-Marguerite Braem, qui sollicite la liquidation de pension à laquelle lui donne droit le Règlement de la Caisse des Retraites des Services Municipaux.

Tributaire de la dite Caisse depuis le 1^{er} Juin 1927, M. Durot comptait, au moment de son décès, quatorze ans, un mois et dix-neuf jours de versements et son dernier traitement d'activité s'élevait à 18.594 francs.

Ci-après la liquidation de la pension qui eût été attribuée à M. Durot en conformité des dispositions de l'article 4, paragraphe b) du Règlement, s'agissant pour l'intéressé d'une pension exceptionnelle pour invalidité survenue à la suite d'un attentat subi à l'occasion de ses fonctions, comme en font foi les certificats établis par le médecin assermenté de l'Administration en date des 27 Août 1933 et 4 Août 1941 :

$$18.594 \times 3 = 13.945 \text{ frs (centimes abattus)}$$

4

Vu les extraits des registres de l'Etat-Civil constatant :

1° — que la dame Eline-Marguerite Braem, est née à Jeumont (Nord), le 5 Septembre 1896 ;

- 2° — que la dite dame Braem et M. Durot ont contracté mariage le 10 Mars 1923, à Saint-Aubert (Nord) ;
- 3° — que du mariage est issue Odette-Marie-Elvina Durot, née à Saint-Aubert, le 23 Décembre 1923 ;
- 4° — que M. Durot est décédé à Lille, le 19 Juillet 1941.

Vu le certificat constatant : 1° que le mariage n'a pas été dissous par le divorce ; 2° qu'aucune séparation de corps n'a été prononcée entre les époux Durot-Braem.

Vu le règlement de la Caisse des Retraites des Services Municipaux duquel il résulte :

- 1° — Art. 14 — Par. 1. — que Madame Veuve Durot a droit à une pension égale à 50 % de la retraite d'invalidité qu'aurait obtenue le mari le jour de son décès, soit 13.945 frs : 2 = 6.972 francs.
- 2° — Art. 14 — Par. 4. — que Odette Durot a droit jusqu'au 22 Décembre 1944 à une pension temporaire égale à 10 % de la pension visée ci-dessus, soit 13.945 frs \times 10 % = 1.394 francs.

Nous vous prions de vouloir bien homologuer des fixations de pensions et d'en décider le service par prélèvement sur le fonds de la Caisse des Retraites des Services Municipaux à compter du 20 Juillet 1941, lendemain du décès de M. Durot.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Fernand-Désiré-Joseph Leroy, Chef de bureau de 1^{re} classe en retraite depuis le 1^{er} Janvier 1932, est décédé à Lambersart, le 30 Juillet 1941.

La pension annuelle qui lui était servie avait été fixée à 16.078 f. 16, lors de votre délibération du 6 Décembre 1931, et portée à 18.645 francs par la révision homologuée en votre séance du 2 Mai 1941.

L'épouse née Céline-Madeleine-Irma Behague, sollicite une pension de reversion.

Vu les extraits des registres de l'Etat-Civil constatant :

- 1° que la dite dame Behague est née à Arnèke (Nord), le 21 Octobre 1881 ;

N° 3581

—
*Liquidation
de pension*

—
*Services
Municipaux*

—
*Veuve Leroy
Fernand*
—

2° que la dite dame Behague et M. Leroy ont contracté mariage le 31 Mai 1919 ;

3° que M. Leroy est décédé à Lambersart, le 30 Juillet 1941.

Vu le certificat constatant : 1° que le mariage n'a pas été dissous par le divorce ; 2° qu'aucune séparation de corps n'a été prononcée entre les époux Leroy-Behague.

Le règlement de la Caisse des Retraites des Services Municipaux duquel il résulte que Madame Veuve Leroy a droit à la moitié de la pension de son mari, soit :

18.645 Frs. : 2 = 9.322 Frs.

Nous vous prions de vouloir bien homologuer cette fixation de pension et d'en décider le service à compter du 31 Juillet 1941, lendemain du décès de M. Leroy, par prélèvement sur le fonds de la Caisse des Retraites des Services Municipaux.

Adopté.

N° 3582

—
*Liquidation
de pension*

—
Police

—
V° Valin Joseph

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Constant Valin, gardien de la Paix de 4^{me} classe, né à Fressain (Nord), le 12 Décembre 1908, est mort pour la France, le 20 Juin 1940, à Gerbéviller (Meurthe-et-Moselle), laissant sa veuve, née Julia-Madeleine Dugay, qui sollicite la liquidation de la pension à laquelle elle a droit conformément aux dispositions de l'article 18 du règlement de la Caisse des Retraites des Services Municipaux.

Tributaire de la dite Caisse depuis le 1^{er} Décembre 1937, M. Valin comptait au moment de son décès deux ans, six mois et vingt jours de versements.

Le montant des retenues effectivement prélevées sur son traitement, augmentées de leurs intérêts calculés au taux bonifié à ses dépens par la Caisse Nationale d'Epargne au jour de son décès s'élève à 3.003 frs. 84.

En conformité des dispositions de l'article 4, paragraphe f) 1^{er} et 2^{me} alinéas, cette somme, augmentée d'une allocation de même importance servie par la Ville, soit $3.003.84 \times 2 = 6.007$ frs. 68, aurait dû être versée à la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse en vue de la constitution d'une rente viagère à jouissance immédiate en faveur

de M. Valin. D'après les barèmes fixés par cette caisse, cette rente se serait élevée annuellement à 330 francs.

Vu les extraits des registres de l'Etat-Civil constatant :

1° que la dame Julia-Madeleine Dugay, est née le 21 Octobre 1909, à Albert (Somme) ;

2° — que la dite dame Dugay et M. Valin ont contracté mariage le 4 Avril 1931 ;

3° que M. Valin est décédé le 20 Juin 1940.

Vu le certificat constatant : 1° que le mariage n'a pas été dissous par le divorce ; 2° qu'aucune séparation de corps n'a été prononcée entre les époux Valin-Dugay.

Le règlement de la Caisse des Retraites des Services Municipaux (art. 18) duquel il résulte que Madame Valin a droit à une pension prélevée sur les fonds de la dite Caisse, basée sur la moitié de la rente viagère qui aurait été acquise au mari le jour de son décès, soit : 330 : 2 = 165 francs.

En conséquence, nous vous prions de vouloir bien homologuer la fixation de la pension précitée et d'en décider le service par prélèvement sur les fonds de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, à compter du jour où cessera d'avoir effet la délégation d'office de traitement dont bénéficie Madame Veuve Valin, conformément aux dispositions de votre délibération du 27 Février 1941.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

L'augmentation de l'effectif des élèves de l'Ecole Valentine Labbé nécessitant la création de classes supplémentaires, nous avons présenté M. Francis Debièvre, demeurant à Lille, 82 rue de l'Hôpital Militaire, en vue d'obtenir la location du rez-de-chaussée sur rue ainsi que la cour de l'immeuble voisin sis rue de Thionville, n° 7, dont il est propriétaire.

N° 3583

Agrandissement
de l'école
Valentine Labbé

Location
7 rue
de Thionville

Après pourparlers, M. Debièvre a consenti à nous accorder un bail pour la durée de six ans à compter du 1^{er} Octobre mil neuf cent quarante et un, avec faculté pour la Ville seule, de le faire cesser à la date du 31 Décembre 1942 ou du 30 Septembre 1944, moyennant préavis de trois mois donné par écrit.

Le loyer est fixé à dix-huit mille francs payables par trimestre et d'avance.

La Ville supportera en outre, la quote part des frais de consommation d'eau, de gaz et d'électricité, de vidange des fosses d'aisances afférente à son occupation ainsi que le tiers de l'impôt foncier grevant l'immeuble. Elle assurera les réparations que la loi et l'usage mettent à la charge des locataires.

D'autre part, nous avons pu obtenir de la Direction de l'enseignement technique l'engagement de supporter la moitié du montant du loyer tout au moins pendant trois ans.

Nous vous demandons *a)* d'agréer ces conditions ; *b)* de nous autoriser à passer le contrat nécessaire dont les frais à la charge de la Ville seront prélevés sur le crédit « Frais d'actes et de procédure » ; *c)* de décider que le montant de la location sera prélevé sur l'art. 190 du Budget Primitif ; *d)* d'admettre en recette les sommes qui nous seront remboursées par la Direction de l'Enseignement technique.

Adopté.

N° 3584

—
Accident
Glaestermann

—
Règlement

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Georges Glaestermann, coursier au service de la Ville, s'est fracturé le poignet droit en faisant une chute de bicyclette au cours de son travail, le 17 Décembre 1934.

Aux termes d'un procès-verbal de conciliation en date du 15 Novembre 1935, le Tribunal a évalué à quinze pour cent le taux d'incapacité permanente partielle de travail et fixé à 599 frs. 32 la rente annuelle et viagère à servir à l'intéressé.

Il est apparu que l'état du blessé s'était aggravé, M. Glaestermann a donc introduit devant le Tribunal une instance en révision de la rente, en application de l'article 19 de la loi du 9 Avril 1898, modifiée et complétée par celle du 1^{er} Juillet 1938.

Suivant procès-verbal de conciliation intervenu le 3 Juillet 1936, devant M. le Président du Tribunal de Première Instance, la précédente décision a été modifiée ainsi qu'il suit :

1° — le taux d'incapacité permanente partielle a été évalué à vingt pour cent ;

2° — la rente annuelle et viagère à servir à l'intéressé à compter du 25 Avril 1936 a été portée à 799 frs. 10.

Etant donné que M. Glaestermann était toujours au service de la Ville, il a été sursis au paiement de cette rente.

L'intéressé ayant quitté les services municipaux le 31 Juillet 1941, nous vous proposons de modifier votre délibération du 30 Décembre 1935 et de décider que la rente de 799 frs. 10 qui sera prélevée sur le crédit inscrit au Budget Ordinaire sous la rubrique « Indemnités, pensions et secours aux ouvriers ou employés non tributaires de la Caisse des Retraites » lui sera servie à compter du 1^{er} Août 1941.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La Mutuelle du Commerce et de l'Industrie dont le siège est à Roubaix, 8 rue Dammartin, a intenté une action contre la Ville de Lille, en vue d'obtenir paiement d'une somme de 94.593 frs. 35, augmentée des frais d'expertise s'élevant à 1.265 frs. 00, en réparation des dégâts causés par les grévistes au matériel et au mobilier industriels ainsi qu'aux marchandises lors de l'occupation des Usines de la Compagnie Lilloise des Moteurs, sises 15 rue Gutenberg, du 19 Novembre 1936 au 14 Janvier 1937.

Suivant jugement rendu le 9 Décembre 1938, le Tribunal Civil a débouté la Mutuelle du Commerce et de l'Industrie de ses demandes, fins et conclusions et l'a condamnée aux dépens.

La Cour de Douai, devant laquelle la dite Société a fait appel, a, par arrêt du 26 Mai dernier, réformé le jugement susvisé du Tribunal Civil de Lille et condamné la Ville : 1° à rembourser la somme de 94.593 frs. 35 avec intérêts judiciaires à compter du jour de la demande ; 2° à payer les dépens de première instance et d'appel.

N° 3585

Instance
en dommages-
intérêts
par la Compagnie
Lilloise
des Moteurs

Pourvoi
en Cassation

Honoraires
de M^e Defert

En statuant ainsi, la Cour a confirmé sa jurisprudence antérieure notamment en ce qui concerne l'affaire Grande Brasserie pour laquelle la Cour de Cassation n'a pas encore statué.

Nous avons estimé que, dans l'intérêt des finances de la Ville, cette jurisprudence ne devait pas être acceptée.

Dès la signification de cet arrêt, nous avons invité M^e Defert, notre avocat à Paris, à former en temps utile un pourvoi en Cassation.

M^e Defert vient de nous signaler qu'il a terminé la mise au point de ce pourvoi et sollicite avant le dépôt de celui-ci le règlement d'une somme de 4.000 francs.

Nous vous demandons de confirmer la décision que nous avons prise de former ce pourvoi et de nous autoriser à régler à M^e Defert la somme de 4.000 francs dont le montant sera prélevé sur le crédit « Frais d'actes et de procédure ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3586
—
Fondation
Doutrelon de Try
—
Conversion
des obligations
—
Prime
de remboursement
—
Admission
en recette
—
Crédit
de emploi
—

MESSIEURS,

M. le Receveur Municipal a déposé à la Trésorerie Générale, pour conversion en valeurs 4 % 1941, les 335 obligations du Crédit National 6 % 1924 provenant de la Fondation Doutrelon de Try. Il a encaissé à titre de prime de remboursement calculée sur la base de 30,90 par titre une somme de 10.351 frs 50.

Nous vous prions d'admettre la somme précitée en recette sous rubrique à libeller « Fondation Doutrelon de Try. Conversion des obligations. Encaissement de la prime de remboursement ». Et vous demandons, à l'effet de permettre à M. le Receveur Municipal de capitaliser le montant de la prime de remboursement, de décider l'ouverture d'un crédit d'ordre de 10.351 frs 50 à intituler « Fondation Doutrelon de Try. Conversion des obligations. Capitalisation en valeurs 4 % 1941, du montant de la prime de remboursement des obligations 6 % 1924 ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Les Etablissements Bienvenu Frères et Sœurs, 4, rue Armand Carrel, à Lille, ont sollicité l'aliénation à leur profit, d'une parcelle de terrain contigüe à leur propriété, d'une superficie de 324 mètres carrés et de 12 mètres de façade.

Votre Commission du Plan a donné avis favorable à cette demande, aux conditions suivantes :

a) la vente se ferait par adjudication publique sur mise à prix de 81.000 francs, soit sur la base de 250 francs le mètre carré ;

b) la société pétitionnaire devrait s'engager :

1°) à couvrir cette mise à prix le jour de l'adjudication ;

2°) au cas où elle serait déclarée adjudicataire, à construire sur le terrain un immeuble ayant au minimum 3 étages, les travaux de construction devant être entrepris dans un délai de deux ans du jour de l'adjudication.

Ces conditions ont été acceptées par les Etablissements Bienvenu Frères et Sœurs.

En accord avec votre Commission du Plan, nous vous proposons de décider la mise en vente de ce terrain, par adjudication publique, aux conditions sus-énoncées.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le plan d'élargissement de la rue des Stations, approuvé par arrêté préfectoral en date du 24 Avril 1860, frappe encore d'alignement un certain nombre de propriétés en bordure de ladite rue.

La Ville est, en conséquence, entrée en rapports avec M. Sarazin, architecte, 63, rue Meurein, propriétaire de l'immeuble sis, rue des Stations, 76 bis, en vue de l'acquisition de la partie du sol de sa propriété à incorporer dans le domaine public.

Après pourparlers, précédés d'une consultation de l'Administration des Domaines, nous avons pu obtenir de M. Sarazin, à des condi-

N° 3587

—
*Aliénation
de terrain
rue Armand
Carrel*
—

ù° 3588

—
*Réalisation
d'alignement*
—

*Acquisition
de terrain
76 bis rue des
Stations*
—

tions acceptées par ladite administration, une promesse de vente de ce terrain d'alignement.

La surface de terrain à acquérir est de 19 mètres carrés 44 et le prix de base a été fixé d'un commun accord à 150 francs le mètre carré.

Nous vous proposons donc, en accord avec votre Commission du plan :

a) de ratifier la promesse de vente consentie par M. Sarazin au profit de la Ville ;

b) de décider que la dépense sera imputée sur l'article 200 du Budget supplémentaire « Acquisition de terrains nus, de terrains de zone et d'immeubles destinés à la démolition ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3589

*Emprises
sur la voie
publique*

*Suppression
de redevances*

MESSIEURS,

Nous vous prions de vouloir bien admettre la suppression de redevances relatives à des emprises précédemment autorisées :

Situation de l'Emprise.	Nom et adresse du redevancier	Nature de l'emprise supprimée	Date de la Délibération d'autorisation	Taux de la redevance	Date de départ de la suppression
277, rue des Bois-Blancs.	Boucaut, 119, rue Léon-Gambetta, Lille.	Construction provisoire	22/6/1924.	60	1/1/1942.
Rue de Trévisé.	Etablissements Cocard, 19, rue de Valenciennes, Lille.	Voie ferrée	22/10/1920.	100	1/1/1941.
Boulevard de la Liberté.	Directeur Régional des P.T.T., Lille.	Descente de cave	4/11/1912.	5	1/1/1941.
Rue Auguste Mourcou, 26.	Simoens Louis.	Construction provisoire	24/2/1921.	120	1/1/1941.
Rue Gutenberg, 5 (anciennement dénommée rue du XX ^e Siècle).	Josse, rue des Montagnards, 31, Lille.	Construction provisoire	14/9/1924.	60	1/1/1941.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 24 Octobre 1941, une Commission composée de MM. Domsin, Willems et Rousseau, adjoints au Maire, Marché, directeur général des Grands Travaux, Dubuisson, architecte, s'est réunie au Bois de la Deûle, à l'effet de procéder à la réception définitive des travaux de construction d'un baraquement de chantier, côté Poudrière, et d'aménagement de baraquements existants à proximité du Grand Carré.

La Commission a reconnu que les travaux exécutés satisfont aux conditions du cahier des charges et se trouvent en bon état d'entretien. Le délai de garantie étant expiré, elle a décidé, par suite, d'en prononcer la réception définitive.

D'accord avec votre Commission du Plan, nous vous demandons d'homologuer le procès-verbal de cette réception et d'approuver le décompte définitif des travaux s'élevant à la somme de 100.210 frs 77.

Adopté.

N° 3590
—
*Lutte
contre le chômage*
—
*Grands Travaux
d'édilité*
—
*9° Lot
Citadelle*
—
*Construction
d'un baraquement*
—
*Décompte
définitif*
—
*Réception
définitive*
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

L'exécution en régie des travaux de dérasement de la fortification repris au programme des Grands Travaux nécessite l'acquisition nouvelle d'environ deux cents tonnes de ciment Portland artificiel.

La Société des Ciments et Chaux Hydrauliques du Nord à Haubourdin, qui a livré jusqu'ici le tonnage indiqué au marché du 27 Janvier 1941, au prix de 344 frs 60 la tonne, rendu en sacs papier, octroi non compris, s'engage à nous fournir la quantité complémentaire nécessaire au prix de 368 frs 20 la tonne. La différence de prix provient de la hausse considérable de la sachérie.

La proposition de cette Société reste avantageuse et nous vous proposons, d'accord avec votre Commission du Plan, d'accepter pour valoir marché la soumission souscrite par cette firme.

La dépense en résultant, soit environ soixante quinze mille francs sera imputée sur les crédits afférents à l'exécution des Grands Travaux.

Adopté.

N° 3591
—
*Lutte
contre le chômage*
—
*Grands Travaux
d'édilité*
—
*Fourniture
de ciment*
—
Marché
—

N° 3592

—
*Lutte
contre le chômage*

—
*Grands Travaux
d'édilité*

—
Assainissement

—
*Egout
rue Ratisbonne*

—
*Décompte
définitif*

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Les travaux de construction d'un égout rue Ratisbonne, entrepris par la Société « Constructions Edouard Coignet », suivant marché du 28 Novembre 1940, sont actuellement terminés, et ont été reçus provisoirement.

Le décompte général et définitif a été dressé et s'élève à la somme de 334.838 frs 37 en diminution de 45.816 frs 63 sur le montant des prévisions du devis estimatif.

D'accord avec votre Commission du Plan, nous vous proposons d'approuver le décompte définitif des travaux tel qu'il est présenté.

Adopté.

N° 3593

—
*Entretien des
Voies Publiques*

—
*Fourniture
de 1.000 tonnes
de sable*

—
Marché

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous avons procédé à un appel d'offres en vue de la fourniture d'environ mille tonnes de sable de l'Aisne, de Seine ou de l'Oise.

Sept négociants en matériaux ont été consultés : deux ont répondu à notre appel et ont remis les prix suivants :

M. Jules Saucet 79,75 la tonne ;

M. François Bernard 76,80 la tonne.

M. François Bernard, 55, rue Jeanne d'Arc, ayant fait l'offre la plus avantageuse pour la Ville, nous vous proposons d'accepter pour valoir marché la soumission qu'il a souscrite.

La dépense en résultant, soit environ soixante-seize mille huit cents francs (76.800 frs) sera imputée sur le crédit ouvert à l'article 130 du Budget Primitif de l'exercice 1941.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Au cours de l'année, nous avons dû faire procéder à la révision des moteurs de plusieurs des pompes immerposables des forages.

Ces travaux ont été confiés à la Société Anonyme des Forges et Ateliers de Constructions électriques de Jeumont, constructeur de ces pompes.

Nous vous demandons de bien vouloir nous autoriser à passer marché avec cette firme.

La dépense, évaluée approximativement à 35.000 francs, sera prélevée sur les crédits inscrits sous le N° 287 au Budget ordinaire (Eaux).

Adopté.

N° 3594
—
Distribution d'eau
—
*Réparation
de Pompes*
—
Marché
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En raison de l'impossibilité de se procurer les pièces de fontainerie aux sources habituelles, dans des délais assez courts, le Service des Eaux a dû, pour faire face aux travaux d'entretien des canalisations, commander, dans la région, des pièces de fonte moulées.

Cette fourniture a été confiée à la maison J. Devette, à Merville, qui avait, les années précédentes, exécuté des travaux semblables, à notre entière satisfaction.

Nous vous demandons de vouloir bien approuver le marché de gré à gré à passer avec M. Jean Devette.

La dépense évaluée approximativement à 30.000 frs sera prélevée sur les crédits inscrits au Budget Primitif sous la rubrique (Eaux).

Adopté.

N° 3595
—
Eaux
—
*Entretien
des canalisations*
—
*Fourniture
de fonte*
—
Marché
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Les tempêtes de Novembre 1940 ont endommagé les couvertures des églises. Le Clergé des différentes Paroisses s'est engagé à participer, jusqu'à concurrence de la moitié dans les dépenses occasionnées par les réparations.

N° 3596
—
*Travaux
à frais communs
dans les églises*
—
*Participation
du culte*
—

Ces réparations sont terminées pour certaines églises. Voici le détail des dépenses qui y ont été effectuées :

Noms des Eglises	Dépenses	Participation du Culte
Saint Michel	5.317,80	2.658,90
Sainte Catherine	17.185,60	8.592,80
Saint André	15.725,20	7.862,60
Sainte Marie-Madeleine	21.218,20	10.609,10
Notre Dame de Fives	5.598,00	2.799,00
Saint Louis	2.660,30	1.330,20
Total des dépenses :	67.705,10	
Total des participations du culte		33.852,60

Nous vous demandons l'admission en recette de la somme de 33.852,60 montant de la participation du culte.

Adopté.

N° 3597

Démolition
d'un baraquement
Rue Jeanne
Hachette 108

Admission
en recette

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le baraquement devenu libre, 108, rue Jeanne Hachette, étant en mauvais état, nous nous trouvons dans l'obligation de le démolir.

A cet effet, un appel d'offres entre divers entrepreneurs a eu lieu.

L'offre la plus avantageuse pour la Ville a été faite par M. Edouard Vantroyen, 3, Chemin de Bargues à Lille, qui consent à se charger de la démolition en versant à la Ville la somme de 1.605 francs.

Nous vous demandons de vouloir bien ratifier cette offre et de décider l'admission en recette de la somme de 1.605 francs.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

L'immeuble devenu libre, 9, avenue Champon, étant en mauvais état, nous nous trouvons dans l'obligation de le démolir.

A cet effet, un appel d'offres entre divers entrepreneurs a eu lieu.

L'offre la plus avantageuse pour la Ville a été faite par M. Henri Willems, 49 bis, rue du Grand Balcon, à Lille, qui consent à se charger de la démolition en versant à la Ville la somme de 3.005 francs.

Nous vous demandons de vouloir bien ratifier cette offre et de décider l'admission en recette de la somme de 3.005 francs.

Adopté.

N° 3598

—
*Démolition
d'immeubles
Avenue
Champon 9*

—
*Admission
en recette*
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue d'accélérer la réalisation de notre programme de démantèlement et par cela même de faciliter l'embauchage de chômeurs, nous avons consenti à divers entrepreneurs adjudicataires, la location de matériel de voie de 0,60.

Les sommes dues par les entrepreneurs, pour la période du 1^{er} Juillet au 30 Septembre 1941, sont les suivantes :

1°) Société Caroni Lecœuche, 28, rue Edouard Branly, La Madeleine	9.454,00
2°) M. François Wattiez, 13, rue du Cœur Joyeux, à Lomme	13.954,40
3°) Entreprises réunies : Nord-France, Société Générale d'Entreprises, Etablissements Carette-Duburcq, 6, rue Viala, à Lille	2.188,50
4°) Entreprises réunies : Carlier, Joncquez Frères, Ra- teau, 71, rue Bonte Pollet, à Lille	2.496,10
	<hr/>
	28.093,00

D'accord avec votre Commission du Plan, nous vous prions d'admettre en recette la somme de 28.093 francs.

Adopté.

N° 3599

—
*Location
de matériel
de voie de 0.60*

—
*Admission
en recette*
—

N° 3600
—
Campagne d'hiver
pour
les malheureux
—
Soupes
populaires
—
Acquisition
de matériel
—
Marché
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La création d'une cuisine pour la confection de soupes destinées aux habitants du quartier des Bois Blancs nous a conduit à l'achat de deux fourneaux à gaz avec marmites.

Nous nous sommes adressé, pour la construction des marmites, à un spécialiste agréé par la Compagnie du Gaz, M. Devauze, 6, rue du Faubourg de Douai, qui nous avait livré précédemment un matériel analogue donnant toute satisfaction.

Nous soumettons à votre approbation le marché passé avec M. Devauze, en vue de cette fourniture.

La dépense s'élevant à la somme de 8.100 francs sera prélevée sur le crédit inscrit au Budget Primitif, sous l'article 419.

Adopté.

N° 3601
—
Transport
de charbons
—
Marché Leplat
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En raison des circonstances, nous avons dû faire appel à différentes entreprises de camionnage pour effectuer le transport des charbons en différents établissements municipaux.

M. Paul Leplat, 13, rue Montaigne, à Lille, ayant consenti à faire ces transports au prix de 60 francs la tonne, nous vous demandons de nous autoriser à passer avec cet entrepreneur un marché dont l'importance peut être évaluée à 10.000 francs.

Nous vous prions, en outre, de décider qu'en raison des bas prix faits par M. Leplat, les frais d'enregistrement, timbres et autres seront à la charge de la Ville.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Par testament olographe en date du 15 Mars 1939, déposé au rang des minutes de M^e Fontaine, notaire à Lille, M. Achille Lievin, ancien herboriste, décédé à Lille le 22 Septembre 1939, a légué la somme de cinq mille francs à l'Œuvre des Bleuets de Lille et une somme de pareille importance à l'Œuvre Julia Bécour.

Aux termes de sa délibération du 4 Octobre 1941, la Commission Administrative des Hospices auxquels sont rattachées ces œuvres a décidé l'acceptation définitive du legs.

Nous vous proposons d'émettre un avis favorable à l'exécution de cette délibération.

Adopté.

N° 3602
—
Hospices
Legs Lievin
—
Avis
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La révision des pensions de retraite des Agents Municipaux tributaires de la Caisse des Retraites, se poursuit au fur et à mesure de la production, par les autorités militaires, des états signalétiques et des services des intéressés.

En vos séances des 2 Mai et 27 Juillet 1941, vous avez homologué deux listes de pensions révisées.

Nous vous prions de vouloir bien homologuer la 3^{me} liste ci-après :

N° 3603
—
Révision
des pensions
—
Fixation des
nouveaux taux
—

N° des pensions	Noms des pensionnés	Pension nouvelle	Observations
35	Veuve Dilly	5.356.00	
90	Veuve Loridan	4.377.00	
101	Veuve Lemaire	5.645.00	
212	Lievenzang Gustave	4.670.00	
224	Veuve Blaise	2.444.00	
266	Veuve Legrand	1.971.00	
383	Veuve Caude	2.804.00	
408	Tallon Marcelin	16.868.00	décédé le 19 Février 1941
412	Ioos Henri	10.266.00	décédé le 26 Sept. 1941
429	Veuve Defaut	3.654.00	
447	Loquet Paul	11.142.00	
470	Latinie Jean	5.254.00	
496	Baron Edmond	9.361.00	décédé le 10 Août 1939

N° des pensions	Noms des pensionnés	Pension nouvelle	Observations
507	Veuve Petit	1.581.00	
585	Delerue Léon	17.876.00	
595	Lobry Oscar	5.066.00	
609	Trochu Georges	5.527.00	
628	Broutin Camille	8.150.00	
639	Minet Julien	5.374.00	
679	Poissonnier Georges	12.874.00	décédé le 17 Février 1941
722	Ponthieu Constant	5.220.00	décédé le 19 Février 1940
756	Vernak Léon	7.307.00	763
763	Carre Albert	8.920.00	
782	Veuve Coussemant	3.430.00	
794	Vuysteke Désiré	5.350.00	
796	Pringuet Charles	11.813.00	
800	Stubbe Alcide	10.921.00	
802	Veuve Navau	5.347.00	
804	Veuve Bouteleux	4.002.00	
818	Veuve Waroquier	3.771.00	
836	Hubert Henri	12.800.00	
839	Veuve Serrure	3.967.00	
841	Dhont Charles	7.202.00	
852	Mme Descamps Hélène	3.297.00	
866	Veuve Hochart	4.457.00	
868	Veuve Martinache	2.166.00	
876	Veuve Bavye	2.404.00	
879	Veuve Carlier	3.855.00	
888	Veuve Looten	2.595.00	
889	Veuve Derain	3.327.00	
890	Bleuze Emile	10.220.00	décédé le 26 Février 1939
900	Veuve Deroulez	4.580.00	
902	Veuve Seneschal	4.628.00	
911	Devallez Fleury	5.672.00	
913	Veuve Lenain	2.561.00	
923	Veuve Descarpentries	6.078.00	
924	Veuve Rogier	2.297.00	
939	Veuve Lecoche	3.785.00	
945	Enfants Saint Leger	5.212.00	
946	Veuve Deully	5.704.00	
950	Veuve Vincent	5.033.00	
957	Provoost Amand	12.106.00	décédé le 4 Juin 1940
970	Veuve Martinache	4.559.00	
977	Madame Dennequin Pauline....	2.497.00	
979	Veuve Bavye	2.167.00	
980	Veuve Fovez	1.373.00	
985	Veuve Phellion	4.487.00	
991	Alvaresse Raymond	6.370.00	
992	Veuve Bradefer	2.039.00	
1002	Veuve Marcoux	2.450.00	
1007	Veuve Derlyn	3.907.00	
1019	Veuve Gallez	5.090.00	
1020	Veuve Roge	2.412.00	
1025	Mormentyn Jules	7.538.00	
1026	Stubbe Emile	7.250.00	
1028	Dhorne Achille	11.049.00	
1029	Duriez Edouard	10.290.00	
1030	Vauban Louis	12.259.00	
1034	Dequand Léon	12.761.00	
1035	De Genst François	9.015.00	
1036	Duwer Louis	10.640.00	
1041	Veuve Egot	4.702.00	
1042	Dupont Jules	7.405.00	

N° des pensions	Noms des pensionnés	Pension nouvelle	Observations
1186	Tisserand Paul	21.334.00	
1187	Rémy Clément	12.749.00	
1188	Fauve Louis	11.179.00	
1189	Veuve Moret	2.339.00	
1193	Laurent Eugène	8.986.00	décédé le 31 Décem. 1940
1194	Egot Henri	15.835.00	
1195	Lemaire Maurice	13.029.00	
1196	Mouray Victor	12.062.00	
1197	Veuve Vanhulle	4.735.00	
1198	Lepers Jules	22.169.00	
1199	Copin Jules	26.405.00	
1200	Smart Henri	14.358.00	
1204	Gottrand Jules	11.720.00	
1205	Veuve Baron	4.680.00	
1206	Hidoux Victor	11.081.00	
1211	Enfant Renaud Georges	2.271.00	
1213	Veuve Boivin	4.585.00	
1214	Veuve Desmulliez	6.501.00	
1215	Veuve Ponthieu	2.610.00	
1222	Veuve Bouionnois	2.971.00	
1225	Veuve Puchaux	5.587.00	
1226	Enfant Puchaux Robert	1.117.00	
1227	Enfant Puchaux Yvette	1.117.00	
1228	Veuve Provoost	6.053.00	
1229	Mulhier Henri	15.004.00	
1230	Van Hamme Pierre	14.453.00	
1231	Deruelle Vital	12.607.00	
1233	Desmazières Pierre	8.432.00	
1234	Lefebvre Fernand	12.013.00	
1236	Caignart Alfred	12.734.00	
1237	Robert Henri	28.880.00	
1238	Dumoulin Edmond	9.825.00	décédé le 15 Août 1941
1239	Delannoy Georges	17.555.00	
1240	Louvieux Paul	10.859.00	
1241	Veuve Bonnet	5.460.00	
1242	Derycke Gustave	17.225.00	
1243	Dubois Charles	13.059.00	
1244	Veuve Pierre	5.298.00	
1245	Leleu Gustave	30.279.00	
1246	Lucas Henri	15.663.00	
1248	Chauleur Joseph	6.187.00	
1249	Honoré Achille	8.243.00	
1251	Veuve Coudoux	5.051.00	
1252	Veuve Depoorter	6.040.00	
1253	Veuve Carette	3.614.00	
1254	Enfant Carette André	722.00	
1255	Veuve Desrumaux	4.502.00	
1256	Enfant Desrumaux André	900.00	
1257	Enfant Desrumaux Jean	900.00	
1258	Veuve Laurent	4.493.00	
1261	Canonne Joseph	11.193.00	
1262	Molière Gaston	8.704.00	
1263	Bocket Gélon	11.960.00	
1264	Nef Louis	8.156.00	
1265	Blaise Aimé	17.211.00	
1266	Lefebvre Ernest	10.287.00	
1267	Hubert Désiré	8.028.00	
1268	Nys Eugène	14.308.00	
1269	Billiaert Gustave	15.862.00	
1270	Macrez Alfred	12.599.00	

N° des pensions	Noms des pensionnés	Pension nouvelle	Observations
1271	Mahieus Georges	15.314.00	
1273	Coopman Henri	6.305.00	
1274	Touzet Wulfranc	13.834.00	
1276	Uyttrelst Henri	11.594.00	
1278	Veuve De Muynck	4.552.00	
1281	Veuve Poissonnier	6.437.00	
1285	Fourcroy Charles	15.035.00	
1291	Birembaut Léon	18.367.00	
1302	Nonnet François	15.195.00	
1305	Jaspard Edmond	7.991.00	
1311	Veuve Meersseman	3.843.00	
1312	Enfant Meerssman	768.00	
1313	Lecomte François	12.462.00	
1314	Decaussin Gaston	17.240.00	
1315	Lecœuvre Gustave	18.367.00	
1316	Blauwart Jules	14.022.00	
1318	Monin Fernand	14.933.00	

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Edmond-Gaston Dumoulin, Surveillant à l'Ecole des Beaux-Arts, en retraite depuis le 1^{er} Juillet 1940, est décédé à Dourdan (Seine et Oise) le 15 Août 1941.

La pension annuelle qui lui était servie avait été fixée à 5.142 frs par votre délibération du 2 Septembre 1940 et portée à 9.825 frs par la révision soumise à votre homologation en la présente séance.

L'épouse, née Germaine-Dominica Saint Martin, sollicite la pension de reversion à laquelle elle a droit conformément aux dispositions du règlement de la Caisse des Retraites des Services Municipaux.

Vu les extraits des registres de l'Etat-Civil constatant :

1°) que la dame Germaine-Dominica Saint Martin est née à Bayonne (Basses-Pyrénées) le 5 Avril 1889 ;

2°) que la dite dame Saint Martin et M. Dumoulin ont contracté mariage le 20 Septembre 1924 ;

3°) que M. Dumoulin est décédé à Dourdan le 15 Août 1941.

Vu le certificat constatant :

1°) que le mariage n'a pas été dissous par le divorce ;

N° 3604

—
*Liquidation
de pension*

—
*Services
Municipaux*

—
*Veuve Dumoulin
Edmond*

2°) qu'aucune séparation de corps n'a été prononcée entre les époux Dumoulin-Saint Martin ;

Le règlement de la Caisse des Retraites des Services Municipaux duquel il résulte que M^{me} Veuve Dumoulin a droit à la moitié de la pension de son mari, soit $9.825 : 2 = 4.912$ francs.

Nous vous prions de vouloir bien homologuer cette fixation de pension et d'en décider le service à compter du 16 Août 1941, lendemain du décès de M. Dumoulin, par prélèvement sur les fonds de la Caisse des Retraites des Services Municipaux.

Adopté.

N° 3605

—
*Liquidation
de pension*

—
*Services
municipaux*

—
*Veuve Meneboo
Charles*

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Charles-Louis-Daniel Meneboo, Collecteur-chef des droits de place, en retraite depuis le 1^{er} Septembre 1934, est décédé à Lille le 22 Septembre 1941.

La pension annuelle qui lui était servie avait été fixée à 10.387 frs 04 par votre délibération du 4 Août 1934 et portée à 11.343 frs par la révision homologuée en votre séance du 2 Mai 1941.

L'épouse née Palmyre-Estelle Warem, sollicite une pension de reversion.

Vu les extraits des registres de l'Etat-Civil constatant :

1°) que la dame Palmyre Warem est née à Quesnoy-sur-Deûle (Nord) le 25 Avril 1873 ;

2°) que la dite dame Warem et M. Meneboo ont contracté mariage le 12 Août 1899 ;

3°) que M. Meneboo est décédé à Lille le 22 Septembre 1941.

Vu le certificat constatant :

1°) que le mariage n'a pas été dissous par le divorce ;

2°) qu'aucune séparation de corps n'a été prononcée entre les époux Meneboo-Warem ;

Le règlement de la Caisse des Retraites des Services municipaux duquel il résulte que M^{me} Veuve Meneboo a droit à la moitié de la pension de son mari, soit $11343 : 2 = 5.671$ francs.

Nous vous prions de vouloir bien homologuer cette fixation de pension et d'en décider le service à compter du 23 Septembre 1941, lendemain du décès de M. Meneboo, par prélèvement sur le fonds de la Caisse des Retraites des Services Municipaux.

Adopte.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Henri-Joseph-René Ioos, Vérificateur d'octroi de 1^{re} classe en retraite depuis le 1^{er} Novembre 1920, est décédé à Oudezeele (Nord) le 26 Septembre 1941.

La pension annuelle qui lui était servie avait été fixée à 2.794 frs 47 par votre délibération du 3 Décembre 1920 et portée à 10.266 frs par la révision soumise à votre homologation en la présente séance.

L'épouse, née Marie-Lucie-Eugénie Leschaeve, sollicite la pension de réversion à laquelle elle a droit conformément aux dispositions du règlement de la Caisse des Retraites des Services Municipaux.

Vu les extraits des registres de l'Etat-Civil constatant :

1°) que la dame Marie-Lucie-Eugénie Leschaeve est née à Oudezeele (Nord) le 22 Janvier 1871 ;

2°) que la dite dame Leschaeve et M. Ioos ont contracté mariage le 13 Avril 1891 ;

3°) que M. Ioos est décédé à Oudezeele le 26 Septembre 1941.

Vu le certificat constatant : 1°) que le mariage n'a pas été dissous par le divorce ; 2°) qu'aucune séparation de corps n'a été prononcée entre les époux Ioos-Leschaeve.

Le règlement de la Caisse des Retraites des Services Municipaux duquel il résulte que M^{me} Veuve Ioos a droit à la moitié de la pension de son mari, soit : $10.266 : 2 = 5.133$ francs.

Nous vous prions de vouloir bien homologuer cette fixation de pension et d'en décider le service à compter du 27 Septembre 1941, lendemain du décès de M. Ioos, par prélèvement sur les fonds de la Caisse des Retraites des Services Municipaux.

Adopté.

N° 3606

Liquidation
de pension

Octroi

Veuve Ioos Henri

N° 3607

—
*Liquidation
de pension*—
Police—
*Veuve Forrières
Jean-Baptiste*
—**RAPPORT DE M. LE MAIRE**

MESSIEURS,

M. Jean-Baptiste Forrières, gardien de la paix de 1^{re} classe, en retraite depuis le 1^{er} Septembre 1927, est décédé à Lille le 16 Octobre 1941.

La pension annuelle qui lui était servie avait été fixée à 3.696 frs 88 par votre délibération du 28 Octobre 1927 et portée à 8.999 francs par la révision homologuée en votre séance du 2 Mai 1941.

L'épouse, née Marie-Zulma Deruyck, sollicite une pension de réversion.

Vu les extraits des registres de l'Etat-Civil constatant :

1°) que la dame Marie Deruyck est née à Zulte (Belgique) le 17 Novembre 1887 ;

2°) que la dite dame Deruyck et M. Forrières ont contracté mariage le 4 Mai 1905 ;

3°) que M. Forrières est décédé à Lille le 16 Octobre 1941.

Vu le certificat constatant : 1°) que le mariage n'a pas été dissous par le divorce ; 2°) qu'aucune séparation de corps n'a été prononcée entre les époux Forrières-Deruyck ;

Le règlement de la Caisse des Retraites des Services Municipaux duquel il résulte que M^{me} Veuve Forrières a droit à la moitié de la pension de son mari, soit 8.999.00 : 2 = 4.499 francs.

Nous vous prions de vouloir bien homologuer cette fixation de pension et d'en décider le service à compter du 17 Octobre 1941, lendemain du décès de M. Forrières, par prélèvement sur les fonds de la Caisse des Retraites des Services Municipaux.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3608

—
*Liquidation
de pension*—
Police—
Mercier Adolphe
—

MESSIEURS,

M. Mercier Adolphe, gardien de la paix de 2^{me} classe, né le 1^{er} Octobre 1903 à Hergnies (Nord), a été admis, pour raisons de santé, à faire valoir ses droits à pension de retraite à partir du 1^{er} Novembre 1941, par notre arrêté du 8 Octobre 1941.

Tributaire de la Caisse des Retraites des Services Municipaux depuis le 1^{er} Février 1926, M. Mercier comptera, au 31 Octobre 1941, quinze ans et neuf mois de services civils et un an et six mois de services effectifs ouvrant droit à pension, avec un traitement moyen de 17.490 frs 10 pendant les trois dernières années.

Conformément aux dispositions de l'article 4, paragraphe e) du règlement de la Caisse des Retraites, M. Mercier a droit à une pension pour invalidité, constatée par la Commission de Réforme en sa séance du 7 Octobre 1941, calculée comme suit :

Services civils :

Quinze ans : 15/50 de 17.490,10 =	5.247,03
Neuf mois : 9/12 de 1/50 de 17.490,10 =	262,35

Services militaires :

Un an : 1/50 de 17.490,10 =	349,80
Six mois : 6/12 de 1/50 de 17.490,10 =	174,90

Total arrondi au franc	<u>6.034,00</u>
------------------------------	-----------------

Nous vous prions de vouloir bien homologuer cette fixation de pension et d'en décider le service à compter du 1^{er} Novembre 1941 par prélèvement sur le fonds de la Caisse des Retraites des Services Municipaux.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS.

A la suite de rachats en bourse d'obligations Ville de Lille 5 % 1935, la banque « Crédit du Nord » régulièrement accréditée pour ces opérations détacha par erreur, d'une série d'obligations, les coupons à l'échéance des 1^{er} Mars et 1^{er} Septembre 1940.

M. le Receveur Municipal fit verser par la Banque la valeur de ces coupons s'élevant à la somme de 1.853 frs 30. La recette a été constatée en tout dernier lieu à l'article budgétaire « Recettes accidentelles » du présent exercice.

N° 3609

—
Emprunt
obligatoire
5 % 1935

—
Obligations
rachetées
en Bourse

—
Admission
en recette

—
Crédit d'Ordre

Nous vous prions de vouloir bien admettre la somme de 1.853 frs 30 en recette et, à l'effet d'assurer le paiement des coupons dont il s'agit aux ayants-droit obligataires, décider l'ouverture d'un crédit de pareille importance sous rubrique « Emprunt obligataire de 27.000.000 de frs, 5 % 1935 ». « Régularisation, Crédit d'ordre ».

Ce crédit sera réuni à celui ouvert sous l'article 162 du Budget Supplémentaire de 1941, chapitre des restes à payer de l'exercice 1940.

Adopté.

N° 3610
—
Service
de la Désinfection

Réparation
d'une camionnette
automobile

—
Marché

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La camionnette automobile N° 2.154 M.D. au service de Désinfection a été détériorée le 25 Juillet 1941 au cours d'une collision avec une voiture de l'armée allemande.

En vue de la remise en état de ce véhicule, nous avons consulté M. Jammes André, mécanicien garagiste, 36 ter, rue de Jemmapes à Lille, qui accepte de se charger de la réparation moyennant le prix forfaitaire de 9.136 francs.

Cette proposition nous paraissant raisonnable, nous vous prions de nous autoriser à passer le marché nécessaire.

La dépense sera imputée sur l'article 424 « Dépenses nécessitées par la Guerre ».

Adopté.

N° 3611
—
Secours
contre l'incendie

Achat
de matériel

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue du renforcement du matériel de secours contre l'incendie mis à la disposition du corps des sapeurs-pompiers, l'achat de deux fourgons-pompes capables de débiter au moins 180 m³ à l'heure et d'alimenter 4 grosses lances ou 8 petites avec une pression d'au moins 7 kilogs a été jugé nécessaire.

A cet effet, nous avons consulté les Maisons ci-après :

Société Anonyme des Usines Renault, avenue Emile Zola à Billancourt ;

Etablissements Laffly, 94, avenue des Grésillons à Asnières ;

Société des Automobiles Delahaye, 10, rue du Banquier à Paris ;

Etablissements Drouville, 83, rue du Crosne à Nancy.

Une commission spéciale composée de MM. Planque, Secrétaire Général de la Mairie ; Viseux, Commandant actuel, alors expert-technique du Corps des Sapeurs-Pompiers ; Leleu, Capitaine ; Serrure, lieutenant et Defay, sergent audit corps, Lemoine, Ingénieur au Service de la 2^{me} Direction, a procédé dans le détail à un examen des propositions que nous ont fait parvenir ces maisons et pris connaissance du rapport de l'expert technique.

Cette Commission a émis l'avis de retenir comme étant les plus avantageuses les propositions des Etablissements Laffly qui nous offraient deux fourgons-pompes type A.C.L.5.C.6. de débit horaire de 180/200 m³ carrosserie conduite intérieure type « Paris » munis de deux dévidoirs arrières amovibles pour tuyaux de refoulement de six roues garnies de pneumatiques 250×20 et d'une roue de secours, moyennant un prix forfaitaire de 474.120 francs, soit 237.060 francs par véhicule.

Vous ralliant à cette proposition, vous avez, dans votre séance du 29 Mars 1940 décidé de passer le marché nécessaire sur ces bases, étant entendu que la dépense ferait l'objet d'un crédit spécial à ouvrir au budget supplémentaire de 1940.

En raison des événements, le marché n'a pu être signé et le budget supplémentaire pour 1940 n'a pas été voté.

Une auto-pompe a néanmoins été livrée.

Etant donné les conditions difficiles dans lesquelles peut se trouver notre service d'incendie à l'occasion de bombardements aériens, nous avons jugé indispensable de poursuivre la livraison de la deuxième auto-pompe.

Nous sommes donc à nouveau entré en pourparlers avec les Etablissements Laffly.

Ceux-ci nous ont fait connaître qu'ils maintiennent leurs conditions de 1940, soit 237.060 frs, pour le premier véhicule. Quant au second, ils se trouvent dans l'obligation, par suite de l'augmentation des matières premières, de nous réclamer une somme de 318.500 francs.

Ce dernier prix a été établi, à défaut d'autres éléments, d'après

les prix en vigueur au mois de Juin 1941, en ce qui concerne l'auto-pompe proprement dite, et d'après les prix actuels en ce qui concerne les accessoires. Il a été stipulé que si ces prix de base venaient à être modifiés par le Comité d'Organisation du Matériel incendie en accord avec le Comité de surveillance des prix, la différence en plus ou en moins sera appliquée au prix du marché.

Le délai de livraison pour cette deuxième voiture serait de 4 mois environ à compter de la notification de la commande.

Le prix de la première auto-pompe serait payé immédiatement après les formalités d'approbation et d'enregistrement du marché. Le prix de la seconde serait effectué de la façon suivante :

5/10 au cours des travaux ;

4/10 dès les essais de réception par les Sapeurs-Pompiers de Paris ;

1/10 six mois après les essais de réception.

Nous vous demandons : 1°) de rapporter votre délibération du 29 Mars 1940 en acceptant ces nouvelles conditions ; 2°) de nous autoriser à passer les deux marchés que nous vous soumettons ; 3°) de voter un crédit spécial de 555.560 francs.

Conformément à la loi du 28 Juillet 1932, nous vous prions en outre de solliciter la subvention que l'Etat accorde pour l'achat de ce genre de matériel.

Adopté.

N° 3612

Restaurants
Populaires

Achat de plats
de service

Marché

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le fonctionnement des restaurants populaires nécessitant l'acquisition de plats de service, nous sommes entré en pourparlers avec la Société Lilloise des Cuisinières, 17, rue de la Justice, Lille, pour la fourniture de 3.000 de ces ustensiles.

Cette maison s'engage à fabriquer la quantité précitée dans un délai de 4 semaines après réception de la matière. Les plats seraient en tôle d'acier recouverts d'une laque gris clair avec mouchetage blanc. Le prix est de 23 frs 60 la pièce, taxe sur les transactions non comprise.

Ces conditions sont très avantageuses.

Dès lors, nous vous demandons de vouloir bien nous autoriser à souscrire un marché, aux conditions sus-énoncées, avec la Société Lilloise des Cuisinières.

D'autre part, étant donné le prix extrêmement réduit consenti par ce fournisseur, nous vous prions de décider que les droits de timbre et d'enregistrement auxquels le marché donnera lieu seront supportés par la Ville.

La dépense, évaluée à 71.600 francs, non compris droits de timbre et d'enregistrement, sera imputée sur l'article 419 du Budget Primitif.

Adopté.

RAPPORT DE M. L'ADJOINT AUX FINANCES

MESSIEURS,

Le compte Administratif de M. le Maire pour l'exercice 1940, s'établit comme suit :

Recettes réalisées pendant l'exercice, y compris l'excédent de recettes de l'exercice 1939, s'élevant à : 33.892.340.17	248.652.203.20
Dépenses acquittées pendant l'exercice	190.388.128.37
	<hr/>
Excédent de recettes.....	58.264.074.83
	<hr/> <hr/>

Ci-contre la situation véritable du Compte à la clôture de l'exercice :

Excédent de recettes réalisées sur dépenses acquittées	58.264.074.83
Restes à recouvrer sur titres de perception émis ..	13.995.528.58
Recettes à continuer (titres de perception à émettre)	132.655.139,80
	<hr/>
Total	204.914.743.21
 <i>A déduire :</i>	
Restes à payer	203.569.437.80
	<hr/>
Excédent de recettes	1.345.305.41
	<hr/> <hr/>

N° 3613
—
Ville de Lille
—
Compte
Administratif
—
Exercice 1940
—

L'excédent de 1.345.305 frs. 41 représente le montant des ressources disponibles de l'exercice 1940 sur l'emploi duquel vous serez appelés à délibérer quand viendra la discussion du Budget Supplémentaire de l'exercice 1941.

Cet excédent se justifie dans la comptabilité de la manière suivante :

<i>Excédent de recettes réalisées sur dépenses acquittées de l'exercice 1939</i>	(1)	33.892.340.17
Titres de perception émis au titre de l'exercice 1940		228.755.391.61
Prévisions de recettes qui, ultérieurement, feront l'objet de titres de perception		132.655.139.80
		<hr/>
		395.302.871.58

FIXATIONS BUDGETAIRES : Recettes

Budget primitif	136.521.084.13	
<i>Recettes supplémentaires</i>		
Excédent de recettes de l'exercice 1939 (1)	33.892.340.17	
Restes à recouvrer de l'exercice 1939	1.981.381.25	
Recettes non-réalisées des exercices 1939 et antérieurs dont les titres de perception seront ultérieurement établis	37.380.477.75	(394.367.486.88)
Recettes nouvelles 1940 (autorisations spéciales)	184.592.203.58	394.367.486.88
		<hr/>
Plus-value de recettes		935.384.70

	Reports :	394.367.486,88	935.384,70
<i>FIXATIONS BUDGETAIRES : Dépenses</i>			
Budget Primitif		136.516.784,15	
<i>Dépenses supplémentaires</i>			
Restes à payer de l'exercice 1939 :	69.351.643,57	}	436.417.586,09
Dépenses nouvelles 1940 (Autorisations spéciales) :	230.549.158,37		
	299.900.801,94		
Déficit tel qu'il résulte des inscriptions budgétaires compte tenu de la reprise aux recettes, de l'excédent de recettes de l'exercice 1939 -			
	(33.892.340,17) :	42.050.099,21	
Crédits et portions de crédits annulés faute d'emploi :		42.460.019,92	
Différence excédentaire en faveur des recettes :			409.920,71
<i>Total égal à l'excédent des recettes ci-dessus représentant le montant des ressources disponibles de l'exercice 1940 :</i>			
			1.345.305,41

En conséquence, nous vous demandons d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 1940 tel qu'il vous est présenté.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous vous prions de prendre la délibération suivante en exécution de la circulaire ministérielle du 30 Janvier 1866.

Le Conseil,

Vu le Compte-rendu par M. Paul Delporte, Receveur Municipal, de ses recettes et dépenses depuis le 1^{er} Janvier 1940 jusqu'au 31 Décembre suivant, lequel comprend : 1^o le rappel du compte final de l'exercice 1939 ; 2^o les recettes et les dépenses faites pendant les douze

N° 3614

—
Ville de Lille
—

Compte de Gestion
du Receveur
Municipal
—

Exercice 1940
—

premiers mois de l'exercice 1940 ; 3° les recettes et les dépenses concernant les services hors-budget.

Vu le détail des opérations finales de l'exercice 1940, établi en regard du compte sus mentionné et présentant les recettes et les dépenses pour ledit exercice pendant les trois premiers mois de la gestion de 1941 ;

Vu les pièces justificatives rapportées à l'appui, tant du compte de gestion de 1940 que des opérations complémentaires effectuées en 1941 ;

Vu le Budget Primitif de l'exercice 1940 arrêté par M. le Préfet ; l'état des restes à recouvrer de l'exercice 1939 ; l'état des recettes des exercices 1939 et antérieurs dont la réalisation est à poursuivre au fur et à mesure de l'émission des titres de perception ; les autorisations spéciales de recettes délivrées pendant l'exercice ; l'état des restes à payer dressé au 31 Mars 1940 ; les autorisations spéciales de dépenses ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif dans lequel M. le Maire a exposé les motifs des dépenses par lui mandatées, la manière dont elles ont été effectuées et l'utilité que la Ville en a retirée :

délibère :

ARTICLE PREMIER — Statuant sur la situation du comptable au 31 Décembre 1940, sauf le règlement et l'apurement par la Cour des Comptes conformément à l'article 157 de la loi du 5 Avril 1884, le Conseil Municipal admet les recettes de la gestion de 1940, pour la somme de		209.141.334,41
les dépenses de la gestion 1940 pour celle de		185.817.391,04
		<hr/>
fixe l'excédent de la recette sur la dépense à		23.323.943,37
et attendu que, par l'arrêté du compte précédent, le comptable a été reconnu débiteur de		23.198.844,36
		<hr/>
déclare le comptable débiteur, sur son compte de gestion 1940 de la somme de		46.522.787,73
		<hr/> <hr/>

ARTICLE DEUX. — Statuant sur les opérations de l'exercice 1940, sauf le règlement et l'apurement par la Cour des Comptes, le Conseil Municipal admet les opérations effectuées, tant pendant la gestion 1940 que pendant les trois premiers mois de la gestion 1941, savoir :

en recette pour	214.759.863,03
en dépense pour	190.388.128,37
<hr/>	
D'où il résulte un excédent de recettes de	24.371.734,66
Le résultat définitif de l'exercice 1939 ayant présenté un excédent de recettes de	33.892.340,17
<hr/>	
Le résultat définitif de l'exercice 1940 égal au règlement du Compte Administratif du même exercice est un excédent de recettes de	58.264.074,83

ARTICLE TROIS. — Le Conseil Municipal demande qu'il plaise à la Cour des Comptes, faisant droit aux motifs ci-dessus énoncés d'approuver ledit Compte.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue de l'exécution de travaux d'entretien des plantations du réservoir supérieur de l'Arbrisseau, nous avons fait appel à M. Georges Van den Heede, à Lille, qui a établi, en accord avec le service, un projet comportant l'abatage de 30 arbres morts, leur remplacement, la réfection de la haie de l'enclos.

Le montant des travaux est évalué à 11.425 francs.

Nous vous demandons de vouloir bien approuver le marché de gré à gré à passer avec M. Van den Heede.

La dépense sera prélevée sur l'article du Budget Primitif : Eaux.

Marché annulé.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Notre Caisse des Ecoles était régie par la Loi du 10 Avril 1867, modifiée par la Loi du 28 Mars 1882.

A la date du 19 Mars 1941, M. le Secrétaire d'Etat à l'Education Nationale et à la Jeunesse, faisait connaître que les modifications profondes apportées par la nouvelle législation à l'action des Caisses des Ecoles, notamment par les Lois des 15 Octobre et 13 Décembre 1940,

N° 3615

—
Services Publics

—
Distribution
d'eau

—
Réservoir
de l'Arbrisseau

—
Entretien
des plantations

—
Marché

N° 3616

—
Caisse des Ecoles

—
Modification
des statuts

confèrent de fait un caractère impératif aux dispositions réglementaires qui doivent être prévues.

Ces modifications portent surtout sur la composition du Comité de la Caisse des Ecoles et étendent les bienfaits de cette œuvre d'assistance scolaire aux enfants de toutes les écoles.

En conséquence, nous soumettons à votre approbation les nouveaux statuts qui ont été préparés en application des dispositions légales susdites.

VILLE de LILLE

STATUTS de la CAISSE des ECOLES

ARTICLE 1. — Une caisse des écoles est instituée à Lille en exécution de l'article 1^{er} de la Loi du 15 Octobre 1940. Elle a pour but de faciliter la fréquentation des classes par des récompenses, sous forme de livres utiles et de livrets de caisse d'épargne, aux élèves les plus appliqués, et par des secours aux élèves indigents ou peu aisés, soit en leur donnant les livres et fournitures de classe qu'ils ne pourraient se procurer, soit en payant leur frais de scolarité, soit en leur distribuant des vêtements et des chaussures et, pendant l'hiver, des aliments chauds.

ARTICLE 2. — Les ressources de la caisse se composent :

- 1^o — des subventions qu'elle pourra recevoir de la commune, du département et de l'Etat ;
- 2^o — des fondations ou souscriptions particulières ;
- 3^o — du produit des dons, legs, quêtes, fêtes de bienfaisance, etc. ;
- 4^o — des dons en nature, tels que livres, objets de papeterie, vêtements, denrées alimentaires.

ARTICLE 3. — La société de la caisse des écoles comprend, des membres fondateurs et des membres souscripteurs, pupilles et adultes.

ARTICLE 4. — Le titre *Fondateur* de la caisse des écoles, sera acquis par un versement minimum de mille francs une fois payés ou de douze annuités successives de cent francs chacune, et, dans ce dernier cas, le titre de fondateur ne sera définitivement acquis qu'au douzième versement.

ARTICLE 5. — Le titre de souscripteur, pupille, résultera d'un versement annuel de 12 francs et celui de souscripteur adulte d'un versement annuel de 24 francs au minimum. Les souscripteurs pupilles ne participent pas aux Assemblées Générales annuelles.

ARTICLE 6. — La caisse des écoles est administrée par un Comité composé de l'inspecteur primaire de la circonscription ou de son repré-

sentant, du Maire ou de son représentant, du Receveur Municipal, qui sera le trésorier de droit, de deux parents d'élèves des écoles publiques et de deux parents d'élèves des écoles privées, désignés par les Associations respectives des parents d'élèves ou, à défaut par les Directeurs d'écoles, et de quatre sociétaires désignés par l'Inspecteur d'Académie.

Ce Comité, présidé par le Maire, élit chaque année un Vice-Président, un secrétaire et un trésorier, qui sera le receveur municipal. Il est renouvelable tous les deux ans ; les parents d'élèves n'ayant plus d'enfants à l'école cessent automatiquement de faire partie du Comité et doivent être aussitôt remplacés.

ARTICLE 7. — Toutes les fonctions du Comité de la caisse des Ecoles sont essentiellement gratuites.

ARTICLE 8. — Le Comité arrête, chaque année, le budget des dépenses de la caisse des écoles et règle l'emploi des fonds disponibles. Il détermine la somme que le trésorier conservera pour les dépenses présumées de l'année, le surplus devant être placé sur l'Etat en rentes 3 % amortissables.

ARTICLE 9. — Le Comité se réunit au moins trois fois par an, savoir dans le mois qui suit la rentrée des classes, dans celui qui précède Pâques, et dans le mois qui précède l'ouverture des vacances. Il se réunit plus souvent si le Président juge nécessaire de le convoquer, ou si trois de ses membres en font par écrit la demande.

ARTICLE 10. — Le Comité aura la faculté d'entendre chaque fois qu'il le jugera utile les Directeurs et les Directrices des écoles primaires et maternelles, publiques et privées, soit collectivement pour les problèmes d'intérêt général, soit individuellement pour les problèmes spéciaux, mais ces fonctionnaires n'auront que voix consultative.

ARTICLE 11. — Dans l'intervalle des réunions du Comité, les mesures urgentes peuvent être prises, sauf en référer au Comité, lors de sa première séance, par le bureau dudit Comité.

ARTICLE 12. — Aucune dépense ne peut être acquittée par le trésorier qu'en vertu d'un bon signé du président et du secrétaire.

ARTICLE 13. — Dans une assemblée générale annuelle des sociétaires fondateurs ou souscripteurs adultes, il est rendu compte des travaux du Comité et de la situation financière de l'œuvre. Une copie de ce compte-rendu est transmise à M. l'Inspecteur d'Académie.

ARTICLE 14. — Aucune modification aux présents statuts ne pourra avoir lieu sans l'approbation de l'autorité préfectorale.

Adopté.

N° 3617
—
Accident Nugues
—
Admission
en recette
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 23 Novembre 1940, M. Gustave Nugues, cantonnier au service de la Ville, a été mordu à la jambe gauche par un cheval appartenant à M. Ecrepont, blanchisseur au Marais-de-Lomme.

Nous avons pressenti ce dernier à l'effet de récupérer les frais résultant pour la Ville de cet accident, frais s'élevant à 76 francs et se décomposant comme suit :

1° — Honoraires de M. le Docteur Cordonnier ..	61 Frs
2° — Frais pharmaceutiques	15 Frs

M. Ecrepont ayant consenti à nous indemniser, nous vous demandons de décider l'admission en recette de la somme de 76 Frs susvisée.

Adopté.

N° 3618
—
Dégâts au bureau
d'octroi
Quai de l'Ouest
—
Admission
en recette
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 26 Avril 1941, un camion hippomobile de la Brasserie Peucelle, rue de l'Egalité, à Loos, a accroché au passage le bureau d'Octroi, quai de l'Ouest.

Nous avons pressenti M. le Directeur de la Brasserie qui, par l'intermédiaire de sa compagnie d'assurances « Zurich », dont le siège est à Paris, boulevard Poissonnière, 14, a consenti à nous rembourser la somme de 246 Frs 95, montant des dégâts occasionnés.

Nous vous demandons de décider l'admission en recette de cette somme.

Adopté.

N° 3619
—
Honoraires
de M^e Kah
—
Règlement
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M^e Kah, avocat, 70 rue Colbert, nous a transmis la note des honoraires s'élevant à 168 frs 40 qui lui sont dus pour avoir défendu les

intérêts de la Ville dans une instance en vue de la fixation de la rente revenant à M. Danne, paveur au service de la Ville qui fut victime d'un accident de travail.

Nous vous proposons de décider le règlement de ces honoraires dont le montant sera prélevé sur le crédit « Frais d'actes et de procédure ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M^e Payen, avocat, 114 bis rue des Postes, nous a transmis ses notes s'élevant à 18 frs 50 et 27 frs 75 pour frais d'expédition des procès-verbaux de conciliation et rapport d'expertise, à la suite des accidents de travail survenus à MM. Gousseau et Chapon, au service de la Ville.

Nous vous proposons de décider le règlement de ces sommes qui seront prélevées sur le crédit « Frais d'actes et de procédure ».

Adopté.

N° 3620

*Honoraires
de M^e Payen*

Règlement

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous avons accordé, à divers particuliers, la concession de jouissance temporaire d'immeubles appartenant à la Ville, moyennant l'engagement souscrit par eux : 1° de ne réclamer aucune indemnité en cas de privation de jouissance ou d'éviction quelle qu'elle soit ; 2° de n'exiger aucune réparation.

Il a été, en outre, entendu que chacune des parties aura la faculté de faire cesser l'occupation à l'expiration de chaque mois sur un préavis d'un mois donné par écrit.

N° 3621

*Occupation
temporaire
d'immeubles
communaux*

Homologation

Ces autorisations ont été octroyées dans les conditions suivantes :

Nom de l'occupant	Situation de l'immeuble	Date d'entrée en jouissance	Redevances mensuelles et charges
Marie Payelle	64 rue Saint-Sauveur, 2 pièces, quartier de derrière	1 ^{er} Juillet 1940	46 frs
Madame Coupé	126 rue Gustave Delory, Une pièce, 1 ^{er} étage	1 ^{er} Décembre 1940	30 frs
Lucien Marchand	3 place Roger Salengro et 11 rue Godefroy, maison	10 Décembre 1940	200 frs plus contributions, assurances, eau et vidange
M ^{me} Michel Kerekhove..	Maison à Wormhout route d'Esquelbecq	1 ^{er} Février 1941	20 frs (payable par trimestre)
Ernest Donné et Madame Descarpentries	126 rue Gustave Delory, 2 pièces au 2 ^{me} étage	1 ^{er} Mars 1941	75 frs
Albert Héreng	9 rue Alphonse Colas 2 pièces au rez-de-chaussée	1 ^{er} Mars 1941	56 frs 70
Charles Moncheaux	64 rue Saint-Sauveur, 3 pièces au 1 ^{er} étage	15 Mai 1941	100 frs
Madame Smaghe	98 avenue Charles Saint-Venant 1 pièce, 1 ^{er} étage	1 ^{er} Juin 1941	31 frs
M ^{lle} Denise Comble	9 rue Alphonse Colas	1 ^{er} Août 1941	25 frs
Jules Delvorte	18 rue Fombelle, 3 pièces rez-de-chaussée	15 Août 1941	52 frs
Robert Bollens	Porte de Gand, 4 pièces	1 ^{er} Octobre 1941	120 frs, plus eaux et vidange
Madame Ringuer-Kinck..	64 rue Saint-Sauveur, une pièce au 1 ^{er} étage	1 ^{er} Octobre 1941	55 frs
Maurice Mallauran	Pavillon dépendant de l'école de Plein Air	1 ^{er} Octobre 1941	300 frs, plus eaux, gaz, élect. vidange
Blanche Devulder	pavillon dépendant de l'école de Plein Air	1 ^{er} Octobre 1941	300 frs, plus eaux, gaz, élect. vidange
Louis Leroy	12 rue de la vignette, 3 pièces rez-de-chaussée	1 ^{er} Novembre 1941	50 frs

D'autre part, en raison des événements et sur la demande des intéressés, nous avons cru équitable de consentir les réductions de loyer ci-après :

Nom du locataire	Situation de l'immeuble	Loyer initial annuel	Taux de réduction de Loyer	Point de départ de la réduction
Société Haslé	245 rue de Paris	12.000 Frs	1/4	du 1 ^{er} Juin 1940 au 31 Juillet 1941
Georges Deflandre	231 rue de Paris	2.400 Frs	3/4	du 18 Mai au 18 Octobre 1940
Caby	113 rue des Bois Blancs	7.000 Frs	30 %	du 1 ^{er} Septem. 1940
Aerts	18 rue Fombelle	444 Frs	3/4	du 1 ^{er} Septem. 1940

Nous vous demandons de ratifier ces décisions.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Au dépôt de la Voirie Municipale, rue de l'Arbrisseau, le sol de la cour est en mauvais état.

Cette cour devant supporter le roulage continu des véhicules destinés à assurer le service de la Propreté Publique, il est nécessaire d'en aménager le terrain.

Le moyen le plus économique pour donner satisfaction serait de la paver au moyen de vieux grés fournis par la Ville.

M. Octave Bonvin, entrepreneur de pavages à Emmerin, accepte de fournir la main-d'œuvre nécessaire, évaluée à 20.000 francs environ, aux conditions fixées par la Série de Prix du Bâtiment de la Région du Nord suivant les cours applicables à la date d'exécution des travaux.

Nous vous proposons :

1° — d'autoriser l'exécution des travaux dans les conditions sus-indiquées ;

2° — de nous autoriser à passer avec M. Bonvin le marché que nous vous soumettons, évalué à 20.000 francs environ ;

3° — d'imputer la dépense sur l'article 91 du Budget Primitif de l'exercice 1941.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En raison des circonstances, nous avons dû faire appel à divers fournisseurs pour la livraison de balais nécessaires au nettoyage des bâtiments communaux.

Parmi ces fournisseurs, seuls MM. Gardin, Roussel et C^{ie}, 119 rue Gustave Delory, ont offert de nous livrer une certaine quantité de ces marchandises à des conditions raisonnables.

Nous vous demandons de nous autoriser à passer avec cette Société un marché dont l'importance peut être évaluée à 10.000 francs.

N° 3622

—
*Dépôt de la voirie
municipale
rue
de l'Arbrisseau*
—
*Pavage du sol
de la cour*
—

N° 3623

—
*Fourniture
de balais divers*
—
Marché
—

En considération des prix réduits consentis par MM. Gardin, Roussel et C^{ie}, les frais de timbres, enregistrement et autres seront à la charge de la Ville.

Adopté.

N° 3624
—
Achat
d'un immeuble
70 rue
Brûle-Maison
pour servir
d'annexe
au Lycée Fénelon
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le Lycée Fénelon comprenait avant les hostilités de 1914 une annexe dénommée « Annexe Florian ». Le vaste bâtiment que comportait cette annexe fut détruit en 1914 par faits de guerre. Il ne put être reconstruit, la presque totalité du terrain servant d'assiette à cet immeuble ayant été incorporée par suite de l'établissement du nouveau plan d'alignement et d'embellissement de la Ville, dans les terrains servant au prolongement de la rue Jean-sans-Peur, qui aboutit maintenant à la rue de l'Hôpital Militaire.

En 1931, nous fûmes amenés à devoir suppléer au manque de locaux du Lycée et dûmes faire l'acquisition de l'immeuble 34, rue Alexandre Leleux.

Cet immeuble acquis ne remplaçant pas en importance celui détruit, nous fûmes contraints d'installer des cours dans l'annexe Gombert.

Or, le Lycée Fénelon voit depuis plusieurs années accroître ses effectifs dans de sensibles proportions. Cette recrudescence d'élèves et de pensionnaires n'a pas été sans créer de sérieuses difficultés dans l'organisation intérieure des cours et de l'internat.

Nous avons tenu compte des besoins de cet établissement lors de l'élaboration du programme de création d'un vaste centre universitaire qui n'a pu, par suite des circonstances, recevoir son exécution.

En raison de la suppression de l'Ecole Normale et de la création au Lycée Fénelon de deux classes d'élèves maîtresses, toutes internes, les locaux déjà très restreints se sont avérés totalement insuffisants.

Ainsi, s'est à nouveau posée devant nous, et cette fois d'une manière impérative, la nécessité de réaliser, dans un très court délai, des locaux supplémentaires.

Par suite de l'impossibilité absolue de rechercher présentement dans un programme de constructions nouvelles la solution aux besoins ainsi créés, nous avons été conduits à faire l'acquisition d'un bâtiment permettant de répondre aux exigences nouvelles rappelées ci-dessus

Soucieux de doter le Lycée d'un internat digne de notre ville, nous avons recherché un immeuble susceptible de répondre tant par sa superficie que par ses aménagements aux conditions exigées pour l'installation envisagée.

A la suite d'une visite d'un Inspecteur Général de Paris et d'un Inspecteur d'Economat en compagnie de M. l'Inspecteur d'Académie et de M^{me} la Directrice du Lycée Fénelon, il nous est apparu que l'immeuble sis à Lille, rue Brûle Maison 70, connu sous le nom « La Maison des P.T.T. » pouvait aisément recevoir les services de l'Internat, à condition d'y apporter des aménagements et d'y construire des salles d'études et de récréation.

Le projet d'acquisition de cet immeuble avait du reste déjà retenu l'agrément de M. le Ministre de l'Education Nationale.

En effet, cette propriété, entièrement agencée et meublée, reprise au cadastre section K, sous le N° 1.888, pour une superficie de 1.361 m², comprend :

1°) un corps de bâtiment dont la façade, d'une largeur de 18 mètres, est front à la rue Brûle Maison. Il se compose d'un rez-de-chaussée et de trois étages ;

2°) un corps de bâtiment accolé au premier et prenant jour sur le jardin. Ce bâtiment de quatre étages est surmonté d'une terrasse ;

3°) une véranda réfectoire prenant également jour sur le jardin ;

4°) des dépendances existant dans le passage de sortie de la rue de Lens, comprenant d'anciennes écuries surmontées d'un grenier.

L'agencement intérieur, commode et confortable, permettrait d'assurer les meilleures conditions de séjour à plus de cent élèves.

Après nous être mis en rapport avec la Société anonyme « La Maison des P.T.T. », propriétaire dudit immeuble, nous avons pu obtenir de celle-ci une promesse de vente moyennant un prix de 2.429.840 frs que M. le Directeur des Domaines a jugé fort modéré.

Les modalités de règlement de ce prix seraient les suivantes :

a) La Ville se substituerait à ladite Société pour le remboursement à la Caisse des Dépôts et Consignations du capital restant dû sur deux emprunts contractés près de cet établissement, soit : 1.549.840 frs

b) elle rembourserait au Département la somme de . . . 80.000 frs restant due sur une avance de 100.000 francs obtenue par la Société ;

c) elle paierait aux liquidateurs, après accomplissement des formalités de transcription et de purge et la délivrance par M. le Conservateur des Hypothèques de Lille, de certificats négatifs d'inscription et de transcripton, une somme de 800.000 frs

La vente sera réalisée par devant M^e Dueroq, notaire à Lille. La Ville supportera les frais de rédaction d'acte, ceux de transcription et de purge et, éventuellement, les frais de timbre et d'enregistrement.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de l'approbation par l'autorité supérieure.

Nous vous demandons, en conséquence, d'homologuer la promesse de vente que nous vous soumettons, de nous autoriser à passer le contrat nécessaire et de décider que la somme de 880.000 francs ainsi que les frais afférents à l'opération seront prélevés sur le crédit ouvert sous l'article 245 du Budget supplémentaire du présent exercice.

En vue de la réalisation de l'opération et du règlement du prix, il importe que vous décidiez la levée des inscriptions d'hypothèques légales grevant la propriété dont il s'agit et prises par la Ville le 23 Octobre 1934, volume 352 N^o 12, en garantie du remboursement des annuités d'emprunt contracté par la Société « La Maison des P.T.T. », garantie donnée par le Conseil Municipal en sa séance du 8 Décembre 1929.

Nous vous prions en outre de nous autoriser à nous substituer à ladite Société à l'effet de rembourser les deux emprunts dont il est question ci-dessus aux conditions souscrites.

En raison du but poursuivi, nous vous proposons de solliciter, en application de l'article 22 de la Loi du 30 Décembre 1928, la déclaration d'utilité publique de ce projet.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Vous venez, au cours de votre présente séance, de décider l'acquisition d'un immeuble sis à Lille, 70, rue Brûle Maison, en vue d'y installer les services de l'Internat du Lycée Fénelon.

La Société anonyme « La Maison des P.T.T. », propriétaire du dit immeuble, nous ayant consenti la promesse de vente moyennant un

N^o 3624¹

Achat d'immeuble
70 rue
Brûle-Maison
pour l'Internat
du Lycée Fénelon

Demande
de subvention

prix de 2.429.840 francs, vous avez accepté les modalités de règlement de ce prix, savoir :

1°) La Ville se substituera à ladite Société, pour le remboursement à la Caisse des Dépôts et Consignations du capital restant dû sur deux emprunts contractés près de cet établissement, soit.. 1.549.840 frs

2°) Elle remboursera au Département la somme de.. 80.000 frs
restant due sur une avance de 100.000 francs obtenue par la Société ;

3°) Elle paiera aux liquidateurs, après accomplissement des formalités de transcription et de purgs et la délivrance par M. le Conservateur des Hypothèques de Lille, de certificats négatifs d'inscription et de transcription, une somme de 800.000 frs

Etant donné que le transfert de l'Internat par la Ville se traduit pour l'Etat par une économie de dépenses qu'il n'aura pas à engager pour l'agrandissement du Lycée Fénelon, nous vous proposons de solliciter l'attribution d'une subvention.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Marcel Tytgat, fabricant, 68, rue de Thumesnil à Lille, a fourni à la Ville, à raison de 186 francs l'unité, 94 cercueils en bois blanc teinté destinés à l'inhumation des militaires français tombés en Mai-Juin sur le territoire de Lille.

En conséquence, nous vous demandons de nous autoriser à souscrire le marché de régularisation devenu nécessaire.

La dépense s'élevant à 17.484 francs sera imputée sur l'article 424 du Budget primitif « Dépenses nécessitées par la guerre ».

Adopté.

N° 3625

Fourniture
de cercueils
destinés
à des militaires
français tombés
en Mai/Juin 1940
sur le territoire
de Lille
—
Marché
—

N° 3626

—
Services Publics

—
*Carrières
de la Manche*

—
*Vente
de matériaux*

—
*Admission
en recette*

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Henrich Chiandetti, entrepreneur, domicilié à Octeville, 8, rue Waldeck Rousseau, exploitant les carrières de Fermanville et de Maupertus par ordre de l'autorité allemande, nous fait savoir que la quantité de pierre extraite au cours des mois d'Avril, Mai et Août 1941, représente une somme de 16.580 francs qu'il réglera par chèque.

Nous vous proposons d'admettre cette somme en recette à l'Article 108 du Budget Supplémentaire.

Adopté.

N° 3627

—
*Aménagement
de terrains
scolaires
provisoires*

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Au cours de votre réunion du 27 Février 1941, vous avez décidé la création de dix Centres scolaires d'éducation physique et sportive et vous avez approuvé les projets de huit de ces Centres.

Ces huit projets ont été adressés à M. le Préfet.

Par circulaire du 18 Juillet 1941, M. le Commissaire Général à l'Education Physique et aux Sports a précisé dans quelles conditions il était possible de procéder immédiatement à des aménagements provisoires pouvant, par la suite, s'intégrer dans le cadre des réalisations définitives.

Six centres, parmi les dix prévus, sont à installer sur des terrains étant la propriété de la Ville, ils sont donc particulièrement désignés pour recevoir les aménagements formant la première étape des réalisations définitives.

Les architectes, auteurs des projets définitifs, ont été chargés de dresser les projets préliminaires ci-après :

1°) Aménagement provisoire de Centres dont les projets définitifs sont transmis :

	Matériel	Constructions sommaires		Aménagement des sols	Total	Honoraires
		Fournitures	Travaux			
L'Arbrisseau	19.950	>	>	59.600	79.550	3.578
Progrès Social	19.900	30.000	10.000	59.761	119.661	4.985
Chevalier Français ..	19.590	30.000	10.000	59.955	119.545	4.985
Château Lemoine	19.990	30.000	10.000	59.955	119.945	4.997
Porte de Cantelou	19.970	>	10.775	59.795	90.540	4.127

2°) Aménagement provisoire d'un Centre dont le projet définitif est en préparation.

	Matériel	Travaux	Sols	Somme à valoir		
Hôtel de Ville	1.850	54.175	58.516	5.359	119.900	5.958
Totaux					649.141	28.630

677.771

Les honoraires ont été calculés au taux de 5 % sur les travaux et de 3 % sur le matériel et la fourniture des baraquements.

Les projets d'aménagements provisoires donnent lieu à subvention, sous réserve de leur approbation et des disponibilités budgétaires, au taux uniforme de 80 %.

La participation de l'Etat s'élève par suite à la somme de 542.217 francs et celle de la Ville à 135.554 francs.

Nous vous prions en conséquence :

1°) d'approuver les projets, ci-joints, d'aménagement de terrains scolaires provisoires d'éducation physique et sportive destinés aux enfants des écoles ;

2°) d'inscrire au Budget Supplémentaire de l'exercice courant a) en recettes et en dépenses, la somme de 542.217 francs montant de la subvention de l'Etat, b) un crédit de 135.554 francs montant de la participation de la Ville ;

3°) de prendre l'engagement d'assurer les frais de gardiennage et d'entretien des terrains :

4°) de prendre l'engagement, au cas où une subvention de l'Etat serait accordée pour les réalisations faisant l'objet de la présente délibération :

a) de mettre à la disposition des établissements d'enseignement et associations sportives du voisinage les installations sportives en cause dans toute la mesure, où cette utilisation sera compatible avec les besoins des enfants des écoles ;

b) de soumettre les difficultés qui pourraient survenir pour l'application du présent engagement au représentant qualifié du Commissariat Général à l'Education physique et aux Sports dont nous acceptons l'arbitrage sauf recours devant le Commissaire Général à l'Education physique et aux Sports, qui statuera en dernier ressort.

Adopté.

N° 3628

Assurance
des automobiles
de la Ville

Ristourne
sur prime

Admission
en recette

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En raison du retrait de la circulation, en Mars 1941, de deux voitures automobiles nous appartenant, la « Défense automobile et Sportive », représentée par M. Alfred Dufosse, 32, boulevard de la Liberté à Lille, qui assumait la défense des intérêts de la Ville dans le cas d'accidents causés aux dits véhicules, met à notre disposition la somme de 143 francs 50 représentant le montant de la prime afférente à la période du 11 Mars au 14 Septembre 1941.

Nous vous proposons d'admettre cette somme en recette.

Adopté.

N° 3629

Vente de Ferraille

Admission
en recette

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous avons procédé à la vente de 3.840 kilogs de ferraille récupérée dans les chantiers d'aménagement des fossés de la Citadelle.

M. Etienne Dobitch, 9, allée des Dondaines, a consenti les prix suivants :

a) pour la ferraille triée : 220 francs la tonne.

b) pour la ferraille en vrac : 120 francs la tonne.

D'accord avec votre Commission du Plan, nous vous demandons de vouloir bien admettre en recette la somme de 576 francs 80, produit de la vente ainsi réalisée et se décomposant ainsi :

Ferraille triée : 1.160 kgs \times 220 frs = 255,20

Ferraille en vrac : 2680 kgs \times 120 frs = 321,60.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

MM. Rémi Gousseau et Richard Moeq, ouvriers auxiliaires au service de la Ville, ont été victimes d'accidents au cours de leur travail.

Appelé devant M. le Président du Tribunal Civil de Première Instance en vue de la fixation des rentes susceptibles d'être allouées à raison de ces accidents, nous nous sommes concilié sur les bases ci-après :

Nom du blessé	Date de l'accident	Date du P V de conciliation	Taux d'IPP	Date de consolidation	Montant de la rente
Rémi Gousseau	29 Janv. 1940	3 Avril 1941	12 %	1 ^{er} Avril 1940	935 frs 90
Richard Moeq	22 Août 1940	19 Octobre 1941	18 %	18 Novem. 1940	1.329 frs 80

Etant donné que ces ouvriers sont toujours au service de la Ville, qu'ils continuent à effectuer le même travail et à percevoir le même salaire qu'avant leur accident, nous vous proposons de décider que leur rente, dont le montant sera prélevé sur le crédit inscrit au Budget Ordinaire sous la rubrique « Indemnités, pensions et secours aux ouvriers et employés non tributaires de la Caisse des Retraites », ne sera servie qu'au moment où ils quitteront les services municipaux.

Adopté.

N° 3630

—
Accidents
de travail

—
Règlement
de rentes
—

N° 3631

—
Lutte
contre le chômage

—
Grands Travaux
d'édilité

—
Dérasement
de la fortification

—
5^e Lot

—
Fourniture
de gravier

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous avons procédé à un appel d'offres en vue de la fourniture d'environ 275 tonnes de gravier, nécessaires à l'exécution de l'ouvrage en béton prévu au 5^{me} lot de dérasement de la fortification.

Sept négociants en matériaux ont été consultés ; deux ont répondu à notre appel et ont remis les prix suivants :

1°) M^{me} Veuve Louis Collin et fils, 247, boulevard Victor Hugo à Lille : 91 francs la tonne ;

2°) M. François Bernard, 55 rue Jeanne d'Arc à Lille : 81 francs 45 la tonne.

M. François Bernard ayant fait l'offre la plus avantageuse pour la Ville, nous vous proposons d'accepter, pour valoir marché, la soumission qu'il a souscrite.

La dépense, évaluée approximativement à vingt-trois mille francs, sera imputée sur les crédits ouverts au budget pour l'exécution du programme des Grands Travaux.

Adopté.

N° 3632

—
Lutte
contre le chômage

—
Grands travaux
d'édilité

—
Dérasement
de la forfication

—
5^e et 9^e Lots

—
Fourniture
de sable de rivière

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous avons procédé à un appel d'offres en vue de la fourniture d'environ 550 tonnes de sable de rivière, nécessaires à l'exécution des ouvrages en béton prévus aux 5^{me} et 9^{me} lots de dérasement de la fortification.

Sept négociants en matériaux ont été consultés ; deux ont répondu à notre appel et ont remis les prix suivants :

1°) M^{me} Veuve Louis Collin et Fils, 247, boulevard Victor Hugo à Lille : 78 francs 40 la tonne.

2°) M. François Bernard, 55 rue Jeanne d'Arc à Lille : 72 francs 55 la tonne.

M. François Bernard ayant fait l'offre la plus avantageuse pour la Ville, nous vous proposons d'accepter, pour valoir marché, la soumission qu'il a souscrite.

La dépense, évaluée approximativement à quarante et un mille francs, sera imputée sur les crédits ouverts au budget pour l'exécution du programme des Grands Travaux.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Les travaux de dérasement de la fortification et d'aménagement des abords de la Citadelle qui nécessitent la remise à niveau et l'élargissement partiel de l'avenue de Soubise à l'endroit de l'ancien Poste d'Octroi démoli, nous obligent à nous procurer environ 260 tonnes de macadam de porphyre de Lessines des calibres 20/40 et 20/60.

Nous avons procédé à un appel d'offres en vue de la fourniture de ce matériau. Un seul négociant, M. François Bernard, demeurant à Lille, 55, rue Jeanne d'Arc, a répondu à notre appel et a consenti les prix de 135 francs à la tonne pour le macadam de 20/60 et 140 francs à la tonne pour celui de 20/40.

Nous vous proposons, d'accord avec votre Commission du Plan, d'accepter pour valoir marché la soumission de M. Bernard.

La dépense, évaluée à environ 36.000 francs, sera imputée sur le crédit ouvert à l'article 130 du Budget Primitif sous la rubrique « Pavage — Matériaux nécessaires à l'entretien ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

A diverses reprises, afin de parer à la pénurie croissante des transports, nous avons dû faire appel à plusieurs entreprises pour assurer l'évacuation ou l'apport réguliers, suivant le cas, de terres ou de matériaux nécessaires à la poursuite des travaux de dérasement de la fortification.

N° 3633

—
*Aménagement
des abords
de la Citadelle*

—
*Elargissement
de l'avenue
de Soubise*

—
*Fourniture
de macadam*

N° 3634

—
*Lutte
contre le chômage*

—
*Grands travaux
d'édilité*

—
*Transports
hippomobiles*

—
Marchés

Mais l'absence presque complète des transporteurs automobiles pour ce service ne permet pas aux transporteurs hippomobiles déjà sollicités d'assurer la totalité des transports à effectuer

Nous avons donc dû consulter de nouveaux entrepreneurs. Deux d'entre eux ont consenti à nous faire des offres. Ce sont MM. Henri Leroi, 26, rue Baudin à Lille et Henri Jacobs, 41, rue de Bailleul à Lille, qui consentent tous les deux, pour un tombereau à un cheval, le prix de 208 francs à la journée, avec possibilité de révision en cas de changement officiel du taux des salaires versés aux ouvriers.

Ce prix, inférieur à celui pratiqué couramment dans la région, étant très avantageux pour la Ville, nous vous demandons d'approuver les marchés, que nous vous soumettons, à passer avec ces firmes.

La dépense évaluée pour chaque entreprise à trente mille francs environ pour les années 1941 et 1942, sera imputée sur les crédits ouverts pour l'exécution du programme de grands travaux.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3635
—
Vente
de vieux carreaux
céramiques
—
Admission
en recette
—

MESSIEURS,

Il a été procédé à la vente de vieux carreaux céramiques provenant d'ouvrages démolis.

M. Paul Portebois, 166 bis boulevard Victor Hugo, à Lille, s'est rendu acquéreur de 4.170 carreaux à vingt-cinq francs le cent, soit : 1.042 frs 50.

D'accord avec votre Commission du Plan, nous vous prions de vouloir bien décider l'admission en recette de cette somme.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3636
—
Stockage
de dalles
—
Admission
en recette
—

MESSIEURS,

Lors de la remise en état des terrains de l'Exposition du Progrès Social, nous avons dû entreposer dans notre magasin du Pavage, 600 dalles de verre « Vérisolith » appartenant à M. Netzer, 3 rue Jean sans Peur, à Lille.

Le propriétaire ayant fait valoir ses droits quant à la reprise de ces dalles, nous avons subordonné cette reprise au paiement des frais de récupération, de transport et de stockage des dits matériaux, évalués à six cents francs.

D'accord avec votre Commission du Plan, nous vous proposons d'admettre en recette la dite somme de six cents francs, acceptée par le propriétaire.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS.

M. le Receveur Municipal vient de nous faire parvenir un état de sommes irrécouvrables de l'exercice 1941, susceptibles d'être admises en non valeur. Elles concernent les produits budgétaires ci-après :

Budget supplémentaire :

	<i>Frais de poursuites</i>	
Art. 5. — Taxe sur le Chauffage et l'Eclairage par le Gaz et l'Electricité. Exercice 1940	2.152.00	
Art. 6. — Taxe sur les balcons et constructions en saillie. Exercice 1940	102.50	
Art. 7. — Redevances annuelles sur enseignes lumineuses, écussons, attributs, lambrequins. Exercice 1939	165.00	3.00
Art. 7. — Redevances annuelles sur enseignes lumineuses, écussons, attributs, lambrequins. Exercice 1940	788.00	
Art. 8. — Droits de voirie. Exercice 1939	1.135.30	2.00
Art. 8. — Droits de voirie. Exercice 1940	2.147.80	
Art. 9. — Redevances annuelles pour tolérances accordées sur ou sous la voie publique. Exercice 1940	40.00	
Art. 16. — Propriétés Communales. Produit des locations. Exercice 1940	294.70	

N° 3637

*Divers produits
communaux*

*Admission
en non valeur*

Art. 20. — Occupation du domaine public communal par les ouvrages de distribution d'énergie électrique. Redevance. Exercice 1940	402.20	
Art. 21. — Eaux. Produit de la distribution. Exercice 1939	164.20	
Art. 31. — Eaux. Produit de la distribution. Exercice 1940	1.695.80	12.00
Art. 30. — Employés et ouvriers municipaux accidentés. Règlement des frais par les auteurs responsables. Exercice 1939..	810.70	

Budget Primitif.

Art. 56. — Taxe sur les balcons et constructions en saillie	45.00	
Art. 58. — Redevances annuelles sur enseignes lumineuses, écussons, attributs, lambrequins	436.00	
Art. 68. — Droits de voirie	100.80	
Art. 69. — Redevances annuelles pour tolérances accordées sur ou sous la voie publique	1.835.00	
Art. 75. — Droits de place	1.862.00	
Art. 87. — Transport des malades et blessés à l'hôpital. Remboursement des frais ..	472.00	
Art. 96. — Propriétés communales. Produit des locations	10.437.60	
Art. 138. — Frais de séjour d'enfants et de malades dans les établissements de cure ..	313.80	
Art. 139. — Frais de séjour d'enfants et de malades dans les sanatoria	361.00	

Budget Supplémentaire.

Art. 102. — Remboursement du montant des travaux effectués par la Ville pour le compte de divers propriétaires. Exercice 1941	222.40	
Totaux	33.286.90	17.00

L'irrécouvrabilité de ces produits ayant été constatée, nous vous prions d'admettre en non valeur la somme de 33.286 frs 90 et de décider que le montant des frais de poursuites exercées par le Receveur Municipal, soit 17 francs sera imputé sur le crédit des Dépenses imprévues.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

MM. Paul Le Blan et Fils, filateurs, rue de Mulhouse, à Lille, sollicitent l'autorisation de construire un caniveau coupant la rue Froissard, entre les deux usines de leur firme sises de chaque côté de cette rue.

Ce caniveau doit recevoir deux tuyaux de 60 m/m de diamètre, sans aucun joint dans la traversée de la chaussée, destinés à remplacer une tuyauterie de vapeur dont l'installation avait été autorisée par délibération en date du 17 Décembre 1909.

Nous vous proposons d'accorder l'autorisation sollicitée, moyennant le paiement d'une redevance annuelle de cinq cents francs.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En exécution de la délibération du Conseil Municipal du 10 Novembre 1896, nous soumettons à votre approbation les autorisations verbales, accordées à des particuliers, d'occuper temporairement les terrains communaux à usage de jardins désignés ci-après :

Nom et adresse de l'occupant	Situation du terrain	Date d'entrée en jouissance	Redevance annuelle due à la Ville
Fidèle Evrard 7 rue Bourignon.	Jardin N° 132 Boulevard de la Moselle	1 ^{er} Janvier 1940 au 31 Décembr 1940	45 frs.
Fidèle Evrard 7 rue Bourignon.	Jardin N° 99 Boulevard de la Moselle	1 ^{er} Janvier 1941	45 frs.
Eugène Laurent 80 rue des Bois Blancs.	Jardin N° 132 Boulevard de la Moselle	1 ^{er} Janvier 1941	45 frs.
Lucien Preux 1 rue du Pont à Raismes.	Jardin N° 11 Boulevard de la Moselle	1 ^{er} Janvier 1941	45 frs.

N° 3638

—
*Emprise
sous la voie
publique
rue Froissard*

—
*Installation
d'un caniveau
pour tuyauterie
d'eau*

N° 3639

—
*Occupation
temporaire
de terrains
communaux*

—
Homologation

Nom et adresse de l'occupant	Situation du terrain	Date d'entrée en jouissance	Redevance annuelle due à la Ville
Evariste Mansy 63 rue de Canteleu.	Jardin N° 76 Boulevard de la Moselle	1 ^{er} Janvier 1942	45 frs.
Veuve Hendricz 3 avenue Dorchiez.	Jardin N° 144 Boulevard de la Moselle	1 ^{er} Janvier 1942	45 frs.
Victor Hilaire 126 avenue de Dunkerque.	Jardin N° 1 Porte de Canteleu	1 ^{er} Janvier 1941	37 frs. 50
Gustave Maes 50 rue des Bois Blancs.	Jardin N° 2 Porte de Canteleu	1 ^{er} Janvier 1941	37 frs. 50
Fred. Van Boxsom 101 rue Jules Gresde.	Jardin N° 3 Porte de Canteleu	1 ^{er} Janvier 1941	37 frs. 50
René Staelen 13 rue Bazinghien.	Jardin N° 4 Porte de Canteleu	1 ^{er} Janvier 1941	37 frs. 50
Charles Bernard Av. de Dunkerque 11 cour De- jaeghère.	Jardin N° 5 Porte de Canteleu	1 ^{er} Janvier 1941	37 frs. 50
Marcel Miquet Rue de Canteleu. Imp. Saint- Joseph 20, cour Menu.	Jardin N° 6 Porte de Canteleu	1 ^{er} Janvier 1941	37 frs. 50
Lucien Doram 73 rue Roland.	Jardin N° 7 Porte de Canteleu	1 ^{er} Janvier 1941	37 frs. 50
Alfred Dusausoy 33 rue Verhaeren.	Jardin N° 8 Porte de Canteleu	1 ^{er} Janvier 1941	37 frs. 50
Adrien Defoignies 20 rue Charles Quint.	Jardin N° 9 Porte de Canteleu	1 ^{er} Janvier 1941	37 frs. 50
Noël Galvaire 142 rue d'Isly.	Jardin N° 11 Porte de Canteleu	1 ^{er} Janvier 1941	37 frs. 50
Hilaire Gruwier 145 rue Verhaeren.	Jardin N° 12 Porte de Canteleu	1 ^{er} Janvier 1941	37 frs. 50
Madame Guatto 16 rue Bouguereau.	Jardin N° 13 Porte de Canteleu	1 ^{er} Janvier 1941	37 frs. 50
Georges Vermeulen 147 rue Verhaeren.	Jardin N° 14 Porte de Canteleu	1 ^{er} Janvier 1941	37 frs. 50
Florimond Hallebecke 23 rue de Cassel.	Jardin N° 15 Porte de Canteleu	1 ^{er} Janvier 1941	37 frs. 50
Deboeck 17 rue de Cassel.	Jardin N° 16 Porte de Canteleu	1 ^{er} Janvier 1941	37 frs. 50
Paul Delinette 2 place Catinat.	Jardin N° 17 Porte de Canteleu	1 ^{er} Janvier 1941	37 frs. 50
Dreumont 31 rue de Turenne.	Jardin N° 18 Porte de Canteleu	1 ^{er} Janvier 1941	37 frs. 50
Alphonse Vanderspiegel 24 rue Charles de Muysaert.	Jardin N° 19 Porte de Canteleu	1 ^{er} Janvier 1941	37 frs. 50
Gustave Keirle 53 rue Paul Lafargue.	Jardin N° 20 Porte de Canteleu	1 ^{er} Janvier 1941	37 frs. 50

Nom et adresse de l'occupant	Situation du terrain	Date d'entrée en jouissance	Redevance annuelle due à la Ville
Robert Bernard Rue de Canteleu, Imp. Saint-Joseph 17, cour Menu.	Jardin N° 21 Porte de Canteleu	1 ^{er} Janvier 1941	37 frs. 50
Veuve Adéline Clément 34 rue de la Digue.	Jardin N° 22 Porte de Canteleu	1 ^{er} Janvier 1941	37 frs. 50
Nœl Mantoz 55 rue Denfert Rocner-au.	Jardin N° 23 Porte de Canteleu	1 ^{er} Janvier 1941	37 frs. 50
Léon De Boeck Rue de Canteleu, Imp. Saint-Joseph 19, cité Menu.	Jardin N° 24 Porte de Canteleu	1 ^{er} Janvier 1941	37 frs. 50
Jean Lutun 73 rue de Mexico.	Jardin N° 25 Porte de Canteleu	1 ^{er} Janvier 1941	37 frs. 50
E. Duthilleul 92 rue d'Esquermes.	Jardin N° 26 Porte de Canteleu	1 ^{er} Janvier 1941	37 frs. 50
J. Vanderschooten 177 rue Verhaeren.	Jardin N° 27 Porte de Canteleu	1 ^{er} Janvier 1941	37 frs. 50
Raoul De Bruyne 94 rue de Canteleu.	Jardin N° 28 Porte de Canteleu	1 ^{er} Janvier 1941	37 frs. 50
Oscar Cambier 10 rue Hoche.	Jardin N° 29 Porte de Canteleu	1 ^{er} Janvier 1941	37 frs. 50
Robert Renier 49 rue de Cassel.	Jardin N° 30 Porte de Canteleu	1 ^{er} Janvier 1941	37 frs. 50
Léandre Robichon 149 rue de Cassel.	Jardin N° 31 Porte de Canteleu	1 ^{er} Janvier 1941	37 frs. 50
Justin Hennebelle 91 rue Ratisbonne.	Jardin N° 32 Porte de Canteleu	1 ^{er} Janvier 1941	37 frs. 50
Madame Paul Calingaert 17 rue Saint-Pierre Saint-Paul	Jardin N° 33 Porte de Canteleu	1 ^{er} Janvier 1941	37 frs. 50
A. De Poorter 180 rue Colbert.	Jardin N° 34 Porte de Canteleu	1 ^{er} Janvier 1941	37 frs. 50
Raphaël Bonduelle 265 rue Verhaeren.	Jardin N° 35 Porte de Canteleu	1 ^{er} Janvier 1941	37 frs. 50
André Mullier 16 avenue de la Roseraie.	Jardin N° 36 Porte de Canteleu	1 ^{er} Janvier 1941	37 frs. 50
Martial Duploux 6 bis rue d'Arcole.	Jardin N° 37 Porte de Canteleu	1 ^{er} Janvier 1941	37 frs. 50
Albert Menet 10 place Philippe de Girard.	Jardin N° 38 Porte de Canteleu	1 ^{er} Janvier 1941	37 frs. 50
Emile Durieux 193 rue Verhaeren.	Jardin N° 39 Porte de Canteleu	1 ^{er} Janvier 1941	37 frs. 50
Félicien Verbecque 19 boulevard de Lorraine.	Jardin N° 40 Porte de Canteleu	1 ^{er} Janvier 1941	37 frs. 50
Georges Bultheel 70 rue du Marché.	Jardin N° 41 Porte de Canteleu	1 ^{er} Janvier 1941	37 frs. 50

Nom et adresse de l'occupant	Situation du terrain	Date d'entrée en jouissance	Redevance annuelle due à la Ville
Georges Marescaux 50 rue Chaplin.	Jardin N° 42 Porte de Canteleu	1 ^{er} Janvier 1941	37 frs. 50
Albert Ferret 26 rue Gobin.	Jardin N° 43 Porte de Canteleu	1 ^{er} Janvier 1941	37 frs. 50
Gustave Van Poperinghe. 28 rue Gobin.	Jardin N° 44 Porte de Canteleu	1 ^{er} Janvier 1941	37 frs. 50
1 éo Bonte 15 place, Philippe de Girard.	Jardin N° 45 Porte de Canteleu	1 ^{er} Janvier 1941	37 frs. 50
Henri Lamourette 15 bis place Philippe de Girard	Jardin N° 46 Porte de Canteleu	1 ^{er} Janvier 1941	37 frs. 50
Gaston Malagie 38 rue de La Bruyère.	Jardin N° 47 Porte de Canteleu	1 ^{er} Janvier 1941	37 frs. 50
Gaston Hiroux 7 rue Surcouf.	Jardin N° 2 Porte de Canteleu	1 ^{er} Janvier 1942	37 frs. 50
Raymond Danel 3 ^e boulevard de la Moselle.	Jardin N° 23 Porte de Canteleu	1 ^{er} Janvier 1942	37 frs. 50
Kaoul Commun 29 rue Saint-Sébastien.	Jardin N° 7 Promenade du Préfet	1 ^{er} Janvier 1941	28 frs. 50
Ovide Salomez 45 rue de Gand.	Jardin N° 162 Promenade du Préfet	1 ^{er} Janvier 1941	22 frs. 05
Augustin Beaudrin 31 rue de la Chapelle, La Madeleine.	Jardin N° 285 Promenade du Préfet	1 ^{er} Janvier 1941	24 frs. 75
Henri Vasseur 28 pavillon des Gantois, La Madeleine.	Jardin N° 68 bis Promenade du Préfet	1 ^{er} Janvier 1941	37 frs. 50
Veuve Goemaere-Spileers 2 rue Saint-Jacques.	Jardin N° 264 Promenade du Préfet	1 ^{er} Janvier 1941	44 frs. 70
Veuve Elisa Lompheh 5 place de Gand.	Jardin N° 201 Promenade du Préfet	1 ^{er} Juillet 1941	47 frs. 10
François Jambout 23 rue Descartes.	Jardin N° 5 Avenue du Bois à Lambersart	1 ^{er} Janvier 1941	45 frs. 00
Alcide Williatte 28 rue Championne	Jardin N° 1 Rue Lequeux	1 ^{er} Janvier 1941	38 frs. 20
Maurice Catillon 46 rue de Dieppe.	Jardin N° 27 Faubourg de Béthune	1 ^{er} Janvier 1941	48 frs. 75
Marcel Maurer 22 rue Ed. Vaillant.	Jardin N° 2 C nention	1 ^{er} Janvier 1941	13 frs. 35
Eugène Vadurel 59 rue Négrier.	Jardin N° 1 Porte d'Ypres	1 ^{er} Janvier 1941	37 frs. 50
Jules Rouse 6 place du Concert	Jardin N° 14 Porte d'Ypres	1 ^{er} Janvier 1941	45 frs. 00
Louis Peeters 9 rue Alphonse Créas	Jardin N° 19 Porte d'Ypres	1 ^{er} Janvier 1941	45 frs. 90

Nom et adresse de l'occupant	Situation du terrain	Date d'entrée en jouissance	Redevance annuelle due à la Ville
Jean Devreese 109 rue Saint-Aada.	Jardin N° 9 Porte d'Ypres	1 ^{er} Janvier 1942	45 frs. 00
Louis De Tave 65 rue Désiré Boudues.	Jardin N° 24 Faubourg d'Arras	1 ^{er} Janvier 1942	45 frs. 60
Emile Darcq 25 rue Désiré Verhaeghe.	Jardin N° 25 Faubourg d'Arras	1 ^{er} Janvier 1942	45 frs. 00
Louis Dupuys 16 rue de Fontency.	Jardin N° 13 Avenue Louise Michel	1 ^{er} Août 1941	45 frs. 00
Aiphonse Gère 30 rue des Robleds.	Terrain sis 1 bis rue des Robleds	1 ^{er} Novembre 1940	15 frs. 00
Albert Beurain 58 rue de Madagascar	Terrain sis à l'angle des rues de Russie et de Madagascar	1 ^{er} Mars 1941	32 frs 00
Albert Fremault 71 rue Gustave Delory.	Terrain sis avenue Char- les Saint-Venant Nos 1528 - 1529 - 1530 1531 du cadastre section B	1 ^{er} Octobre 1941	1.155 frs. 00 plus impôts

Par ailleurs en raison des événements et de la destruction en Mai 1940, du pont du chemin de fer sur la Deûle à Marquette qui a rendu inutilisable l'embranchement des Moulins de Marquette, la redevance de 1.000 francs due pour l'année 1940 par MM. Despretz pour l'emploi de cet embranchement a été réduite des 7/12.

Nous vous prions de vouloir bien ratifier ces décisions.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Les difficultés de l'heure présente concernant les restrictions alimentaires et de chauffage, ainsi que les modifications des horaires de travail, nous ont amené à l'étude de la création de restaurants populaires qui, moyennant un prix modeste, serviraient des repas aux personnes secourues du Bureau de Bienfaisance, aux chômeurs et à certaines catégories de travailleurs.

L'ouverture de ces restaurants se fera très prochainement.

N° 3640

—
*Restaurants
populaires*

—
Tarif des repas
—

Le menu journalier se composera d'un potage, d'un légume accompagné de pain, de bière, et de caféine. Les légumes seront préparés avec du lard fumé provenant de nos porcheries ; il sera, en outre, autant que cela sera possible, distribué deux fois la semaine, 60 grammes de viande ou de charcuterie.

Afin de permettre le réapprovisionnement en denrées essentielles, il sera réclamé aux consommateurs les tickets ci-après : par semaine, 300 grs de tickets de pain et 120 grs de tickets de viande par mois, un ticket de 50 grs de matières grasses, un ticket de légumes secs et un ticket de pâtes.

Nous soumettons à votre approbation les tarifs acquittables établis comme suit :

Personnes secourues, assistées du Bureau de Bienfaisance, chômeurs ou bénéficiaires des secours aux Habitants Privés de ressources, ainsi que les personnes dont les ressources entrant au foyer sont inférieures à :

100 frs par semaine, ou 420 frs par mois, ou 5.000 frs par an :
4 frs par repas.

Pour les personnes dont les ressources entrant au foyer sont comprises entre :

100.01 et 190.00	} par semaine	420.01 et 840.00	} par mois	5.000.01 et 10.000.00	} par an : 4.50 le repas
190.01 et 290.00		840.01 et 1.250.00		10.000.01 et 15.000.00	
290.01 et 390.00	} par semaine	1.250.01 et 1.670.00	} par mois	15.000.01 et 20.000.00	} par an : 6.50 le repas
390.01 et 480.00		1.670.01 et 2.090.00		20.000.01 et 25.000.00	
480.01 et 580.00	} par semaine	2.090.01 et 2.500.00	} par mois	25.000.01 et 30.000.00	} par an : 8.50 le repas
580.01 et au-dessus		2.500.01 et au-dessus		30.000.01 et au-dessus	

Les ressources s'entendent du total brut de toutes les rémunérations entrant au foyer, les allocations familiales étant exclues.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Pour le fonctionnement du service des soupes populaires pendant l'hiver 1941-42, l'achat de 50 tonnes de navets doit être envisagé.

A cet effet, nous sommes entré en pourparlers avec M. Louis Lierdeman, Cultivateur, rue Marle, à la Chapelle d'Armentières (Nord). Celui-ci peut livrer pareille quantité au prix de 1.052 frs la tonne, rendue dans les magasins de la Régie Municipale d'approvisionnement ; livraison à la cadence de 6 tonnes par semaine.

Ces conditions sont fort avantageuses.

Dès lors, et conformément à l'avis émis par la Régie Municipale d'approvisionnement, nous vous proposons de nous autoriser à souscrire un marché avec M. Lierdeman.

Le prix consenti par ce fournisseur étant très réduit, nous vous prions de décider également que les droits de timbre et d'enregistrement auxquels le dit marché donnera lieu seront pris en charge par la Ville.

La dépense s'élevant à 52.500 frs, non compris droits de timbre et d'enregistrement, sera imputée sur l'art. 328 du Budget Supplémentaire de 1941.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Par notre arrêté du 8 Septembre 1941, nous avons accordé au Personnel Municipal des cadres principal et secondaire, une allocation supplémentaire non soumise à retenue, égale à la différence entre l'indemnité spéciale temporaire qui aurait été allouée au Personnel, en fonction de son traitement, en application des décrets des 1^{er} Décembre 1937, 14 Janvier 1939 et la loi du 23 Mai 1941, et l'indemnité de cherté de vie à

N° 3641

—
Régie municipale

—
Achat de navets

—
Marché
—

N° 3642

—
Personnel
municipal

—
Allocation
supplémentaire
—

laquelle s'ajoute, le cas échéant, la bonification exceptionnelle actuellement servie.

Cette allocation devait être accordée intégralement suivant le mode de calcul exposé ci-dessus, dans le cas où aucune différence ne serait apparue entre la rémunération servie en 1936 et le traitement fixe actuel. Lorsque le traitement fixe actuel se serait révélé supérieur à la rémunération servie en 1936, la différence serait venue en défalcation de l'allocation à attribuer.

Pour le cadre principal, le traitement fixe actuel étant égal à la rémunération servie en 1936, aucune diminution autre que l'indemnité de cherté de vie et la bonification exceptionnelle n'intervient dans la fixation de l'allocation supplémentaire.

En ce qui concerne le Personnel du cadre secondaire, les traitements fixés en 1936 ne doivent être considérés que comme des traitements transitoires et inférieurs à ce qu'ils auraient dû être normalement. En effet, la revalorisation des traitements du personnel titulaire a été effectuée par la Ville en 1936, mais par suite de difficultés matérielles, celle du cadre secondaire temporaire n'a pu être appliquée à la même époque. Elle a été fixée au début de 1937 bien avant que paraissent les décrets d'augmentation concernant les Personnels de l'Etat, notamment celui du 11 Décembre 1937.

En conséquence, nous vous prions de décider que dans la fixation de l'allocation supplémentaire à attribuer aux agents du cadre secondaire, il ne soit pas tenu compte de l'augmentation intervenue entre le traitement fixe actuel et la rémunération servie en 1936.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Des constructions provisoires destinées aux sinistrés seront prochainement érigées sur les terrains dérasés de l'ancienne fortification compris entre le Chemin de Bargues prolongé et l'Avenue Beethoven.

Une mise en état de viabilité sommaire des abords de ces constructions est indispensable.

Les deux projets joints au dossier étudiés en vue de réaliser ce minimum de viabilité, comprennent la construction d'un égout ovoïde de 0,60/0,90, d'une longueur de 420 mètres environ et l'exécution d'une

N° 3643

*Baraquements
érigés par l'Etat
pour les sinistrés*

*Exécution
par la Ville
de travaux
de mise en état
de viabilité
sommaire
des abords*

forme de chaussée provisoire en caissons de briques cylindrés, de 4 mètres de largeur et 570 mètres de longueur.

Ces travaux entrent dans le cadre de l'aménagement définitif de ce secteur.

En vue de la construction de l'égout, nous avons consulté trente et une entreprises ; neuf d'entre elles acceptent d'exécuter ce travail aux prix suivants :

Etablissements Cattoire et Allard	579.030,00
Société « Le Bâtiment du Nord »	530.489,50
Etablissements Jonquez Frères	530.139,00
Société Ferret, Savinel et C ^e	521.047,50
Camille Degraeve	508.830,00
Etablissements Victor Carlier	498.550,00
Société Paul Rouzé et C ^e	492.850,00
Constructions Edmond Coignet	490.280,00
Entreprises Générales L. Degallaix	488.223,00

Cette dernière offre est la plus intéressante pour la Ville.

D'autre part, en ce qui concerne la chaussée provisoire, il a été envisagé de la réaliser en régie et d'utiliser, pour sa construction, les caissons de briques provenant des fortifications dérasées. Le devis estimatif atteint 500.000 francs.

La dépense totale qu'entraînent les travaux considérés s'élève ainsi à 988.223 francs.

D'accord avec vos Commissions du Plan et des Finances, nous soumettons à votre approbation lesdits projets et vous demandons :

I. — de nous autoriser à confier l'exécution des travaux de construction de l'égout aux Entreprises Générales L. Degallaix, 21 boulevard du Cateau, à Roubaix, qui ont consenti les conditions les plus intéressantes ;

II. — de décider 1° l'exécution en régie des travaux de construction de la chaussée provisoire ; 2° à l'effet de permettre la mise en route immédiate des travaux, l'urgence d'exécution de ceux-ci s'imposant, l'ouverture d'un crédit spécial de 300.000 francs au titre du présent exercice ; 3° l'inscription à la section extraordinaire du Budget Primitif de 1942, d'un crédit de 688.223 francs, solde de la dotation globale nécessaire.

Adopté.

N° 3644

—
*Vidange des fosses
 d'aisances
 des bâtiments
 communaux*

—
Marché
 —

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue des marchés à passer pour la vidange, pendant l'année 1942, des fosses d'aisances des bâtiments et immeubles appartenant à la Ville ou dont la vidange lui incombe, nous avons provoqué les offres des principaux Entrepreneurs de vidanges de la Région Lilloise.

Les offres les plus avantageuses nous ont été faites par M. Marc Cantraine, 22 rue du Faubourg des Postes, à Lille, qui se chargerait de l'exécution des marchés à passer moyennant paiement des prix forfaitaires de :

52.400 Frs — Cinquante deux mille quatre cents francs pour le premier lot, secteur Nord ;

58.000 Frs — Cinquante huit mille francs, pour le deuxième lot, secteur Sud.

Nous vous proposons de passer marché avec M. Marc Cantraine pour l'exécution des travaux dans les deux lots prévus.

La dépense résultant de l'exécution de ces marchés sera imputée sur le crédit inscrit à cet effet au Budget ordinaire.

Adopté.

N° 3645

—
Défense Passive

—
*Abri
 de l'Hôtel de Ville*

—
*Installation
 électrique*

—
 I. - Réception
 définitive

—
 II. - Décompte
 définitif

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 20 Octobre 1941, une Commission composée de MM. Léon Picot, Directeur de la Défense Passive Urbaine, Marcel Lemoine, Ingénieur au Service des Travaux et Emile Dubuisson, Architecte de l'Hôtel de Ville, s'est réunie à l'Hôtel de Ville, à l'effet de procéder à la réception définitive des travaux désignés ci-après :

Désignation des travaux	Dépenses autorisées	Montant du décompte
Défense Passive. Abri de l'Hôtel de Ville. Installation électrique	29.148 frs.	29.148 frs.

La Commission a reconnu que les travaux exécutés satisfont aux conditions du marché et se trouvent en bon état d'entretien. Elle a décidé, par suite, d'en prononcer la réception définitive.

Nous vous demandons d'homologuer le procès-verbal de cette réception et d'approuver le décompte définitif tel qu'il est établi.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous vous soumettons le compte de gestion en matières de la Colonie Scolaire de Wormhoudt présenté pour l'exercice 1940, par M. Manier, Régisseur-Economiste.

Ce compte s'établit ainsi qu'il suit :

Entrées	17.480	unités 81
Sorties	17.480	unités 81

Nous vous proposons de donner votre approbation à ce document.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le mécanisme financier des Œuvres de Solidarité Sociale instituées par nos soins est l'objet d'inscriptions au Budget primitif du présent exercice sous deux articles.

Cependant il n'est pas de poste budgétaire pour comptabiliser les opérations des Œuvres créées récemment : Restaurants Populaires ; Refuges Chauffés. En raison de la nature de ces Œuvres, il semble normal d'imputer les dépenses sur l'article 419 « Campagne d'hiver pour les malheureux ».

Par ailleurs, les dépenses inhérentes aux Refuges Chauffés, appellent l'ouverture d'un crédit spécial de 100.000 francs.

N° 3646

—
*Colonie Scolaire
de Wormhoudt*

—
*Compte de Gestion
en matières
1940*

—
Approbation
—

N° 3647

—
*Œuvres
de Solidarité
Sociale*

—
*Restaurants
Populaires
et Refuges
chauffés*

—
Crédit
—

En conséquence, nous vous prions de vouloir bien décider : 1° que les opérations de dépenses et recettes afférentes aux « Restaurants Populaires » seront respectivement postées aux articles 419 et 173 du Budget primitif « Campagne d'hiver pour les malheureux » ; 2° l'ouverture d'un crédit spécial de 100.000 francs à inscrire au Budget additionnel sous la rubrique « Campagne d'hiver pour les malheureux. Refuges Chauffés », cette dotation sera réunie à celle de l'article 419 du Budget primitif.

Adopté.

N° 3648

Services Publics

Distribution
d'Eau

Tarif

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

L'examen du compte d'exploitation de la distribution d'eau pour les années 1938, 1940, 1941, établi, pour cette dernière sur la base des neuf premiers mois, fait ressortir, en chiffres ronds, une augmentation des dépenses de 400.000 francs et une diminution de recettes de 900.000 francs, soit une diminution globale de 1.300.000 francs environ. Dans ces chiffres n'entrent pas les dépenses d'amortissement du matériel, des bâtiments et des installations diverses. Il est à craindre, étant donné la hausse générale des prix, que cette situation n'aille s'aggravant.

Par ailleurs, le fléchissement de certains postes de recettes budgétaires nous oblige à rechercher une augmentation de nos ressources.

Nous vous proposons, en conséquence, de relever le tarif de vente de l'eau en faisant passer le prix de base de 1 fr 35 à 1 fr 70 le mètre cube — prix qui est encore inférieur à ceux pratiqués dans les autres villes de la région — et soumettons à votre approbation le tarif repris ci-après, qui serait applicable dans les conditions prévues au règlement de la distribution d'eau pour le prochain exercice.

1° — EAU POTABLE.

a) Abonnements Domestiques :

Minimum annuel : 50 mètres cubes, le mètre cube 1 fr. 70
(minimum 85 francs d'imposition)

Le supplément : le mètre cube 1 fr. 70

b) Abonnements Industriels :

Minimum annuel : 1.000 mètres cubes par branchement, le m³ 1 fr. 60
(minimum 1.600 francs d'imposition)

Consommation de 1.001 à 5.000 mètres cubes, le m ³	1 fr. 30
de 5.001 à 10.000 » »	1 fr. 20
de 10.001 à 20.000 » »	1 fr. 00
de 20.001 à 40.000 » »	0 fr. 80
au-dessus de 40.000 » »	0 fr. 70

2° EAU INDUSTRIELLE.

Minimum annuel : 1.000 mètres cubes, le m³ 0 fr. 90
(minimum 900 francs d'imposition)

Consommation de 1.001 à 5.000 mètres cubes, le m ³	0 fr. 70
de 5.001 à 10.000 » »	0 fr. 60
au-dessus de 10.000 » »	0 fr. 40

3° EAU pour les CONSTRUCTIONS.

Taxes à appliquer par jour d'ouverture au robinet d'arrêt.

Diamètre des branchements 20 m/m	30 m/m	40 m/m
<u>4 frs 50</u>	<u>6 frs 00</u>	<u>7 frs 00</u>

4° BRANCHEMENT d'INCENDIE.

Diamètre des branchements :

40 m/m 60 m/m 80 m/m 100 m/m 125 m/m 150 m/m 200 m/m

Red. anⁿ: 150 frs 220 frs 300 frs 370 frs 450 frs 600 frs 750 frs

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Depuis plusieurs années, la pénurie de terrains dans les nécropoles Lilloises se fait de plus en plus impérieusement sentir et, ces derniers temps, le problème s'est posé avec une acuité telle qu'une solution urgente s'impose.

L'agrandissement du Cimetière de l'Est ne pouvant être envisagé, vous avez décidé d'acquérir les terrains nécessaires pour agrandir le Cimetière du Sud, opération qui a fait l'objet d'un avis favorable de la part des géologues consultés, sur notre demande, par M. le Préfet du Nord.

Dans votre réunion du 23 Décembre 1940, vous avez voté un deuxième programme de grands travaux, soumis actuellement à l'agrément

N° 3649

—
*Agrandissement
du Cimetière
du Sud*

—
Expropriation
—

ministériel, dans lequel figurait le projet d'agrandissement du Cimetière du Faubourg des Postes.

Afin de ne pas perdre de temps et de poursuivre les expropriations nécessaires dès que notre projet aura été approuvé, nous vous proposons d'entamer dès maintenant la procédure tendant à la déclaration d'utilité publique du projet.

En conséquence, en accord avec votre Commission du Plan, nous vous proposons :

a) de solliciter de l'Autorité supérieure la déclaration d'utilité publique nécessaire pour poursuivre l'expropriation par application du décret-loi du 8 Août 1935, ainsi que l'ouverture de l'enquête parcellaire ;

b) de joindre à votre délibération le dossier comprenant :

- A — 1° le plan parcellaire au 1/1000 ;
 2° l'état parcellaire ;
 3° le plan du Cimetière actuel au 1/2000 ;
 4° le plan d'ensemble du Cimetière agrandi au 1/2000 ;
 5° la coupe géologique du sol ;
 6° le rapport de MM. les Géologues ;
 7° l'état de la situation financière de la Ville ;
 8° l'avis du Service d'Hygiène ;
 9° des renseignements démographiques.

B — Un devis du projet portant estimation de la dépense tant pour les travaux d'aménagement que pour l'acquisition des terrains.

c) de décider de voter, en temps opportun, l'emprunt nécessaire pour assurer le financement de la dépense à engager.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3650

Echange
 d'une propriété
 rue du Buisson 24
 contre un terrain
 au Faubourg
 des Postes

MESSIEURS,

Par arrêté de M. le Préfet du Nord en date du 28 Octobre 1938, l'échange d'une propriété sise à Lille, 24, rue du Buisson, appartenant à la Ville, contre un terrain de 21.152 mètres carrés environ, sis au Faubourg des Postes, a été autorisé et déclaré d'utilité publique.

Aux termes de cet arrêté, les expropriations à effectuer devaient être accomplies dans le délai de deux ans à compter du 28 Octobre 1938.

En raison des circonstances cet échange n'a pu être réalisé.

Nous vous proposons, en conséquence, de solliciter de M. le Préfet Régional une prorogation du délai susvisé.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Par suite de la création de la Gare Lille-Sud, d'importantes modifications devront être apportées au système ferroviaire existant aux abords de l'actuelle gare de la Porte des Postes.

Ces modifications doivent affecter l'embranchement particulier de l'Usine d'incinération d'ordures ménagères désaffectée, devenue propriété de la Ville.

La Société Nationale des Chemins de fer français nous a fait parvenir le devis donnant les détails et la valeur des travaux à exécuter.

Elle nous propose de prendre à sa charge, moyennant une redevance annuelle de 9.920 francs, payable par semestre et d'avance à compter du jour de l'achèvement des travaux :

1° l'ensemble des travaux de modification des voies, appareils et signaux ;

2° l'entretien et le remplacement éventuel de l'embranchement.

En cas de suppression de l'embranchement à la demande de la Ville celle-ci n'aurait aucune indemnité à payer.

Cet embranchement étant très utile à présent pour des arrivages de matières diverses et pouvant encore rendre de grands services dans l'avenir, nous vous proposons d'accepter l'offre de la S.N.C.F.

La dépense qui entraînera la redevance annuelle à payer sera imputée sur l'article 336 du Budget primitif « Loyers — Canons d'arrentement — Redevances à divers ».

Adopté.

N° 3651

—
*Usine du Chemin
de Barges*

—
*Raccordement
au chemin de fer*

—
*Travaux
de Modification*

—
Redevance

N° 3652

—
*Ecole
des Beaux-Arts*—
*Bâtiment
sinistré*—
*Travaux
de Couverture*—
Marché
—**RAPPORT DE M. LE MAIRE**

MESSIEURS,

Le 5 Décembre 1940, l'incendie d'un immeuble de la rue Alphonse Colas s'est propagé dans le bâtiment formant l'aile gauche de l'Ecole des Beaux-Arts et y a causé d'importants dégâts. La toiture et le troisième étage, y compris le plancher sur gittes et poutres en bois, sont détruits et les étages intermédiaires ainsi que le rez-de-chaussée ont subi de sérieux dommages.

La question s'est donc posée de savoir s'il y avait lieu de restaurer le bâtiment sinistré ou si, au contraire, il convenait de le démolir. Le Directeur intérimaire de l'Ecole des Beaux-Arts nous a fait connaître qu'il était indispensable, pour pouvoir assurer le fonctionnement des cours de l'Ecole, d'envisager la remise en état des salles du rez-de-chaussée, du premier et du deuxième étages, mais qu'à la rigueur, on pourrait abandonner celles du troisième étage en raison de la dépense fort élevée qu'il faudrait engager pour reconstruire cette partie du bâtiment.

Dans ces conditions, nous avons envisagé de couvrir l'édifice au niveau de la corniche en pierre, c'est-à-dire un peu au-dessus du niveau du plancher du troisième étage et d'exécuter les travaux indispensables aux étages inférieurs et nous avons chargé M. Emile Dubuisson, Architecte D.P.L.G., Directeur intérimaire de l'Ecole, d'assurer la direction des travaux.

Ceux-ci sont prévus en deux stades, le premier comprenant les travaux de couverture, le second, les travaux de remise en état du bâtiment.

Les travaux du premier stade sont à exécuter aussi rapidement que possible, ceux du deuxième stade seront entrepris au début de l'an prochain.

Le projet prévoit la construction d'une charpente métallique, d'une surface de 250 mètres carrés environ sur le bâtiment sinistré, l'installation de chêneaux en tôle, la pose sur sous-toiture en béton d'une couverture en tuiles, la réfection des murs d'encuvement et le remontage d'un pignon, les travaux accessoires de couverture, l'exécution de travaux à la corniche : murets en briques sous chêneau, adjonction d'une filière en fers I.P.N. sur le pourtour du bâtiment pour consolider la corniche, sciage des pierres sous chêneau pour diminuer leur saillie, recouvrement des modillons en pierre avec du rubéroïde ou du carton bitumé ou un produit similaire ; l'installation d'une cheminée d'aération, le remontage de cinq cheminées existantes, l'obturation de la

baie de communication entre le bâtiment sinistré et l'ancienne passerelle.

Nous nous sommes renseignés auprès de maisons spécialistes capables de pouvoir entreprendre immédiatement les travaux.

M. Pluvinage, 31, rue Casimir Delavigne, avait commencé l'étude en vue d'une remise de prix, mais en fin de compte, il a fait connaître que n'ayant pas la certitude de pouvoir mener le travail à bonne fin, il ne pouvait pas prendre d'engagement.

MM. Degryse et C^{ie}, 8, rue Belle-Vue, se sont engagés à terminer les travaux dans un délai de deux mois et demi ; ils ont remis une proposition s'élevant à la somme nette et forfaitaire de 183.900 francs. Cette proposition a été reconnue par l'Architecte et par votre Service des Bâtiments, comme étant intéressante pour la Ville.

En conséquence, nous vous proposons : 1° de demander à M. le Préfet, en raison du caractère urgent et spécial des travaux à entreprendre, de nous autoriser à procéder à l'exécution par voie de marché de gré à gré ; 2° d'approuver la passation d'un marché avec MM. Degryse et C^{ie}.

La dépense sera imputée sur le crédit de 600.500 francs à ouvrir au Budget Supplémentaire de l'exercice 1941 sous la rubrique « Ecole des Beaux-Arts — Travaux — Remploi du montant des indemnités servies par les Compagnies d'Assurances ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La « Compagnie Industrielle Manche-Atlantique », dont le siège est à Bègles (Gironde), ayant acquis, aux fins d'enlèvement, les poudreaux de gadoues se trouvant sur le terrain contigu de l'Usine d'incinération d'ordures ménagères rachetée à la Société A. Collin et C^{ie}, nous a demandé l'autorisation d'user de l'embranchement particulier, rattachant cette usine au chemin de fer, afin de pouvoir procéder commodément à l'évacuation de ces poudreaux de gadoues.

Cette autorisation a été accordée moyennant le paiement d'une redevance qui, après pourparlers, a été fixée à la somme forfaitaire de 25.000 francs, payable immédiatement.

Nous vous proposons d'admettre cette somme en recette.

Adopté.

N° 3653

—
Usine du Chemin
de Barges

—
Redevance due
par la Société
« Manche-
Atlantique »
pour utilisation de
l'embranchement
particulier
de l'Usine

—
Admission
en recette
—

N° 3654

—
*Bombardements
des 5 et 6 Juillet
1944*

—
*Funérailles
des Victimes*
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Au lendemain du bombardement aérien du quartier de Fives, les 5 et 6 Juillet dernier, où trente personnes trouvèrent la mort, nous avons estimé :

a) que les funérailles des victimes devaient être faites aux frais de la Ville ;

b) que leur sépulture aurait lieu dans les cimetières de notre Ville, à l'emplacement réservé aux Victimes Civiles de la Guerre.

Nous vous prions de vouloir bien ratifier ces propositions et voter, à cet effet, un crédit de Vingt-Sept Mille francs à inscrire au Budget Supplémentaire.

Adopté.

N° 3655

—
*Bombardement
du 21 Juillet 1944*

—
*Funérailles
des Victimes*
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Au lendemain du bombardement aérien du quartier du Sud, le 21 Juillet dernier, où six personnes trouvèrent la mort, nous avons estimé :

a) que les funérailles des victimes devaient être faites aux frais de la Ville ;

b) que leur sépulture aurait lieu dans les cimetières de notre Ville, à l'emplacement réservé aux Victimes Civiles de la Guerre.

Nous vous prions de vouloir bien ratifier ces propositions et voter, à cet effet, un crédit de six mille francs à inscrire au Budget supplémentaire.

Adopté.

N° 3656

—
*Bombardement
du 18 Août 1944*

—
*Funérailles
des Victimes*
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Au lendemain du bombardement aérien du quartier de Fives, le 18 Août dernier, où quatre personnes trouvèrent la mort, nous avons estimé :

a) que les funérailles des victimes devaient être faites aux frais de la Ville ;

b) que leur sépulture aurait lieu dans les cimetières de notre Ville, à l'emplacement réservé aux Victimes Civiles de la Guerre.

Nous vous prions de vouloir bien ratifier ces propositions et voter, à cet effet, un crédit de quatre mille francs à inscrire au Budget supplémentaire.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le Bureau de Bienfaisance vient de nous adresser le bordereau détaillé des opérations de recettes et dépenses de l'exercice 1941, et un tableau des opérations à continuer d'ici la clôture de l'exercice.

Il appert de ces documents visés par le Receveur de l'Etablissement, qu'une subvention communale supplémentaire de 200.000 francs au titre de 1941, est indispensable ; l'Etablissement a d'ailleurs fait figurer cette recette prévisionnelle dans le Budget Additionnel de 1941 en voie de préparation.

Nous vous proposons dès lors, de décider l'attribution d'une subvention supplémentaire de 200.000 francs et, à cet effet, de voter un crédit spécial d'égale importance à prélever sur les ressources à provenir du Compte du présent exercice.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

L'accroissement considérable du nombre des femmes inscrites sur les registres du contrôle sanitaire de la prostitution ne permet plus d'assurer, comme il se doit, le contrôle médical des inscrites.

Les autorités sanitaires de l'armée d'occupation nous ont signalé à plusieurs reprises, ainsi qu'à la Direction Régionale de la Santé et de l'Assistance, des abus et des irrégularités qu'engendrait la carence

N° 3657

—
*Bureau
de Bienfaisance*

—
*Subvention
complémentaire
au titre de : 1941*

N° 3658

—
*Contrôle Sanitaire
et hospitalisation
des filles soumises*

—
*Relèvement
des taxes*

du service officiel. Elles demandent avec insistance que le contrôle sanitaire de toutes les prostituées se fasse désormais en maison ou au Dispensaire pour le compte de l'Administration, sous la surveillance de la Police, et par les Médecins désignés et rémunérés par la Ville.

D'après les conditions qui avaient été fixées en période normale — arrêtés des 9 et 19 Août 1920 — ce contrôle devait être assuré par deux médecins qui avaient à procéder alternativement deux fois par semaine, les Mardis et Vendredis, de 9 à 12 heures, à la visite de toutes les femmes soumises au contrôle de la prostitution.

Le nombre des femmes inscrites qui était de : 62 en 1938 a atteint 430 au cours de la présente année.

Afin d'éviter la longue attente qui leur avait été imposée pour subir la visite au dispensaire, la plupart des prostituées ont pris l'habitude de se rendre, pour leur compte, au domicile particulier du médecin du dispensaire et y chercher périodiquement un certificat qu'elles remettent aux agents de la Police des Mœurs, et qui atteste qu'elles ne sont atteintes d'aucune maladie vénérienne.

Il est hors de doute que la façon actuelle de procéder est tout à fait irrégulière. Nous sommes ici en matière de Police de l'Hygiène Publique, et le contrôle médical doit présenter, dans toute son étendue, le caractère d'une opération administrative officielle, effectuée sous le contrôle direct de la Police.

Le contrôle médical doit donc être effectué par les Médecins de l'Administration, au lieu, et dans les conditions fixées par les règlements de Police.

Cependant, nos deux Médecins actuels ne seraient pas en mesure d'assurer dans le court délai qui leur est imparti — six heures par semaine — les quelques 800 visites qu'exigerait le contrôle de toutes les prostituées au dispensaire ou dans les maisons de tolérance.

Nous sommes cependant décidés à imposer désormais à toutes les femmes, la visite obligatoire au Dispensaire, en maintenant toutefois la visite sur place par le Médecin de l'Administration pour les pensionnaires des maisons de tolérance.

Pour réaliser cette opération, nous devons :

Porter de deux à six le nombre des Médecins contrôleurs ;

Recruter les Assistantes médicales nécessaires ;

Renforcer de quarante nouveaux agents l'effectif de la Police des Mœurs ;

Aménager le local où se fait actuellement la visite et en installer un nouveau de telle façon que deux médecins puissent opérer simultanément.

Nous estimons que la dépense totale résultant de cette réorganisation du service ne sera pas inférieure à : 1.245.871 francs et en contre partie, nous ne pouvons, nous basant sur les taxes actuellement appliquées aux seules tenancières des maisons de tolérance, que prévoir une recette maxima de 133.470 frs 87.

Le moment nous paraît donc venu de réajuster les taxes qui ont été fixées par arrêté du 9 Août 1920 et qui ne correspondent plus aux tarifs médicaux ou hospitaliers actuellement en vigueur.

Les taxes actuellement appliquées sont les suivantes :

Taxes de visite :

Visite normale bi-hebdomadaire	3 frs
Visite d'admission	8 frs
<i>Taxe forfaitaire</i> pour le remboursement des frais d'hospitalisation, par an et par pensionnaire	1.200 frs

Nous vous proposons de porter à :

<i>Taxe de visite</i> pour remboursement des frais de contrôle sanitaire et policier	50 frs
<i>Taxe forfaitaire</i> pour le remboursement des frais d'hospitalisation, par an et par pensionnaire	6.000 frs

De l'application de ces nouveaux taux, et sur la base de 48 pensionnaires qui se trouvent actuellement dans les maisons de tolérance de notre Ville, nous pouvons attendre une recette totale de : 603.300 francs.

Les frais de la nouvelle organisation ne seront donc pas couverts, Mais M. le Directeur Régional de la Santé et de l'Assistance nous a fait connaître que la situation à laquelle nous avons à faire face résultant de l'occupation, les frais de fonctionnement du service, non couverts par les recettes normales, pourraient être portés au compte des « Dépenses d'occupation ».

Nous vous prions en conséquence de vouloir bien adopter nos propositions et de décider que les nouveaux taux seront appliqués dès le 1^{er} Janvier 1942.

Adopté.

N° 3659

Régie Municipale
d'approvisionnement

Abatage
et transformation
des porcs

Marché

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Les opérations d'abatage et de transformation des porcs en provenance des établissements municipaux avaient fait l'objet d'un marché, d'une durée de six mois, à partir du 17 Avril 1941, avec la Société « Les Fils d'Oscar Seys », 38, rue Saint Sébastien, à Lille.

Les marchandises étaient livrées, prêtes à la vente, moyennant un prix de 5 francs au kilo.

Ce contrat étant arrivé à expiration, nous avons demandé à la Société « Les Fils d'Oscar Seys » à quelle conditions elle pourrait consentir les mêmes prestations pendant une nouvelle période de six mois.

En raison de la hausse sur les ingrédients utilisés, le prix proposé est de 8 francs par kilo transformé, étant entendu qu'il pourrait être révisé au début de chaque mois si les circonstances l'exigeaient.

L'augmentation étant réduite au strict minimum, nous vous proposons de :

1° — nous autoriser à souscrire un marché à ces conditions, qui prendra effet le 17 Octobre 1941 ;

2° — décider que les droits de timbre et d'enregistrement auxquels il donnera lieu seront pris en charge par la Ville.

La dépense, évaluée approximativement à 100.000 francs, sera imputée sur le Budget de la Régie Municipale d'approvisionnement.

Adopté.

N° 3660

Régie Municipale
d'Approvisionnement

Fourniture
de moutures
et issues propres
à l'alimentation
des porcs

Marché

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Michel Courouble, négociant en grains et fourrages, 540, rue de Rouges Barres, à Marcq-en-Barœul, s'était engagé par marché à fournir à la Ville de Lille, Service des Porcheries Municipales, pendant une durée de six mois à partir du 17 Avril 1941, les quantités de moutures, rutabagas, pailles de blé et issues nécessaires à l'alimentation et à l'entretien des porcs. Les livraisons ont été faites au cours du commerce.

Ce marché étant arrivé à expiration, nous vous demandons de nous autoriser à le renouveler, aux mêmes conditions, pour une nouvelle période de six mois à compter du 17 Octobre 1941.

M. Courouble prélevant un bénéfice réduit sur ses livraisons, nous vous prions de décider que les droits de timbre et d'enregistrement auxquels ledit marché donnera lieu, seront pris en charge par la Ville.

La dépense, évaluée approximativement à 150.000 francs sera imputée sur les crédits ouverts pour le fonctionnement de la Régie Municipale.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue d'assurer l'alimentation du bétail dans les porcheries municipales, nous avons souscrit avec MM. H. Duhem et Fils, négociants, à Wattignies, 101, route Nationale, un marché d'une durée de six mois à partir du 17 Avril 1941, pour la fourniture de moutures. Les livraisons ont été faites au cours du commerce.

Ce marché étant arrivé à expiration, nous vous demandons de nous autoriser à le renouveler, aux mêmes conditions, pour une nouvelle période de six mois, à compter du 17 Octobre 1941, en l'étendant à la fourniture d'aliments divers : racines, tubercules, propres à l'engraissement des pores.

MM. Duhem et Fils prélevant un bénéfice réduit sur leurs livraisons, nous vous prions de décider que les droits de timbre et d'enregistrement auxquels le dit marché donnera lieu seront supportés par la Ville.

La dépense, évaluée approximativement à 200.000 francs, sera imputée sur les crédits ouverts pour le fonctionnement de la Régie Municipale.

Adopté.

N° 3661

Régie Municipale
d'approvisionnement

Fourniture
d'aliments
pour porcs

Marché

N° 3662

Régie Municipale
d'approvision-
nements—
Transformation
de moutures—
Marché
—**RAPPORT DE M. LE MAIRE**

MESSIEURS,

Afin d'assurer aux sous-produits, issus de meuneries ou basses moutures, utilisés dans les porcheries municipales une valeur suffisante pour l'engraissement du bétail, nous avons souscrit avec MM. Duhem et Fils négociants, 101, rue Nationale, à Wattignies, un marché d'une durée de six mois à partir du 17 Avril 1941.

Aux termes de cet acte, les soumissionnaires s'engageaient à effectuer la transformation, par rapport de concentré Porvigor, des produits ci-dessus que nous lui remettons, pour le prix de 63 francs par quintal traité.

Le marché étant arrivé à expiration, MM. Duhem et Fils ont été appelés à nous faire parvenir leurs propositions de renouvellement. Ceux-ci s'engagent à fournir les mêmes prestations moyennant une rémunération identique, étant entendu que le prix de 63 francs au quintal serait susceptible de variations en fonction des conditions économiques au jour de la transformation.

Dès lors, nous vous demandons de nous autoriser à souscrire un marché à ces conditions pour une nouvelle période de six mois à compter du 17 Octobre 1941.

D'autre part, étant donné le prix très avantageux consenti par les soumissionnaires, nous vous prions de décider que les droits de timbre et d'enregistrement auxquels le marché donnera lieu seront pris en charge par la Ville.

La dépense évaluée approximativement à 100.000 francs, sera imputée sur les crédits ouverts pour le fonctionnement de la Régie Municipale.

*Adopté.*N° 3663
Régie municipale
d'approvision-
nement—
Achat
de rutabagas—
Marché
—**RAPPORT DE M. LE MAIRE**

MESSIEURS,

M. Jules Combaux, Cultivateur, à Avondance par Fruges (Pas-de-Calais), a été pressenti pour fournir 20 tonnes de rutabagas à la Régie Municipale d'approvisionnement.

Il s'engage à livrer la quantité demandée moyennant un prix de 1.350 francs à la tonne, rendue franco.

Conformément à l'avis émis par la Régie Municipale d'Approvisionnement, nous vous demandons de nous autoriser à souscrire un marché avec M. Combaux.

Par ailleurs, le prix consenti étant très particulièrement avantageux, nous vous prions de décider que les droits de timbre et d'enregistrement auxquels le marché donnera lieu seront pris en charge par la Ville.

La dépense, soit 27.000 francs, non compris droits de timbre et d'enregistrement, sera imputée sur le crédit ouvert du Budget de la Régie Municipale.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue d'assurer la fabrication des aliments spéciaux nécessaires à la sauvegarde de certains éléments de la population : enfants et femmes en état de gestation, nous avons, jusqu'au 10 Octobre dernier, fait appel au concours de la Société « L'Indépendante » dont le siège social est à Lille, 114, boulevard Montebello.

Nous vous demandons de ratifier le marché permettant le règlement à cette Société des sommes qui lui sont dues à ce titre, sur les bases suivantes :

5 frs 14 le kg. pour l'aliment N° 1 dont la fourniture a atteint 35.000 kgs.

4 frs 63 le kg. pour l'aliment N° 2 dont la fourniture a atteint 15.000 kgs.

4 frs 94 le kg. pour l'aliment N° 3 dont la fourniture a atteint 4.000 kgs.

D'autre part, étant donné que les conditions faites ont été des plus réduites, nous vous prions de décider que les droits de timbre et d'enregistrement auxquels ce marché donnera lieu soient pris en charge par la Ville.

La dépense évaluée approximativement à 300.000 francs sera imputée sur le crédit du « Ravitaillement Civil ».

Adopté.

N° 3664

—
*Ravitaillement
Civil*

—
*Fourniture
d'aliments
spéciaux*

—
Marché
—

N° 3665

Régie Municipale
d'Approvisionnement

Fabrication
d'aliments
spéciaux

Marché

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La Société « L'Indépendante », 114 boulevard Montebello, à Lille, a fabriqué jusqu'au 10 Octobre dernier, pour le compte du Comité de Ravitaillement, les aliments spéciaux nécessaires à la sauvegarde de certains éléments de la population : enfants, femmes enceintes, etc..

La Régie Municipale d'approvisionnement ayant remplacé à cette date le Comité de Ravitaillement, il convenait de régulariser les livraisons effectuées depuis.

Nous vous soumettons à cet effet, aux fins de ratification un marché pour la fabrication de 20.000 kgs d'aliments spéciaux aux mêmes conditions, soit :

5 frs 14 par kilo fabriqué d'aliment n° 1

4 frs 63 par kilo fabriqué d'aliment n° 2

4 frs 94 par kilo fabriqué d'aliment n° 3

La dépense, évaluée approximativement à 100.000 frs, sera imputée sur le crédit ouvert pour le fonctionnement de la Régie Municipale.

Adopté.

N° 3666

Cession
de véhicules
par
l'Administration
des Domaines

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Depuis Mai 1940, la Ville est en possession de neuf véhicules poids lourds et camionnettes abandonnés par leurs propriétaires par suite d'accident ou d'avarie.

Les recherches que nous avons entreprises pour identifier ou découvrir les dits propriétaires sont demeurées infructueuses.

Dans ces conditions et afin de faciliter les transports de toutes sortes nécessités par les circonstances actuelles et les diverses créations de services municipaux nouveaux, en particulier ceux d'approvisionnement et de ravitaillement, nous avons pensé que ces véhicules seraient, pour la Ville, d'une incontestable utilité.

C'est pourquoi nous avons demandé à l'Administration des Domaines d'envisager la possibilité de nous céder ce matériel considéré par elle comme épaves.

Cette Administration a bien voulu répondre favorablement et, moyennant la somme de 102.640 francs, nous pouvons acquérir ces neuf véhicules décrits dans la soumission que nous vous demandons de vouloir bien nous autoriser à signer.

La dépense sera imputée sur l'art. 128 du B. P. « Transports Municipaux automobiles ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Votre Commission de la Solidarité Sociale, de l'Alimentation et de l'Hygiène Publiques, après examen de la liste préparatoire établie par le Bureau d'Assistance, vous propose d'émettre un avis favorable à l'admission, au bénéfice de l'Assistance à la Famille, des familles suivantes présentant les conditions requises par le Décret du 29 Juillet 1939.

N° 3666¹

*Assistance
à la Famille*

*Décret-loi du
29 Juillet 1939
(Art. 75 à 81)
modifié par le
décret du
16 décembre 1939*

Noms	Adresses	Propositions	Point de départ
Bourré-Urbaniak	7 rue Ad. Werquin.	Guy 50, > Micheline 110, > Jacqueline 220, > 380, >	1 ^{er} Novembre 1941.
Debock-Wambre	252 rue du Fg d'Arras.	Maurice 50, > Gérard 110, > Nelly 220, > Jacqueline 330, > 710, >	1 ^{er} Décembre 1941.
Delabre-Désir	4, boulevard de Belfort.	Edmond 50, > 50, >	1 ^{er} Novembre 1941 au 10 Juillet 1942.
Delerue-Soufflet	39, rue du Grand Balcon.	Paulette 50, > Jeanne 110, > Cécilia 220, > 380, >	1 ^{er} Novembre 1941.
Druelle Valéry	41 rue du Transvaal.	Pauline 50, > Robert 110, > Josiane 220, > 380, >	1 ^{er} Juin 1941.

Noms	Adresses	Propositions	Point de départ
Duflot-Pratte	100 rue Solférino.	Thérèse 50, » Michel 110, » Jean 220, » Léonard 330, » 710, »	1 ^{er} Décembre 1941.
Veuve Dupire-Delattre ..	40 rue de Poids.	Jeannine 50, » Paulette 110, » Jeanne 220, » Paul 330, » 710, »	1 ^{er} Octobre 1941.
Veuve Fall, née Cousin ..	39, rue d'Angleterre.	Aminita 50, » René 110, » Armand 220, » 380, »	1 ^{er} Octobre 1941.
Fleek-Vergèque	23 rue de Flers.	Lucien 50, » Ginette 110, » Andrée 220, » Gisèle 330, » Josiane 330, » 1.040, »	1 ^{er} Décembre 1941 au 28 Février 1942.
Lépine Amandine	148 rue Gustave Delory.	Marcelle 50, » André 110, » 160, »	1 ^{er} Septembre 1941 au 15 Septembre 1941.
Muller-Vansteenkiste	17 rue de Maubeuge.	Simonne 50, » Eliane 110, » 160, »	1 ^{er} Décembre 1941.
Pardœn-Messéant	33 place Sébastopol.	Pierre 50, » Claire 110, » 160, »	1 ^{er} Octobre 1941.
Turchi, née Tibaux	130 rue de Wazemmes.	René 50, » Christian 110, » Jacqueline 220, » Roger 330, » 710, »	16 Septembre 1941.
Verdegen-Lecoutre	28 rue de Wattignies.	Josiane 50, » Raymonde 110, » Geneviève 20, » 380, »	1 ^{er} Novembre 1941.
Weyenbergh-Haquette ..	146 rue Saint-André.	Christiane 50, » Jeannine 110, » 160, »	1 ^{er} Octobre 1941.

Noms	Adresses	Propositions	Point de départ
Petitberghien, née Claus Rachel	241 rue d'Arras, cour Gisclon 15.	Raymond 50, » Georges 110, » Robert 220, » René 330, » Christiane 330, » Claude 330, »	
		1.370, »	1 ^{er} Janvier 1942. procédure d'urgence.
Barthélémy-Desmasures ..	7 rue de Buffon, cour Saint-Honoré 27.	Rose 50, » Antoinette 110, » Paulette 220, »	
		380, »	1 ^{er} Décembre 1941.
Dauchy-Ferain	47 rue Ed. Doyennette.	Ginette 50, » André 110, » Paulette 220, »	
		380, »	1 ^{er} Janvier 1942.
Galoin James	24 rue Guill. Werniers.	Francis 50, » 110, »	
		160, »	1 ^{er} Décembre 1941.
Gress Aloïs	54 rue G. Nadaud.	Marie 50, » Alfréda 110, » Anna 220, » Adam 330, »	
		710, »	1 ^{er} Décembre 1941.
Hollebèke-De Geyndt	100 boul. Victor Hugo.	Roger 25, » Jean 25, » Josette 25, » Marie 25, » Francine 25, »	
		125, »	1 ^{er} Janvier 1942.
Krzyzaniak-Wosniak	Rue d'Alger, cour Duyck, 2.	Jeanne 50, » Stéphanie 110, » Monique 220, »	
		380, »	1 ^{er} Janvier 1942.
Lemaire Charles	1 rue Auguste Bonte.	Anne-Mario 50, »	
		50, »	1 ^{er} Janvier 1942.
Lerouge-Renault	9 r. Hôpital St-Roch.	René 50, »	
		50, »	1 ^{er} Janvier 1942.
Liénard Marie	63 bis rue d'Iena.	Allard Marcel 50, » Liénard Serge 110, » Allard Roland 220, » Allard Nicole 330, » Allard Michel 330, » Liénard Arlette 330, » Liénard Colette 330, »	
		1.700, »	1 ^{er} Novembre 1941.

Noms	Adresses	Propositions	Point de départ
Malfait-Deblaton	26 rue Jeanne Maillotte.	Marcel 50, » Micheline 100, » Roger 100, » Daniel 100, » Yves 100, » Francis 100, » Andrée 100, » Jean 100, » Roland 100, »	
			850, » 750 du 1 ^{er} Mars 1941. 850 du 16 Juillet 1941. 800 du 15 Décembre 41
Pille, née Leroux	24 rue des Pénitentes.	Constance 50, » Andrée 110, » Henri 220, » Georgette 330, »	
			710, » 710 du 1 ^{er} Mars 1941 au 23 Novembre 1941. 380 du 23 Novembre 41

Ces dossiers ont été transmis à la Commission Cantonale pour décision.

Par ailleurs votre Commission propose d'émettre un avis défavorable aux demandes présentées par les personnes ci-après désignées qui ne réunissent pas les conditions requises pour obtenir le bénéfice de l'Assistance à la Famille.

Noms	Adresses	Point de départ
Colpaert-Roogiers	4 rue de La Bruyère.	30 Octobre 1941.
Delcroix-Noiret	Rue de Rivoli, cour Delcroix, 23	10 Octobre 1941.
Delporte-Houssin	13 bis rue Monge	29 Septembre 1941.
Veuve Denis-Sénécal	43 rue Colbert.	27 Février 1941.
Lefebvre, née Trenteseaux	95 rue de Madagascar.	27 Février 1941.
Logier Marie	9 rue de Poids.	15 Juillet 1941.
Bouteman-Renoncourt	17 rue de Bailleul.	20 Novembre 1941.
Etchepare-Leleu	26 rue d'Arcole.	18 Février 1941.
Jonanchicot-Mathez	12 rue Armand Carrel.	18 Décembre 1941.
Vanbeverluys-Buisine	Rue de Bône, cour Rousseau, 7.	15 Décembre 1941.
Vriesacker-Fremaut	65 rue des Meuniers.	26 Novembre 1941.

Ces dossiers ont été transmis à la Commission Cantonale pour décision.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En exécution des prescriptions de la loi du 17 Juin 1913, sur l'assistance aux femmes en couches, nous avons l'honneur de soumettre à votre examen des demandes d'inscription sur la liste des bénéficiaires éventuelles de la loi.

Votre Commission de la Solidarité Sociale, de l'Alimentation et de l'Hygiène Publiques a examiné les dossiers de ces postulantes.

Elle vous propose l'admission et l'inscription, dans la première partie de la liste, des personnes dont les noms suivent :

Admissions d'urgence

- 705 Allaert Le Fever Simone, 80 rue des Alouettes.
- 612 Bailly-Joly Hermande, 75 bis rue d'Esquermes.
- 695 Boone-Sieuw Albertine, 93 rue Pierre Legrand.
- 684 Callebout-Demol Eugénie, 1 rue Magenta.
- 678 Caucheteur-Bonamie Suzanne, 6 avenue de Dunkerque.
- 683 Cerfeuil Mireille, 118 rue d'Iéna.
- 732 D'Hoest Armand, 108 rue de Philadelphie.
- 647 Duquesnoy-Bruyneel Yvonne, 70 rue de la Justice.
- 554 Gilles-Vasseur Rolande, 23 rue Mahieu.
- 720 Goemine-Loquen Honorine, 49 rue Paul Bert.
- 709 Gonnet-Hennote Maria, 54 rue Garibaldi.
- 484 Lauwers-Vanherzeele Germaine, 65 rue Vauban, à Croix.
- 704 Marcerat Yvonne, 251 rue du Faubourg de Roubaix.
- 669 Merlen Reine, 253 rue Nationale.
- 656 Petit-Lembrez Agnès, 33 bis rue Saint-Eloi.
- 691 Potier Augusta, 90 rue de Douai.
- 681 Riga Solage, 17 rue Mourmant.
- 682 Sumoulin-Cattebèke Pauline, 26 rue Saint-Luc.
- 673 Tison-Wydau Marie, 27 rue de la Paix d'Utrecht.
- 696 Arquinet Catherine, 18 rue de la Vignette.
- 717 Barbier-Benoit Lucienne, 14 rue des Archives.
- 467 Barbot-Dom Marie-Louise, 50 rue Championnet.
- 723 Bazelis-Goudron Gilberte, 18 rue Philadelphie.
- 721 Caloone-Vanbellegem Marie-Louise, 14 rue d'Angleterre.
- 676 Catry-Lemoine Marie, 12 rue Jean-Jacques Rousseau.
- 715 Chaumeton-Herbaut Germaine, rue du Fg de Béthune, c. Thomas,
19.
- 585 Debruyne-Lataix Thérèse, 122 rue Gustave Delory.

N° 3666²

—
*Assistance
aux Femmes
en couches*

—
*Loi du 17 Juin
1913*

- 689 Delacroix-Ryckewaert Renée, 63 rue de la Prévoyance.
775 Demeyère-Dumont Albertine, rue du Faubourg de Roubaix, Imp. Jeanne d'Arc, 49.
706 De Pauli-Jaumotte Gilberte, 45 rue Saint-Sauveur.
724 Deraedt-Lesoing Agnès, 6 rue Boitelle.
783 Dunez-Casier Simone, 16 rue Defaucompret.
707 Hocquinghem-Bernard Julia, 230 rue des Postes.
713 Laurent-Tersi Fernande, 8 rue Masséna.
727 Mortier-Depoorter Rosa, 124 Chemin des Alouettes.
736 Pluquet-Vanhoutteghem Margarita, 56 rue de Cambrai.
645 Ségard-Wallyn Marthe, 106 rue Jules Guesde.
730 Tholomé Alice, 37 rue Pierre Legrand.
740 Trancard-Jully Suzanne, 2 contour du Fort Sainte-Agnès.
452 Wojciekowski Théodora, 106 rue de Tournai.
778 Baes-Roelandt Simone, avenue de Dunkerque, c. Thermotte, 10.
761 Veuve Bartier-De Landtsheer Eulalie, 239 rue d'Arras.
786 Bouquillon-Beaudier Marie-Thérèse, 22 rue Jean Jaurès.
780 De Bue-Renier Suzanne, Quai de l'Ouest, c. Saint-Joseph, 18.
749 Deloux-Leturque Raymonde, 5 square Morisson.
742 Galbrun-Sadaune Hélène, 25 rue Rabelais.
685 Lakel Van Camp Clémentine, 49 rue Gustave Delory.
728 Lesaffre-Guilbert Olga, 1 rue Charles Sander.
734 Lecocq-Poulain Gilberte, 12 chemin des Vachers.
744 Mortreux-Bertheloot Gilberte, 17 rue de Tourville.
757 Pollart-Dubois Marie, 197 rue du Fg de Roubaix, c. Dekerche, 16.
787 Potwain-Aerts Yolande, 1 place Fernig.
754 Pulinx-Thibaut Christiane, 59 boulevard Montebello.
776 Quiquempois Monique, 74 rue de Douai.
802 Reboux-Méresse Renée, 34 rue du Pont Neuf.
792 Rever-Monory Blanche, 15 rue d'Esquermes.
788 Riva-Schiavoni Séverine, rue de Bavai, imp. Rouget de l'Isle, 4.
692 Saniez-Catteaux Maria, 104 rue Saint André.
660 Vandenberghe-Willot Raymonde, 2 rue de Boufflers.
679 Vanden Dorpe-Ravez Elisa, 73 rue Balzac, c. Poupert, 9.
793 Beaucier-Vignon Marguerite, 23 boulevard des Ecoles.
823 Caudron-Raymacker Georgette, 45 rue de Valenciennes.
806 Crockaert-Delvallé Lucienne, 96 rue de Canteleu, c. Godart.
824 De Backer-Paris Irma, 9 rue Rabelais.
789 Delvoye-Demey Eugénie, avenue Eug. Varlin, Pavillon 4 N° 76.
794 Descamps-Lecluyse Solange, 1 rue Turgot.
804 Desmons-Féré Jeannine, 26 rue des Meuniers.
782 François-Lure Mathilde, 89 bis rue Gantois.
677 Kasprzyck-Szymprich Agata, 24 rue Doudin.

- 787 bis Lahousse-Ducanhez Renée, 34 rue du Croquet.
755 Noterman-Mouricks Suzanne, 228 rue des Bois Blancs.
729 Paul-Tienfri Marthe, av. Mathias Delobel, Bar. de l'Eclusier.
745 Sanders-Delsalle Léa, 11 rue Surcouf.

Enfin, votre Commission propose d'émettre un avis défavorable aux demandes présentées par les personnes ci-après désignées qui ne réunissent pas les conditions requises pour obtenir le bénéfice de l'Assistance aux Femmes en couches :

- 687 Assoignon-Espinousse Angèle, 21 rue Alexandre Leleux.
699 Bertaux-Cazier Yvonne, 17 rue d'Alger, c. Duyek, 1.
714 Chabrand-Debyttère Yvonne, 18 rue de la Vignette.
716 DE Cecco-Rémy Elisabeth, 57 rue Chappe.
493 Delassus-Blondel, 12 rue de la Marmora.
698 Delsinne-Watterlot Adélaïde, 84 rue Turgot.
686 Dubar-Lejeune Anna, 8 rue des Urbanistes.
652 Huyghe-Vandermalière Emilienne, 30 rue de l'Arbrisseau.
591 Louf-Buysschaert Germaine, 8 rue Copernic.
708 Vézier-Hansenne Véronique, 7 rue Magenta.
653 Candas-Walter Yvonne, 7 rue du Transwaal.
733 Carlier-Janssens Rosalie, 156 rue de Cambrai.
697 Comyn-Delecluse Christiane, 135 rue Gustave Delory.
602 Deknudt-Verhulst Berthe, 1 rue Coquerez.
565 Gévaert-Herbaut Simone, 7 rue Paul Lafargue.
725 Jaworski-Malkowki Léonardie, 10 rue de Wattignies, cour Vanlaton, 6.
737 Lenfant-Loyer Marguerite, 27 rue Mazagran.
748 Machtelinck-Dubus Léonie, 84 rue Malsence.
771 Meunier-Beaurain Marie, 33 rue d'Austerlitz.
710 Piétoni-Piéronne Renée, 15 rue Cervantès.
752 Polet-D'Halluin Agnès, 4 rue des Augustins.
661 Roelandt-Dennelin Louise, 52 rue Auguste Comte.
768 Truyen-Browaëys Marie-Jeanne, 19 rue Saint-Druon.
735 Walon-Alfred Rosemonde, 88 rue Bellevue.
736 Boré-Monod Marie, 20 rue Delezenne.
668 Boulet-Ducanhez Jeanne, 5 rue Charles Quint.
767 Caura-Daninck Marguerite, 65 chemin des Alouettes.
719 Coppens-Mouchon Adrienne, 14 rue Adolphe
701 Darras-Desvochelle Angèle, 37 rue Pierre Curie.
796 Dauchy-Tison Emma, 37 rue Cabanis.
739 Di Bernardo-Vervynckt, 4 bis sentier des Dondaines.
702 Gervois-Claeys Marie-Antoinette, 75 Quai de l'Ouest.
777 Peelman-Tirmache Henriette, 63 rue des Meuniers, c. Rémy, 7.
765 Pierson-Salmen Odette, 31 rue Denfert Rochereau prolongée.

- 781 Segers-Vermaut Suzanne, 30 rue de Condé.
 747 Soufflet-Martin Andrée, 219 rue Verhaeren.
 763 Van Colbert-Jacques Elise, 75 rue des Meuniers, c. Letombe, 9.
 819 Clarisse-Vandekerekove Yvonne, 38 rue Emile Vandenberghe.
 791 Hirsch-Deswarte Simone, 13 place des 4 Chemins.
 766 Legru-Doutrelen Julienne, 37 rue Edouard Vaillant.

Ensuite, votre Commission propose d'admettre dans la deuxième partie les demandes présentées par les personnes désignées ci-dessous :

Dufay-Foucault Christiane, 16 avenue de la Roseraie.

Monchaud Germaine, 251 rue du Faubourg de Roubaix.

Ces dossiers ont été transmis à la Commission cantonale d'assistance pour décision.

Adopté.

N° 3666³

Assistance
Médicale
Gratuite

Loi du 14 Juillet
1893

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Votre Commission de la Solidarité Sociale, de l'Alimentation et de l'Hygiène Publique, après examen de la liste établie par le Bureau d'Assistance, vous propose d'émettre un avis favorable à l'admission au bénéfice de la loi sur l'Assistance Médicale Gratuite, les personnes suivantes présentant les conditions requises par la loi :

Indigents et Assurés Sociaux indigents

Noms	Adresses	Domicile de secours	Caisse	Numéros
Abgrall Arlette	Lille, 95 rue Jeanne d'Arc	Nord		
Arduin Juliette	Lille, 251 rue du Faubourg de Roubaix.	Nord		
Blondel Albert	Lille, 11 rue Racine.	Nord	Départ ^{ale} Lille	19.5900091.10
Costenobel Marceau	Lille, 3 rue des Poissonceaux.	M ^{re} Justice		
David Joseph	Lille, 157 rue Gustave Delory.	Nord		
Decoyère Paul	Lille, sans domicile fixe.	Nord		
Dufay Paulette	Lille, 251 rue du Faubourg de Roubaix.	Etat		
Duhamel Julie	Lille, 21 bis rue des Robleds.	Pas-de-Calais		
Faldor Aimé	Lille, sans domicile fixe.	M ^{re} Justice		
Fernez Ernest	Escaupont, II cité ouvrière.	Nord	Caisse de l'Arrondissement de Valenciennes	89.5903821.2
Flamein Guy	Bachy, rue du Petit Pavé.	Etat	Interp. de Calais	90.6200574.4
Fouque René	Lille, 21 rue de Courtrai.	M ^{re} Justice	Agricole Lille	24.5990683.12

Noms	Adresses	Domicile de secours	Caisse	Nméros
Haubertin Simone	Lille, rue de Fontenelle, cour Duhem, 5.	Etat	Départ ^{ale} Lille	26.5907786.8
Héras Raymonde	Lille, 251 rue du Faubourg de Roubaix.	Nord	Départ ^{ale} Lille	21.5906901.10
Hocquet Georgette fme Vanasseche	do	Nord		
Holeombe Annie Veuve Meredith	Lille, 81 rue d'Artois.	Etat		
Huée Carmen femme Riquet.	Lille, 25 rue Monge.	Pas-de-Calais	Départ ^{ale} Lille	
Joly Eugénie	Maubeuge.	Nord		
Lemadre Eliane	Lille, 16 rue Marais.	M ^{re} Santé Publique		
Lemoine Marcel	Lille, 273 rue P. Legrand.	Nord	D ^{le} du P.-de-C. Arras	85.6203239.9
Lesage Marie	Lille, 16 rue de la Barre.	Pas-de-Calais		
Malabre Marcel	Lille, 3 rue des Poissonceaux.	M ^{re} Justice		
Cornille Marceau	do	M ^{re} Justice		
Mériaux Augusta	Lille, 27 place des Reigneaux.	Nord	Départ ^{le} du Nord	17.6206334.1
Merliot Henri	Lille, 3 rue des Poissonceaux.	M ^{re} Justice		
Miny Florent	Lille, 59 rue Coustou.	Nord	Départ ^{le} du Nord	11.5901677.10
Neyt Fortuné	Mareq-en-Barœul.	Etat		
Perocheau Emile	Lille, sans domicile fixe.	Seine		
Piette Lucien	Lille, 3 rue des Poissonceaux.	M ^{re} Justice		
Pruvost Henri	Lesquin.	Nord	Départ ^{le} du Nord	85.5900272.1
Schell Julia	Lille, 7	Etat		
Skodowa Wilma	Lille, 251 rue du Faubourg de Roubaix.	Etat		
Willem Mathieu	Lille, 95 rue d'Esquermes.	Nord		
Abdetselam Louise	154 rue de Paris.	Nord		
Agy Roger	48 rue de la Monnaie.	Nord	Père-Cle de maladie Lille	89.5911109.6
Agg André	do	Nord	Père-Cle de maladie Lille	89.5911109.6
Amand Raoul	Wandignies-Hamag.	Etat	Caisse 48 à Roubaix	98.5922060.6
Aouabed Messaouad	78 rue Saint-Sauveur.	Seine		
Baes Oscar	17 rue des Chats Bossuts.	Nord		
Bailly Marceau	3 rue des Poissonceaux.	M ^{re} Justice		
Baudry Denise femme Courty	Lomme.	Nord	Interprofessionnelle	11.5908840.10
Beacq Alphonse	5 rue du Faubourg de Roubaix.	Nord	La Famille	18.5911297.2
Bocard Lucette femme séparée de Lefebvre	55 rue de Wazemmes.	Pas-de-Calais		
Brunet Francine	16 rue Marais.	Seine Inférieure		
Cary Robert	3 rue des Poissonceaux.	M ^{re} Justice		
Castra Jules	Lille, sans domicile fixe.	Etat		
Cloets Marie	251 rue du Faugourg de Roubaix.	Nord	Fédér. Combat, Tourecoing	24.5901051.3
Colin Roger	3 rue des Poissonceaux.	M ^{re} Justice		
Dauchelle Blanche	14 rue Roland.	Nord		
Delattre Marcelle	Lille, sans domicile fixe.	Pas-de-Calais		
Delporte Louise	251 rue du Faubourg de Roubaix.	Nord	Int. Fourmies	21.5904348.9
Desreumaux Gilbert	3 rue des Poissonceaux.	M ^{re} Justice		
Dhenin Marcelle	1 rue de l'A.B.C.	Pas-de-Calais		
Dubreucq Hélène femme Delattre	251 rue du Faubourg de Roubaix.	Nord		
Dupuis Jean-Pierre	Sainghin-en-Mélantois.	Nord	Départ ^{ale} Lille	99.1302543.2
Dutka Maria	20 rue Macquart.	Pas-de-Calais		
Florezyk Marianna	197 rue du Faubourg de Roubaix.	Pas-de-Calais		

Noms	Adresses	Domicile de secours	Caisse	Nnmeros
Fouque René	21 rue de Courtrai.	M ^{re} Justice		
Gaudre Hélène	Hellemmes.	Nord		
Guérard Rénée	224 rue Nationale.	Pas-de-Calais		
Heude Marcelle	50 rue Saint-Sauveur.	Etat		
Huguet Jeanne femme Lemette	246 rue Pierre-Légrand.	Nord		
Jacquel René	3 rue des Poissonceaux.	M ^{re} Justice	Départ ^{ale} Lille	22.5400276.2
Leleu Marguerite femme Malin	r. d'Arras, 241 cour Giselon.	Nord	La Famille	02.5911898.1
Lemaire Roland	3 rue des Poissonceaux.	M ^{re} Justice		
Lesko Flore	251 rue du Faubourg de Roubaix.	Nord	Crédit Agricole, 44 rue Jean sans Peur	13.5990889.2
Letailleur Marcelle	Bourbourg Campagne.	Nord	La Famille	19.5902651.1
Lucas Paule	251 rue du Faubourg de Roubaix.	Pas-de-Calais	Int. Douai	19.5917323.1
Meister Charles	Hellemmes.	Nord	Interprofessionnelle	97.5902572.9
Monchaud Germain	21 rue des Augustins.	Puy de Dôme		
Odrobina Anna	Mareq-en-Barœul.	Pas-de-Calais	Interprofessionnelle	
Périer Henriette femme Manger	Hénin-Liétard.	Seine-et-Oise	Int ^{le} Seine	12.7590248.6
Poulain Germain	3 rue des Poissonceaux.	M ^{re} Justice		
Sturbois Palmyre Veuve Berten	La Madeleine.	Nord		
Szimanski Jean	Waziers.	Nord		
Tellier François	Lille, sans domicile fixe.	Pas-de-Calais		
Vandalle Alice	Lille, sans domicile fixe.	Pas-de-Calais		
Vande Vorde Jeanne	Lomme.	Nord	Départementale	24.5900573.2
Verbrugge Marcel	Houtem.	Etat		
Verbrugge Roger	3 rue des Poissonceaux.	M ^{re} Justice		
Walkowiak Anna	251 rue du Faubourg de Roubaix.	Pas-de-Calais	La Famille	21.5931394.4
Abdallah Jean	3 rue des Poissonceaux.	M ^{re} Justice		
Auchart André	46 boulevard Vauban.	Pas-de-Calais	D ^{le} du P.-de-C.	19.6208675.10
Bailly Marceau	3 rue des Poissonceaux.	M ^{re} Justice		
Boterberg Jeanne femme Lemand	23 rue du Transwall.	Seine	Départ ^{le} Région Parisienne	98.7551694.12
Bourel Léonard	3 rue des Poissonceaux.	M ^{re} Justice		
Banthois Marie	La Madeleine.	Etat		
Canivet Raymond	Mareq.	M ^{re} Justice		
De Clerk Marie-Jeanne	3 rue des Poissonceaux.	M ^{re} Justice		
Degroux Blanche	113 rue des Stations.	Nord	La Famille	20.5903740.2
Delobel Suzanne	60 rue des Arts.	Nord		
Descamps Régina	50 rue Saint Sauveur.	Nord		
Desfossés Léopold	3 rue des Poissonceaux.	M ^{re} Justice		
Devoddère Louis	d°	M ^{re} Justice		
Dieux Jean	251 rue du Faubourg de Roubaix.	Nord		
Dobeck Janina	d°	Nord	Agricole	19.5990584.5
Ferrer Paul	3 rue des Poissonceaux.	M ^{re} Justice		
Flament Elise femme Bole	Haubourdin.	Nord		
Fouque René	3 rue des Poissonceaux.	M ^{re} Justice	Agricole	24.5990683.12
Foudrinier Renée	84 rue Sainte-Catherine.	Nord		
Gonse Hélène	16 rue Marais.	M ^{re} Santé Publique		
Gouverneur Marguerite	5 rue Gosselin.	Etat	Départ ^{le} II Parvis St-Maurice, Lille	78.6206980.11
Haano René	Lumbres.	Etat		
Lallau Julie	64 rue de Madagascar.	Nord		
Lauchantint Fernand	3 rue des Poissonceaux.	M ^{re} Justice	Départ ^{le} II Parvis St-Maurice, Lille	26.6290140.10

Noms	Adresses	Domicile de secours	Caisse	Nméros
Langner Claude	3 rue des Poissonceaux.	M ^{re} Justice		
Laniez Jean	291 rue des Postes.	Etat		
Macaigne Raoul	41 rue de Wazemmes.	Aisne		
Mahieu Marie Veuve Marécaux	12 rue Pascal.	Etat		
Moreau M.-L. femme Jacquemin	251 rue du Faubourg de Roubaix.	Nord		
Pichon Emmanuel	159 rue Gustave Delory.	Loire-Inférieure		
Pillot Jacques	3 rue des Poissonceaux.	M ^{re} Justice		
Pluquet Marie Veuve Delettre	251 rue du Faubourg de Roubaix.	Nord		
Ratajack Marie	63 rue Gustave Delory.	Pas-de-Calais		
Renesson Ernest	Lille, sans domicile fixe.	Etat		
Vancoppenolle Roland	21 rue de Courtrai.	M ^{re} Santé Publique		
Vanderzyjun Vital	36 rue Fontenoy.	Etat		
Wavelet Lucien	3 rue des Poissonceaux.	M ^{re} Justice		26.599009.1
Barbier Marie	175 rue Gustave Delory.	Morbihan		
Baron Robert	3 rue des Poissonceaux.	M ^{re} Justice		
Bataille Charles	Cambrai.	Nord		
Bessau Paul	3 rue des Poissonceaux.	M ^{re} Justice		
Bethuel Auguste	do	M ^{re} Justice		
Bierque Yvette	16 rue Marais.	M ^{re} Justice		
Boone Madeleine	66 chemin des Alouettes.	Nord	La Famille à Roubaix	02.5916428.9
Brassart Marie Veuve Steveninght	rue Léonard Danel. cour du Vacher.	Etat		
Brion Gilbert	3 rue des Poissonceaux.	M ^{re} Justice		
Chenivresse Paulette	30 rue Gantois.	Ardèche		
Chetbani Mohamed	107 rue Gustave Delory.	Etat		
Debel Marie-Jeanne	98 rue de Tournai.	Nord	La Famille Douai	
Delacroix Marie femme Porcq	Hellemmes.	Nord	Départ ^{le} Nord	92.5905365.7
Desfossés Léopold	3 rue des Poissonceaux.	M ^{re} Justice		
Dhellemmes Zélia	Nomain.	Nord		
Dubrunquet Pierre	50 rue Saint Sauveur.	Nord		
Ducatez J.-B.	sans domicile fixe.	Pas-de-Calais		
Dufermont Henri	sans domicile fixe.	Nord		
Duret Alfred	117 rue Brûle Maison.	Nord		
Espinasse Antoine	19 rue Bouvines.	Nord	La Famille	92.5908199.8
Fontaine Robert	3 rue des Poissonceaux.	M ^{re} Justice		
Galvin Francis	do	M ^{re} Justice		
Gédéon François	23 rue Fontenoy.	Etat	Mutualité Lille	86.5904346.5
Grauwin René	sans domicile fixe.	Nord		
Hennion Marguerite femme Heyte	25 rue Charles Quint.	Nord	Interprofessionnelle	13.5903496.6
Jacquemin Michel	251 rue du Faubourg de Roubaix.	Nord	Départ ^{le} Lille	12.5916478.9
Jorisse Christian	3 rue des Poissonceaux.	M ^{re} Justice		
Lammens Maria	quai de l'Ouest, cour Saint-Joseph, 8.	Nord	Le Travail, Lille	22.5910051.11
Loison Fernande	Hellemmes.	Nord		
Pouillotte Henri	3 rue des Poissonceaux.	M ^{re} Justice		
Twardowska Tadeuz	do	M ^{re} Justice		
Vanille Jérôme	do	M ^{re} Justice		
Vanhoele Félix	21 rue de la Vieille Comédie.	Etat		
Wales Denis	Armentières.	Nord		

Ces dossiers ont été transmis à la Commission Cantonale pour décision.

Adopté.

N° 3666⁴**RAPPORT DE M. LE MAIRE**

Assistance
aux Vieillards
Infirmes
et Incurables

MESSIEURS,

Loi du 14 Juillet
1905

Assistance
à domicile

En application de la loi du 14 Juillet 1905, relative à l'Assistance obligatoire aux Vieillards, Infirmes et Incurables, nous avons l'honneur de vous communiquer les dossiers des demandes d'assistance à domicile.

Ces demandes ont été examinées d'abord par le Bureau d'Assistance puis par votre Commission de la Solidarité Sociale, de l'Alimentation et de l'Hygiène Publiques.

Noms	Adresses	Propositions et point de départ de l'allocation.
Batherosse Louis	37 rue du Pont du Lion d'Or.	60, 1 ^{er} Septembre 1941.
V ^{ve} Beckers née Vervaleke Elise	19 rue de la Marbrerie.	30 + 60, 1 ^{er} Juillet 1941.
Beuscart Louise	90 rue Flandre, Imp. Demay.	100 + 60, 16 Septembre 1941.
Beyaert Joseph	41 rue Mazagran.	15 + 60, 1 ^{er} Septembre 1941.
V ^{ve} Billiard née Devolder M.-L.	31 rue Louis Delos.	40 + 60, 1 ^{er} Septembre 1941.
V ^{ve} Boequet née Lorthois Aimée	23 rue de la Louvière.	60 + 60, 1 ^{er} Août 1941.
V ^{ve} Badendick née Plume Zulma	6 rue Christophe Colomb.	100 + 60, 1 ^{er} Octobre 1941.
V ^{ve} Boutoille née Blommaert ..	8 rue Philadelphie.	75 + 60, 1 ^{er} Août 1941.
V ^{ve} Bracke née De Rudder Mélanie	Rue Carpeaux, c. Leroux 2.	Rejet touche Allocation militaire
V ^{ve} Braems née Mourait Gabrielle	247 rue du Buisson.	50 + 60, 1 ^{er} Juillet 1941.
V ^{ve} Broutin née Huybrecht Léonie	44 rue de l'Ecole Saint-Louis.	Rejet Inst. pension veuve de guerre.
Bruniaux née Dillye Félicie	rue Armand Carrel, maison Granier.	75 + 60, 16 Septembre 1941.
Bruniaux Victor	rue Armand Carrel, maison Granier.	Rejet pension inval. guerre 3.958 francs an.
V ^{ve} Bruyneel née Bécu Adèle ..	61 rue de Fontenoy.	Rejet touche All. Militaire.
Bueteners Jean	1 rue du Buisson, av. Duray.	Rejet vit en famil. aidé enfants mariés.
V ^{ve} Buseine née Hoël Sidonie ..	55 rue de Douai.	Rejet Diminution taux 84 + 60 ramené à 70 + 60.
Caliez née Pénein Marina	28 rue Jacquemars-Giélée.	Diminution de taux 50 + 60 ramené à 15 + 60.
Carré née Lebon	6 rue Saint-Eloi.	55 + 60, 1 ^{er} Juillet 1941.
Cauwet Emilienne	46 rue Fénelon.	100 + 60, 1 ^{er} Octobre 1941.
V ^{ve} Chevale née Messelier	23 rue de la Marbrerie.	Rejet, n'est pas incurable, invalidité 1/4.
Cnudde Simone	1 rue du Transwaal.	Rejet, refuse pièces médicales prouvant invalidité.
Colle née Chazal Clémence	129 rue du Buisson, cour Coisne n° 1.	15 + 60, 1 ^{er} Octobre 1941.
Crépieux née De Colière	24 rue Désaugiers.	80 + 60, 1 ^{er} Juillet 1941.
Dagbert Eugénie	16 rue Sylvère Verhulst.	84 + 60, 1 ^{er} Octobre 1941.
De Caluwe née De Ridder	rue Carpeaux, c. Leroux 2.	85 + 60, 1 ^{er} Octobre 1941.
Déchin née Verbesselt	130 boulevard Montebello.	80 + 60, 1 ^{er} Octobre 1941.
Declercq Prosper	55 rue d'Aguesseau.	75 + 60, 1 ^{er} Août 1941.
De Clercq née Van Craenenbroeck	55 rue d'Aguesseau.	75 + 60, 1 ^{er} Août 1941.
V ^{ve} Decomble née Roman Sidonie	121 rue du Longt Pot.	6 + 60, 1 ^{er} Octobre 1941.

Noms	Adresses	Propositions et point de départ de l'allocation
V ^{ve} Decornez née Gilman Flore De Cuyper née Boutrois Madeleine	58 rue Fourmentel. 50 rue Gustave Nadaud.	35, 1 ^{er} Août 1941. Rejet, n'est pas incurable, Invalidité 1/4.
V ^{ve} Defenin née Kerkaert Marie-Louise	146 rue d'Iéna.	70 + 60, 1 ^{er} Octobre 1941.
Delannoy Honoré	92 rue d'Austerlitz.	50 + 60, 1 ^{er} Octobre 1941.
Delattre Henri	28 rue du Général Dewet, cour Lebleu n° 3.	30, 1 ^{er} Octobre 1941.
Delattre née Despicht Cl.		50 + 60, 1 ^{er} Octobre 1941.
V ^{ve} Delbecque née Ghysdael Elisa	4, rue Victor Derode.	30 + 60, 1 ^{er} Juillet 1941.
Delebarre Roger	179 rue des Postes, c. Pesez.	Rejet, n'est pas incurable, invalidité 1/4.
V ^{ve} Delefortrie née Lemaire Rosine	18 rue Saint-Gabriel.	70 + 60, 1 ^{er} Juillet 1941.
Delforge née Forichon Rachel..	47 rue d'Iéna.	100 + 60, 1 ^{er} Octobre 1941.
V ^{ve} Deloof née Delbèke Emilie	47 rue de la Marbrerie.	Défavorable, augmentation de taux-pension ascendant.
V ^{ve} Deneef née Sallard Victorine	50 rue Arago.	100 + 60, 1 ^{er} Octobre 1941.
V ^{ve} Deroo née Vanmassenhove Mathilde	14 rue Chevreul.	Rejet, ressources suffisantes.
V ^{ve} Dethoor née Bécaert	21 rue Malsence.	25 + 60, 1 ^{er} Juillet 1941.
V ^{ve} Dewulf née Loyer Adeline..	159 bis avenue de Dunkerque.	84 + 60, 16 Octobre 1941.
Dhooghe Rosalie	33 rue de Thumesnil.	40 + 60, 1 ^{er} Octobre 1941.
Dohet Armand	188 rue d'Arras.	Rejet : Pension des Mines, assis- tance des enfants.
Dohet née Copois Elvire		25, 1 ^{er} Juin 1941.
Drapier Jules	50 rue Chaude Rivière.	Taux maintenu à 50 francs.
V ^{ve} Drieux née Declercq Jeanne	47 rue Lesage Senault.	100 + 60, 1 ^{er} Octobre 1941.
Drieux Marie	1 rue Auguste Bonte.	100 + 60, 16 Septembre 1941.
Dubar Lucie	123 rue Paul Lafargue.	75 + 60, 1 ^{er} Octobre 1941.
V ^{ve} Dubrulle née Coisne	4 rue André Chénier.	55 + 60, 1 ^{er} Juillet 1941.
Duchamp Jean-Baptiste	21 rue Auguste Mourcou.	Rejet : ressources suffisantes.
V ^{ve} Dufour née Pujuguet Ant. ...	18 rue de Flers.	Rejet : touche 150 francs mensuellement, fille mariée.
V ^{ve} Dupuis née Lecomte Jeanne	64 rue Albert Samain.	Rejet : possède immeuble 50.000 francs.
Duquesne Emile	7 rue Wagram.	35, 1 ^{er} Octobre 1941.
V ^{ve} Dusart née Loisel Pauline..	47 rue Christophe Colomb.	85 + 60, 1 ^{er} Octobre 1941.
V ^{ve} Duvinage née Courtecuise Catherine	237 rue du Buisson.	74 + 60, 1 ^{er} Octobre 1941.
Faict Emile	7 rue des Sarrazins.	Augmentation de taux 70 + 60 passe 100 + 60, 1 ^{er} Oct. 1941.
Flavigny Joseph	20 rue de la Vieille Aventure.	84 + 60, 1 ^{er} Octobre 1941.
V ^{ve} Foucart née Vergoten Marie	14 rue Paul Lafargue.	Taux maintenu 60 + 60.
Fourlinnie Adèle	17 rue du Château.	100 + 60 16 Septembre 1941.
Fourlinnie Marie	17 rue du Château.	Rejet : n'est pas incurable, invalidité 1/4.
V ^{ve} François née Deneulin Berthe	18 rue Saint-Eloi, cour Jeanne d'Arc, 4.	50, 16 Septembre 1941.
V ^{ve} Frofo née Nachtergaele Octavie	103 rue de Wazemmes.	100 + 60, 1 ^{er} Octobre 1941.
Georges Clara	24 rue de Bruxelles.	50 + 60, 16 Octobre 1941.
Ghiaudai Luigi	43 rue Vantroyen.	20 + 60, 1 ^{er} Octobre 1941.
Gillet Louise	88 rue Jeanne d'Arc.	50 + 60, 1 ^{er} Août 1941.
V ^{ve} Guillaume née Rebut Marie	7 rue de Mulhouse.	100 + 60, 1 ^{er} Octobre 1941.
V ^{ve} Guilluy née Pattin Céline ..	62 rue des Dondaines.	Rejet : possède immeuble peut constituer rente 5.721 frs.
V ^{ve} Halluin née Bonduel	rue du Magasin, c. Busquet n° 20.	65 + 60, 1 ^{er} Juillet 1941.

Noms	Adresses	Propositions et point de départ de l'allocation
Hauseau Victorine, divorcée....	9 rue de Colmar.	50 + 60, 1 ^{er} Octobre 1941.
Harlé Victor	19 rue des Girondins.	50 + 60, 1 ^{er} Octobre 1941.
V ^{ve} Honoré née Lacquement Zé- lie	45 rue des Pyramides.	60 + 60, 1 ^{er} Octobre 1941.
Huyghe Henri	1 rue Richard Wagner.	85 + 60, 1 ^{er} Octobre 1941.
Huyghe née Dacquain Germaine	1 rue Richard Wagner.	Rejet : touche pension ascendant A.M.
Héris née Duthoit Germaine ..	136 rue d'Esquermes.	100 + 60, 1 ^{er} Octobre 1941.
V ^{ve} Jacquet née Lelong Jeanne	40 rue Necker.	Rejet : n'est pas incurable.
Jolly née Van de Moortèle Va- lentine	20 rue Mazagran.	100 + 60, 1 ^{er} Juillet 1941.
Joos Louis	19 rue Jean Macé.	100 + 60, 1 ^{er} Octobre 1941.
V ^{ve} Klein née Helfer Marie	32 rue Pierre Curie.	50 + 60, 1 ^{er} Octobre 1941.
Landrieu Marie	99 rue d'Artois.	Augmentation de taux : 84 + 60 passe 100 + 60, 1 ^{er} Octobre 1941.
Leborgne née Frémaux Clémen- tine	rue Pline, c. Rommel, 4.	100 + 60, 1 ^{er} Octobre 1941.
Lecat Victor	22 rue Montaigne.	40 + 60, 16 Septembre 1941.
Lecat née Vandekerkof Stépha- nie		Rejet : n'est pas incurable.
Leclereq Raymond	rue Jeanne Hachette, allée cheminots, 10.	Rejet : en instance pension mili- taire.
Lefebvre Constant	92 rue d'Austerlitz.	Rejet : n'est pas incurable.
Lemaitre Henri	79 quai de l'Ouest, c. Henni- not, 19.	Rejet : n'est pas incurable.
Leroux Louise	65 rue des Postes.	Augmentation de taux 60 + 60 porté à 100 + 60, 16 Octobre 1941.
Leroy née Letellier Louise	25 rue de Thumesnil.	100 + 60, 1 ^{er} Octobre 1941.
Lesage Léonie	2 rue De Geyter.	100 + 60, 1 ^{er} Octobre 1941.
Létuppe Fernand	260 boulevard Victor Hugo.	100 + 60, 1 ^{er} Octobre 1941.
Luraut née Van Compennolle ..	rue de Londres, c. Soulier, 2.	95 + 60, 1 ^{er} Octobre 1941.
Martel Adèle	36 rue Necker.	Rejet : possède immeuble, fils marié peut aider.
V ^{ve} Martin née Franc Rosalie ..	rue Montaigne, c. Lenfant n° 2.	N'est pas incurable, travaille.
V ^{ve} Masqueliez née Defontaine	19 rue des Girondins.	Rejet : n'est pas incurable.
V ^{ve} Minsiez née Philippe Anne- Marie	343 rue Léon Gambetta.	Rejet : n'a pas 15 ans de rési- dence.
V ^{ve} Moreau née Dagbert Marie	16 rue Sylvère Verhulst.	Rejet : vit en famille.
Noé née Debuigne Angèle	25 rue Eug. Jacquet.	50 + 60, 1 ^{er} Janvier 1941.
V ^{ve} Nollet née Loore Jeanne ..	7 rue Charles Sanders.	Rejet : vit en famille, ressour- ces suffisantes.
V ^{ve} Obin née Dallenne Marie ..	94 rue Turgot, c. Dupont.	Rejet : vit en famille, ressources suffisantes.
Patou née Philomène	10 rue Malsence.	Rejet : n'est pas incurable.
Pattyn Julien	Quai de l'Ouest, 143.	45 frs, 1 ^{er} Octobre 1941.
Planckaert Marcel	135 rue du Faubourg de Rou- baix.	25 frs, sous réserve RVT, 1 ^{er} Octobre 1941.
Prévost Jules	48 rue Paul Bert.	70 + 60, 1 ^{er} Septembre 1941.
Prévost née Dewattine Margué- rite	48 rue Paul Bert.	65 + 60, 1 ^{er} Septembre 1941.
V ^{ve} Prévost née Desmet	rue de Lannoy, c. Brunswick 30.	Rejet : n'est pas incurable.
V ^{ve} Pryn née Delbèke Angèle ..	79 rue Philippe de Comines.	Rejet : vit en famille.
V ^{ve} Quaghebeur née Mouquet ..	rue Mirabeau, c. André 5.	Rejet : ressources suffisantes.

Noms	Adresses	Propositions et point de départ de l'allocation
V ^{ve} Ribeaupville née Col Joséphine	28 rue Jordaens.	100 + 60, 1 ^{er} Octobre 1941.
V ^{ve} Robbens née Degrendèle Marie	4 bis rue de Trévisé.	Rejet : n'est pas incurable.
V ^{ve} Rogez née Mariage Augustine	17 rue de Bailleul.	20 frs, 16 Août 1941.
Rosignol Paulia	258 rue des Postes.	100 + 60, 16 Octobre 1941.
Serrurier Jeanne	9 rue de Colmar.	50 + 60, 1 ^{er} Octobre 1941.
Schumadder Ernest	258 rue des Postes.	100 + 60, 1 ^{er} Octobre 1941.
Spriet Valentine	50 boulevard de Belfort.	100 + 60, 1 ^{er} Octobre 1941.
V ^{ve} Steelandt née Deruyck	9 rue Paul Bert.	40 frs, 1 ^{er} Juillet 1941.
Sueur née Seutin Jeanne	228 rue Pierre Legrand.	Rejet : n'est pas incurable.
Tissot Louise	223 rue Pierre Legrand.	50 + 60, 1 ^{er} Octobre 1941.
V ^{ve} Uytterhaeghe née Vanden Breede	43 rue Auguste Comte.	30 + 60, 1 ^{er} Juillet 1941.
Vandenbossche née Leroy	30 rue de l'Eglise Saint-Louis.	50 + 60, 1 ^{er} Août 1941.
Vandeput Victor	159 rue de Lannoy.	52 + 60, 1 ^{er} Août 1941.
Vanderhonderlinghem Léon	4 rue du Faubourg d'Arras.	Rejet : vit en famille.
Van Zut Emile	48 rue Gantois.	50 frs, 1 ^{er} Octobre 1941.
Varlet Clémence	8 rue Saint-Pierre-Saint Paul.	Rejet : n'est pas incurable.
V ^{ve} Vlaeminek née Faguet Julienne	31 Boulevard d'Alsace.	70 + 60, 1 ^{er} Octobre 1941.
V ^{ve} Waeghe née Marcellis Amélie	193 boulevard Victor Hugo. Impasse Rebout, 2.	50 + 60, 1 ^{er} Septembre 1941.
V ^{ve} Warguier née Baddy	111 rue Jules Guesde.	Rejet : n'a aucune maladie ni infirmité.
Wouters née Vandevallé Blanche	46 rue Ph. de Comines.	75 + 60, 1 ^{er} Octobre 1941.
V ^{ve} Ameloot née Dehollander Irma	22 rue Fontenelle.	15 + 60, 1 ^{er} Octobre 1941.
V ^{ve} Bechin née Bailleu Jeanne	rue du Metz, 30, c. Frappé n° 3.	Rejet : n'est pas incurable.
V ^{ve} Becq née Colin Julia	avenue de Dunkerque, c. Termotte, 2.	70 + 60, 16 Octobre 1941.
V ^{ve} Block née Desprets Hermance	4 rue Chevreul.	Rejet : n'est pas incurable.
Boterdael Augustin	6 rue de la Marbrerie.	75 + 60, 1 ^{er} Août 1941.
V ^{ve} Botte née Cuvelle Charaïde	11 rue des Dondaines.	Rejet : n'est pas incurable.
V ^{ve} Bourdonnais née Marache Pauline	25 rue Pierre Martel.	100 + 60, 16 Octobre 1941.
Bourgeois Julien	24 rue Saint-Omer.	Rejet : vit en famille, ressources 1.354 frs par mois pour trois.
Bourgeois née Mayard M.-Louise	24 rue Saint-Omer.	Rejet : 1.354 frs par mois pour trois.
V ^{ve} Bouveret née Anno Anna	11 rue Claude Lorrain.	50 + 60, 16 Août 1941.
Caby née Hespel Julie	rue Destailleurs, c. Andriès, 18.	15 + 60, 1 ^{er} Novembre 1941.
V ^{ve} Caerel née Duriez Christine	180 bis rue des Postes, c. Jardins, 5.	100 + 60, 1 ^{er} Décembre 1941.
Canonne Sophie	24 rue Fontaine del Saulx.	Rejet : n'est pas sans ressources.
Carlier née Deleu Lucienne	9 rue des Noirs.	Rejet : n'est pas incurable.
Carpentier Louise	29 rue d'Aboukir.	50, 1 ^{er} Octobre 1941.
Carrey née Coen Marie	11 rue Léon Gambetta.	100 + 60, 16 Octobre 1941.
V ^{ve} Cayla née Lefebvre Léontine	26 rue des Meuniers.	Rejet : vit en famille.
Charvin née Dallendre Hélène	48 rue Gustave Nadaud.	Rejet : touche A.M.
Condette née Houdin Suzanne	44 rue du Long Pot, c. Delbart.	Rejet : n'est pas incurable.
Coursier Hector	30 rue Doudin.	100 + 60, 16 Septembre 1941.
Dampierre née Lejeune Jeanne	Chemin de Bargues, roulotte.	100 + 60, 16 Octobre 1941.
Deblaere née De Wachter Marie	6 rue Van Dyck.	20 + 60, 1 ^{er} Octobre 1941.

Noms	Adresses	Propositions et point de départ de l'allocation
V ^{ve} De Bruycker née d'Hooghe Angéline	86 boulevard Montebello.	Rejet : travaille, enfants refusent indiquer situation.
Decaesteker née Petit Louise .. De Leers, divorcée de Carré.... (De Leers Catherine)	3 rue d'Esquermes. 88 rue d'Artois.	Rejet : mari travaille. 75 + 60, 16 Octobre 1941.
V ^{ve} Delerive née Cuvellier Emé- rance	12 rue d'Ennetières.	Augmentation de taux : de 50 + 60 à 70 + 60, 1 ^{er} No- vembre 1941.
Deliessche Blanche	21 rue Mirabeau.	50 + 60, 1 ^{er} Octobre 1941.
De Paris Robert	6 rue du Mélançois.	50 + 60, 1 ^{er} Octobre 1941.
De Pooter née Buyck Emma....	27 rue Buffon, c. Saint-Honoré 11.	100 + 60, 1 ^{er} Décembre 1941.
Derille née Lefebvre Louise....	34 bis rue La Fontaine.	25 + 60, 16 Août 1941.
Desbiens née Carpentier Jeanne	47 boulevard Montebello.	85 + 60, 1 ^{er} Octobre 1941.
Deschodt Rémi	35 rue Saint-Druon.	65 + 60, 1 ^{er} Octobre 1941.
Deschodt née Couwez Emma ..	35 rue Saint-Druon.	95 + 60, 1 ^{er} Octobre 1941.
V ^{ve} D'Hooge née Duchateau Louise	49 rue du Pôle Nord.	Rejet : touche A.M., pas incurable.
V ^{ve} Dieudonné née Ledez Valen- tine	33 rue Paul Lafargue, c. Mala- gié, 1.	100 + 60, 16 Octobre 1941.
V ^{ve} Dubois née Stindre Rachel..	43 bis rue du Transwaal.	Rejet : n'est pas incurable.
V ^{ve} Duez née Rasmond	22 rue du Lieutenant Prince- teau.	40 + 60, 1 ^{er} Octobre 1941.
Dupas née Letellier Emilienne..	37 rue Louis Bergot.	70 + 60, 1 ^{er} Octobre 1941.
V ^{ve} Dupré née Lecocq Jeanne..	42 rue de la Prévoyance.	Rejet : vit en famille.
Dupuis née Vanvossein Marie..	1 rue Caumartin.	Rejet : habite avec un fils céli- bataire, gagne 298 frs par semaine.
V ^{ve} Durville née Helfrich Lu- cienne	rue Jeanne Hachette, roulot- te bleue.	Rejet : touche A.M., pas incurable.
Dusautoir Jean	21 rue Rubens.	Rejet : vit en famille, ressour- ces suffisantes.
V ^{ve} Florent née Capeau Marie- Louise	32 rue Fénelon.	40 + 60, 1 ^{er} Juin 1941.
V ^{ve} Foret née Desruelles Céline	rue de Flers, c. Lemerre 55.	25 + 60, 16 Août 1941.
Fremaux née Vanoverschelde Palmyre	54 rue de la Justice.	30 + 60, 1 ^{er} Octobre 1941.
V ^{ve} Frimat née Vangucht	8 rue P. d'Oudegherts.	15 + 60, 1 ^{er} Juin 1941.
V ^{ve} Goebert née Van Laere Ro- salie	25 rue d'Areole.	55 + 60, 1 ^{er} Octobre 1941.
Gombert née Ronsse Félicité ..	141 rue Philadelphie.	15 + 60, 16 Octobre 1941.
V ^{ve} Groulez née Cauchie Zélie..	20 rue du Magasin.	100 + 60, 16 Septembre 1941.
Honnart Auguste	19 rue d'Éna.	100 + 60, 16 Octobre 1941.
V ^{ve} Hofman née Froidure Clé- mence	111 rue Masséna.	Rejet : n'est pas incurable.
Hovard Jeanne	11 rue A. Mercier. Impasse Lesage, 11.	Rejet : n'est pas incurable.
V ^{ve} Hugue née Théry Amélie..	4 rue Doudin.	Rejet : enfants peuvent aider.
V ^{ve} Yzambard née Lanné	88 rue d'Arras.	50 + 60, 1 ^{er} Octobre 1941.
Labitte née Galliot Virginie ..	30 rue de Finlande.	Rejet : possède avec son mari 3 immeubles.
Lahousse Auguste	95 boulevard de la Moselle.	45 + 60, 1 ^{er} Octobre 1941.

Noms	Adresses	Propositions et point de départ de l'allocation
V ^{ve} Lamérand née Notredame Valentine	161 rue Saint-André.	100 + 60, 16 Septembre 1941.
Lamotté Rosalie	2 rue Defaucompret.	Rejet : n'est pas incurable.
Lapère Mathilde	141 rue Faubourg des Postes.	Rejet : invalidité 1/2, reçoit par mois 150 frs de ses enfants.
V ^{ve} Lecauche née Maugez Clé- mence	17 rue Saint-Etienne.	45 + 60, 1 ^{er} Octobre 1941.
Legay Georges	57 rue Henri Kolb.	50 + 60, 1 ^{er} Octobre 1941.
Leprince Louis	81 rue de Trévisé.	78 + 60, 16 Septembre 1941.
V ^{ve} Lesenne née Laperse Jeanne	5 rue Léon Gambetta.	Rejet : touche pension Veuve de guerre : 3.048 frs par an. 60, 1 ^{er} Octobre 1941. Rejet : n'est pas incurable.
V ^{ve} Laurens née Bernard Marie	27 rue G. La Bourdonnaie.	
Marchand André	34 rue Mazagran.	
V ^{ve} Maegemnan née Devrise Vir- ginie	3 rue Réaumur.	65 + 60, 1 ^{er} Décembre 1941.
Martin née Duriez Lucie	6 boulevard Mar. Vaillant.	100 + 60, 16 Septembre 1941.
Michiels Adrien	51 rue Malesherbes.	Rejet : vit en famille.
Monté Albert	110 chemin de Bargues.	50 + 60, 1 ^{er} Octobre 1941.
Monté Lucette	133 rue Rivoli.	100 + 60, 1 ^{er} Novembre 1941.
V ^{ve} Moreels née Bertin Maria..	cour Pottier, rue d'Esquer- mes n° 11.	100 + 60, 1 ^{er} Octobre 1941.
V ^{ve} Morin née Girard Elisa	rue Jeanne Hachette, Ter- rain Caby, 7.	Rejet : n'est pas incurable.
Nackaerts Paul	rue Puébla 40.	Rejet : n'est pas incurable.
Nollet Emma	43 rue de Poids.	100 + 60, 1 ^{er} Octobre 1941.
V ^{ve} Oplines née Hooge	190 rue Pierre Legrand.	Rejet : vit en famille.
Papin Alphonse	10 rue de Courtrai.	Rejet : invalidité 1/4 peut tra- vailler. 84 + 60, 1 ^{er} Octobre 1941.
V ^{ve} Pasquirs née Coulon	84 rue du Bois.	
Pilorge Gustave	rue Sainte-Barbe 22, c. Pru- vost, 8.	84 + 60, 1 ^{er} Novembre 1941.
V ^{ve} Pohehaus née Dua Clémentine	35 rue Henri Kolb.	30 frs, 1 ^{er} Octobre 1941.
Polet Charles	22 rue Ad. Werquin.	100 + 60, 16 Octobre 1941.
V ^{ve} Postanié née Bulteau Jeanne	Cour Cappe 8 rue Galilée.	50 + 60, 1 ^{er} Octobre 1941.
Potez Alfred	64 rue du Cap. Ferber.	72 + 60, 1 ^{er} Octobre 1941.
Potez née Dacquin Blanche....	64 rue du Cap. Ferber.	100 + 60, 1 ^{er} Octobre 1941.
V ^{ve} Pottier née Lombard Marie	5 rue Léon Gambetta.	40 + 60, 1 ^{er} Octobre 1941.
V ^{ve} Pouilly née Joinville Marie..	25 rue du Nouveau Siècle.	14 + 60, 16 Septembre 1941.
V ^{ve} Pyl née Heirbaut Rosalie..	117 bis rue des Postes.	75 + 60, 1 ^{er} Octobre 1941.
Romon Clémence	18 rue Alphonse Mercier, imp. Lesay, 18.	100 + 60, 1 ^{er} Novembre 1941.
Rondelez née Fenier Bertha....	19 place Nouvelle Aventure.	Rejet : n'est pas incurable.
V ^{ve} Roose née Kerkaert Angèle	rue d'Emmerin, c. Thomas.	40 + 60, 1 ^{er} Octobre 1941.
Roussel née Samyn Hélène	56 chemin des Alouettes. 40.	Rejet : n'est pas incurable.
V ^{ve} Segouin née Potier Augus- tine	12 rue Chevreul.	75 + 60, 1 ^{er} Octobre 1941.
V ^{ve} Simon née Thiry	14 bis place Louise de Bétti- gnies.	100 + 60, 1 ^{er} Juillet 1941.
Stalhand André	97 rue de Douai.	Rejet : n'est pas sans ressources.
Stien Jules	115 rue Meurcin.	15 + 60, 1 ^{er} Novembre 1941.
Thalamas née Ver Eecke	154 rue d'Artois.	50 + 60, 16 Novembre 1941.
Vancanwenberghe Charles	16 rue d'Austerlitz.	Rejet : n'a pas d'invalidité.
Vandenabeele Emile	44 rue des Postes.	75 + 60, 1 ^{er} Novembre 1941
V ^{ve} Van Den Bil née De Roo- cker Stéphanie	12 rue Mazagran.	60, 1 ^{er} Octobre 1941.
Van den Hende Marie-Jeanne..	26 rue d'Éna, cour Dufour, 2.	Rejet : n'est pas incurable.

Noms	Adresses	Propositions et point de départ de l'allocation
Vanderhaghen Germaine	17 rue Malus.	84 + 60, 1 ^{er} Novembre 1941.
V ^{ve} Vanderstraeten née Flamant Marie-Louise	14 rue Paul Bert.	Rejet : habite avec une fille qui travaille. 72 + 60, 1 ^{er} Décembre 1941.
Vanhamme Désiré	5 rue Mazagran.	
Vercaigné Charles	48 bis rue du Faubourg de Bé- thune.	Rejet : possède 2 immeubles, peut se constituer 14.000 frs par an.
Vercaigne née Hostequin	48 bis rue du Faubourg de Bé- thune.	Rejet : possède 2 immeubles, peut se constituer 14.000 frs par an.
V ^{ve} Véron née Bailleul Louise..	190 boulevard Victor Hugo.	30 frs, 1 ^{er} Septembre 1941.
Verstreecken Liévin	18 rue d'Eylau.	15 + 60, 1 ^{er} Septembre 1941.
Verroust Gustave	1 bis rue d'Antin, c. d'Antin, 2.	30 + 60, 1 ^{er} Novembre 1941.
Voyer Léon	49 rue Championnet.	Rejet : peut bénéficier de la R.V.T.
Vuye Isidore	29 rue Longueil.	60 + 60, 16 Octobre 1941.
V ^{ve} Wuyts née Hardy Maria ..	42 rue des Postes.	100 + 60, 1 ^{er} Décembre 1941.
V ^{ve} Ameel née Vlaminck Clé- mence	1 rue Baggio.	70 + 60, 16 Septembre 1941.
V ^{ve} Austrate née Malaise Anni- cie	34 rue Belle Vue.	Rejet : n'est pas sans ressources.
V ^{ve} Bauduin née Hautecœur Ju- lie	24 rue Ed. Vaillant.	Rejet : n'est pas incurable.
V ^{ve} Beaurain née Beuret Augus- tine	4 rue du Calvaire.	75 + 60, 1 ^{er} Août 1941.
Beauvois Marthe	17 rue de Boufflers.	100 + 60, 16 Septembre 1941.
V ^{ve} Bocquet née Mackelbergh Sophie	75 rue Saint-André.	90 + 60, 1 ^{er} Juillet 1941.
Bourgier Louis	10 rue de Faucompré.	45, 1 ^{er} Octobre 1941.
Bouvier Alfred	7 boulevard Papin.	100 + 60, 16 Avril 1941.
V ^{ve} Branswick née Fafet Lucie	17 rue du Bois d'Annapes.	100 + 60, 1 ^{er} Août 1941.
Brody Maurice	10 rue Daguerre.	50 + 60, 1 ^{er} Octobre 1941.
V ^{ve} Bourbotte née Boussonboux Anna	46 rue Désiré Verhaeghe.	Défavorable à l'augmentation.
Brody née Brasseur Marie ...	10 rue Daguerre.	Rejet : n'est pas incurable.
V ^{ve} Buysse née Demeulemeester Marie	36 rue Coustou.	Rejet : reçoit 200 frs par mois de ses enfants.
V ^{ve} Calin née Deltour Angèle ..	2 rue des Pavillons.	100 + 60, 1 ^{er} Août 1941.
Cerf Paul	12 rue Gustave Delory.	100 + 60, 1 ^{er} Septembre 1941.
Chrétien née Deleroix	33 rue du Pont Neuf.	80 + 60, 1 ^{er} Juillet 1941.
V ^{ve} Cliquennois née Vicart Ma- rie	149 boulevard Montebello.	Défavorable à l'augmentation reçoit 25 frs par mois de ses enfants.
V ^{ve} Coppens-Haverbeke	rue du Curé Saint-Sauveur.	Rejet : travaille et vit avec sa fille qui gagne 200 frs par se- maine.
Corman-Cesteleyn Henriette ..	205 rue du Faubourg de Rou- baix, imp. Jeanne d'Arc.	50 + 60, 1 ^{er} Septembre 1941.
V ^{ve} Coryn-De Brabander	100 rue de Wazemmes.	60 + 60, 1 ^{er} Octobre 1941.
V ^{ve} Curoux-Bouchez	16 rue Lazare Garreau.	70 + 60, 1 ^{er} Septembre 1941.
Débaene Elise	75 rue Caumartin.	100 + 60, 1 ^{er} Mai 1941.
Decock-Gommare	110 rue du Long Pot.	Rejet : ressources suffisantes.

Noms	Adresses	Propositions et point de départ de l'allocation
Decock née Ringot	110 rue du Long Pot.	30 frs. 1 ^{er} Octobre 1941.
Degandt née Jonckheere	9 rue des Jasmins.	Portée à 75 + 60, 1 ^{er} Avril 1941.
Delannoy Ailie	35 rue du Sec Arembault.	35 + 60, 16 Septembre 1941.
Degandt Jules	9 rue des Jasmins.	75 + 60, 1 ^{er} Avril 1941.
Delhayé Louis	rue Malsence, c. Lys, 43.	30, 16 Octobre 1941.
Denneulin Victor	32 rue Ald. Werquin.	100 + 60, 1 ^{er} Septembre 1941.
De Ruyfflaere Gustave	11 boulevard de Metz.	Ressources suffisantes.
De Ruyfflaere Castelle	11 boulevard de Metz.	Ressources suffisantes.
V ^{ve} Derwel-Seloisse	98 bis rue Francisco Ferrer.	Ressources suffisantes.
V ^{ve} Descamps-Fovez	13 place Louise de Bettignies.	20 + 60, 1 ^{er} Juillet 1941.
V ^{ve} Deshayes-Lecat	55 rue des Postes.	65 + 60, 16 Juin 1941.
Dickson Marguerite	107 rue Manuel.	Ressources suffisantes.
Didelot Hortense	226 rue Pierre Legrand.	100 + 60, 1 ^{er} Août 1941.
V ^{ve} Dieuset-Lefebvre	41 rue de Gand.	60, 1 ^{er} Avril 1941.
Dönkerwolcke Marie	Allée des Dondaines.	100 + 60, 1 ^{er} Octobre 1941.
Dubuy Germaine	19 rue Gambetta.	N'est pas incurable.
V ^{ve} Dujardin-Cambier	39 rue Doudin.	Ressources suffisantes.
Dubot Eugène	rue de Bailleul.	N'est pas incurable.
Dupas Jules	11 bis rue Lottin.	65 + 60, 16 Septembre 1941.
V ^{ve} Duthoit née Lespagnol	rue Mattéoti, imp. Mascart n° 6.	5 + 60, 1 ^{er} Octobre 1941.
V ^{ve} Fontaine née Vaast Gabriel- le	rue de la Monnaie.	90 + 60, 16 Juillet 1941.
Fremaux Eugénie	rue d'Iéna, c. Benoît, 10.	60, 16 Juillet 1941.
Galand Hortense	27 rue Saint-Sauveur.	100 + 60, 16 Septembre 1941.
V ^{ve} Girault-Nutten Adèle	3 rue de Buffon.	100 + 60, 1 ^{er} Octobre 1941.
Gaillet née Delpierre Marguerite	17 rue de Poids.	100 + 60, 1 ^{er} Octobre 1941.
V ^{ve} Godefroy née Tabary	11 rue Wicar.	30 + 60, 1 ^{er} Août 1941.
Guyot Charles	22 rue du Curé Saint-Sauveur.	80 + 60, 16 Septembre 1941.
V ^{ve} Haegeman née Poignant Aglé	25 avenue de Dunkerque.	50 + 60, 1 ^{er} Octobre 1941.
Hageman née Vanhoecke Hor- tense	28 rue du Croquet.	100 + 60, 1 ^{er} Septembre 1941.
Hageman Paul	28 rue du Croquet.	100 + 60, 1 ^{er} Septembre 1941.
Henno Léonard	117 rue Pierre Legrand.	75 + 60, 1 ^{er} Octobre 1941.
Henno née Leroy Marie-Louise ..	117 rue Pierre Legrand.	50 + 60, 1 ^{er} Octobre 1941.
Hermez Anatole	3 avenue Duray.	84 + 60, 1 ^{er} Novembre 1941.
Hermez Rosalie	28 bis rue Saint-Sauveur.	100 + 60, 1 ^{er} Octobre 1941.
V ^{ve} Hoet née Senesael Florida ..	1 rue des Primeurs.	20 + 60, 1 ^{er} Août 1941.
Houzet Joseph	Sentier des Dondaines.	Rejet : ressources suffisantes.
V ^{ve} Lambert née Augé Zulma ..	rue Mattéoti, c. Mallet, 1.	25 + 60, 1 ^{er} Août 1941.
V ^{ve} Langié née Lemaitre	27 rue Jules Breton.	Rejet : ressources suffisantes.
Laporte née Lauwers Zénobie ..	6 bis rue de Bône.	75 + 60, 16 Octobre 1941.
V ^{ve} Lardinoy née De Raeve	93 rue Malsence.	54 + 60, 1 ^{er} Juillet 1941.
Lebrun Ferdinand	79 rue Jules Guesde.	Rejet : n'est pas incurable.
V ^{ve} Leclercq née Raux	6 place Vanhœnacker.	100 + 60, 16 Septembre 1941.
V ^{ve} Leclercq née Vanhooetghem Madeleine	10 place Déliot.	Rejet, n'est pas incurable.
V ^{ve} Lejeune née Bourquelot Hen- riette	50 rue des Robleds.	100 + 60, 16 Septembre 1941.
V ^{ve} Lemoine née Verbrugge Ma- rie	14 rue Victor Renard.	100 + 60, 16 Septembre 1941.
V ^{ve} Lenglet née Dogimont Jean- ne	10 rue du Grand Balcon.	50 + 60, 1 ^{er} Octobre 1941.
V ^{ve} Lodewyckx née Foveau Au- gustine	2 rue des Mugnets.	100 + 60, 1 ^{er} Octobre 1941.
Loosweldt née Desmedt Marie ..	55 rue Lesage Senault.	15 + 60, 16 Novembre 1941.

Noms	Adresses	Propositions et point de départ de l'allocation
V ^{ve} Macron née Demessine Angéline	55 rue Basse.	Rejet, peut être aidée par son fils.
Maquet Pauline	rue de Flers, imp. Menu 33.	90 + 60, 1 ^{er} Octobre 1941.
Maroten née Déon Augustine ..	40 rue Paul Lafargue.	Rejet, ressources suffisantes.
V ^{ve} Marquant née Duberquin Emilie	17 rue du Lieutenant Prince-teau.	50 sous réserves R. V. T. 1 ^{er} Août 1941.
V ^{ve} Mazingue née Coulembier Gabrielle	36 rue du Croquet.	50 + 60, 16 Septembre 1941.
V ^{ve} Obert née Minet Marie ..	14 rue Meurein.	48 + 60, 16 Novembre 1941.
Paolo Adèle	26 rue de Thumesnil.	40 + 60, 1 ^{er} Octobre 1941.
V ^{ve} Pardoën née Mersant	33 place Sébastopol.	65 + 60, 1 ^{er} Octobre 1941.
Piens Jean	rue de la Chaude Rivière, imp. Sainte-Agnès, 10.	Rejet, n'est pas incurable.
Platteau Louis	129 rue Saint-André.	72 + 60, 16 Août 1941.
Platteau née Sézille Joséphine		65 + 60, 16 Août 1941.
Pollet Fernand	16 rue des Sarrazins.	35, 1 ^{er} Octobre 1941.
V ^{ve} Potin née Deshaies Marie	46 rue Mazagran.	70 + 60, 1 ^{er} Octobre 1941.
Prévost Maurice	92 rue Pierre Legrand.	25, 1 ^{er} Octobre 1941.
V ^{ve} Prudent née Tassier	61 rue de la Plaine.	100 + 60, 1 ^{er} Décembre 1941.
V ^{ve} Raquet née Robert Madeleine	43 rue des Meuniers.	100 + 60, 16 Novembre 1941.
V ^{ve} Saint-Léger née Chartrier Adèle	46 rue Ed. Vaillant.	50 + 60, 1 ^{er} Août 1941.
V ^{ve} Santer née Bourghelles Hortense	26 rue Jeanne Maillotte.	100 + 60, 16 Septembre 1941.
Six Eugène	19 rue d'Isly.	90 + 60, 1 ^{er} Octobre 1941.
Stamper née Dupont Berthe ..	15 rue des Pavillons.	65 + 60, 1 ^{er} Août 1941.
V ^{ve} Terrier née Dequidt	87 rue Sainte-Catherine.	20 + 60, 1 ^{er} Juillet 1941.
Wartel née Delepine	avenue Eug. Varlin, groupe Delory, 103.	90 + 60, 16 Juillet 1941.
Wartel Louis	avenue Eug. Varlin, groupe Delory, 103.	90 + 60, 16 Juillet 1941.
Van den Berghe née Gysen Marie-Louise	150 rue Gustave Delory.	50 + 60, 1 ^{er} Mai 1941.
Van de Wyngaert Georges	79 rue d'Iéna.	100 + 60, 1 ^{er} Août 1941.
Vangheluwe Camille	197 rue du Faubourg de Roubaix, c. de Kirsch, 15.	40 + 60, 1 ^{er} Octobre 1941.
Vesprait Marie	28 rue des Fossés.	84 + 60, 16 Septembre 1941.
Ville Henri	58 rue Gustave Delory.	100 + 60, 1 ^{er} Octobre 1941.

Ces dossiers ont été transmis à la Commission Cantonale pour décision.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En application de la loi du 14 Juillet 1905, relative à l'Assistance obligatoire aux Vieillards, Infirmes et Incurables, nous avons l'honneur de vous communiquer des demandes d'hospitalisation.

Ces demandes ont été examinées d'abord par le Bureau d'Assistance puis par la Commission de la Solidarité Sociale de l'Alimentation et de l'Hygiène Publiques.

Andruszko Nicolas, 54 rue de Paris.
Baron Emile, 24 rue des Robleds.
Barremacker Joseph, 99 rue de Marcq.
Barrier V^o, née Bernard Appoline, 32 boulevard de l'Usine.
Bauwnes, née Van Wesemael Jeanne, 121 rue de Wazemmes.
Bayon V^o, née Vermacke Pauline, 2 rue de Gand.
Cabaye V^o, née Demaerschalek, 28 rue Pascal.
Caerel Paul, 180 bis rue des Postes, c. des Jardins, 5.
Deveaux V^o, née Cattelle Marthe, 6 rue des Tours.
Diérick, née Becques Fideline, 56 rue d'Austerlitz.
Doudelet Louis, 79 rue du Marché.
Dupont V^o, née Louvion Maria, 277 rue des Bois Blancs.
Gille V^o, née Ehret Marie, 10 rue Louis Spriet.
Gouy Jean, 45 rue Chappe.
Grard Hilaire, Pavillon des Convalescents.
Houzé Joseph, 57 rue Malsence.
Knrebille V^o, née Leclercq Hermance, 39 rue des Robleds.
Le Jan V^o, née Kbaol Marie, 127 rue Gustave Delory.
Lepez V^o, née Morelle Louise, 187 rue d'Iéna.
Leroy Marie-Louise, 134 rue de Wazemmes.
Lesage Adrien, 45 rue Gustave Delory.
Martin V^o, née Delavier Joséphine, 190 rue des Bois Blancs.
Maupoint Alcide, 11 rue Monge.
Mille Florimond, 38 rue de Brigode.
Moreeuw V^o, née Kielinoes Maria, rue du Fg de Roubaix, cour
Delecroix, 9.
Mouchon Arthur, 9 rue des Tours.
Pollet Céline, 15 place du Lion d'Or.
Rigault Paul, 1 rue Etienne Dolet.
Robbe V^o, née Bourgeois Héloïse, 50 rue Saint-Sauveur.
Rohart Edouard, 62 rue Balzac.
Romond Marcel, 5 place Antoine Taeg.
Schau, née Delbaut Léonie, cité Philanthropique, Pavillon 4.

N° 3666^s

—
Assistance
aux Vieillards,
Infirmes
et Incurables

—
Loi du 14 Juillet
1905

—
Hospitalisation

Schauteet V^{ve}, née De Beer Anne, 32 rue de Flandre.
 Theeten V^{ve}, née Lesage Stéphanie, 1 bis rue des Débris St-Etienne.
 Tumelaire Fernand, 10 rue Saint Sauveur.
 Van Cauwenberghe François, Flers-lez-Lille.
 Van de Rostyne Auguste, La Madeleine.
 Vanhessche Achille, 29 rue du Curé Saint-Sauveur.
 Vernez Isidore, 17 rue du Havre.
 Verstreecken Liévin, 38 rue de la Justice.
 Volant Gaston, 89 rue Saint-Gabriel.
 Zavarié Avram, 17 rue du Faisan.

Asile des Cinq Plaies

Dubois, née Lemaire Julia, 291 boulevard Victor Hugo.
 Dubus Joséphine, 291 boulevard Victor Hugo.
 Meunier Augustine, 291 boulevard Victor Hugo.
 Planeke Mathilde, 291 boulevard Victor Hugo.
 Schultz Adèle, 291 boulevard Victor Hugo.
 Tellier Renée, 291 boulevard Victor Hugo.
 Tournaux Marie, 291 boulevard Victor Hugo.

Refus

Batteau Marceau, 40 bis rue de la Justice, cour Fraumont, 4.
 De Boeh Paul, 5 rue Mazagran.
 Dubois, née Bauwens Germaine, 88 rue du Faubourg des Postes.
 Plet Marcel, 2 place Sébastopol.

Ces dossiers ont été transmis à la Commission Cantonale pour décision.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3669

*Assistance
 aux Vieillards,
 Infirmes
 et Incurables*

*Loi du 14 Juillet
 1905*

*Allocations
 complémentaires*

MESSIEURS,

Nous avons l'honneur de vous communiquer des demandes formulées en application de la loi du 14 Juillet 1905, relative à l'Assistance obligatoire aux Vieillards, Infirmes et Incurables.

Ces demandes ont été examinées d'abord par le Bureau d'Assistance puis par votre Commission de la Solidarité Sociale de l'Alimentation et de l'Hygiène Publiques.

Admissions

Nous vous proposons d'émettre un avis favorable à l'admission au bénéfice de l'article 20 bis de la loi du 14 Juillet 1905:

Bernard, V^e Splingard, 51 rue de Poids.

Caliez, femme, née Penein, 28 rue Jacquemars Gielée.

Colle, née Chazal, rue du Buisson, c. Coigne.

Denneulin Victor, rue Adolphe Werquin, 32.

Dusautoir Jean, 21 rue Rubens.

Duforez Anna, 19 rue Franklin.

Flament Louise, 16 rue Lottin.

Goelert, née Van Lacre, 25 rue d'Arcole.

Gombert-Ronsse, 141 rue Philadelphie.

Guillaume V^e, née Rebut, 7 rue de Mulhouse.

Hageman Marie, 135 rue des Bois Blancs.

Pardoen V^e, née Messéant, 33 place Sébastopol.

Avis défavorables

Pilorge Gustave, rue Sainte-Barbe, c. Pruvost.

Rouvier Vandevyver, 2 rue Corneille.

Ces dossiers ont été transmis à la Commission départementale pour décision.

Adopté.

La séance est levée à 12 h. 30.
